



Recherche-action « UNI-SOL » : Optimisation de l'interaction entre familles récemment immigrées et services sanitaires : contribution au bien-être des enfants

Rapport de recherche : actions locales de l'Université de Liège

**Altay Manço, IRFAM
Michel Born, Université de Liège
Sylvie Petit, Université de Liège
En collaboration avec le Fonds Houtman et l'ONE**

Juin 2005

**Recherche-action « UNI-SOL » : Optimalisation de
l'interaction entre familles récemment immigrées et
services sanitaires : contribution au bien-être des
enfants**

Rapport de recherche : actions locales de l'Université de Liège

**Altay Manço, IRFAM
Michel Born, Université de Liège
Sylvie Petit, Université de Liège
En collaboration avec le Fonds Houtman et l'ONE**

Juin 2005

Nous remercions le Fonds Houtman, l'ONE et l'Université de Liège, sans qui cette recherche n'aurait pu être possible.

Nous remercions vivement également tous les intervenants sociaux qui ont participé et qui nous ont enrichi de leur savoir durant cette recherche.

Enfin, nous remercions très particulièrement les familles rencontrées – parents, adolescents, enfants – pour leur générosité et la confiance qu'ils ont mise en nous.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Table des matières..... | 5 |
| 1. Introduction : position du problème | 7 |
| 2. Contexte général, concepts, hypothèses et objectif de la recherche UNI-SOL..... | 8 |
| 3. Présentation et méthodologie de la recherche-action menée à Liège... | 10 |
| 3.1. <i>Objectifs particuliers de la recherche-action liégeoise.....</i> | 10 |
| 3.2. <i>Lieux d'investigation de la recherche-action.....</i> | 10 |
| 3.3. <i>Définition du public cible.....</i> | 11 |
| 3.4. <i>Mise en place des actions sur le terrain.....</i> | 11 |
| 3.4.1. Documentation et appareillage..... | 11 |
| 3.4.2. Rencontres entre chercheurs et intervenants sociaux et éducatifs..... | 12 |
| 3.4.3. Rencontres entre chercheurs et familles..... | 12 |
| 3.4.4. Animation d'un groupe au centre d'accueil et observations dans les institutions..... | 14 |
| 3.4.5. Programme de diffusion des résultats..... | 14 |
| 4. Résultats..... | 15 |
| 4.1. <i>Rencontre entre chercheurs et intervenants sociaux.....</i> | 15 |
| 4.1.1. Problématiques organisationnelles et systémiques des familles primo-arrivantes..... | 15 |
| 4.1.2. Problématiques psycho-sociales des familles primo-arrivantes : quelles réponses ?..... | 18 |
| 4.2. <i>Rencontre entre chercheurs et familles.....</i> | 19 |
| 4.2.1. Présentation des familles rencontrées..... | 19 |
| 4.2.1.1. Familles arrivées en Belgique depuis moins de 5 ans..... | 19 |
| 4.2.1.2. Familles installées en Belgique depuis une dizaine d'années..... | 20 |
| 4.2.2. Analyse des entretiens selon les principaux axes d'information..... | 20 |
| 4.2.2.1. Progression dans la situation administrative..... | 20 |
| 4.2.2.2. Situation psychosociale des familles requérantes d'asile..... | 21 |
| 4.2.2.3. Face au système médical..... | 22 |
| 4.2.2.4. Présence de connaissances en Belgique..... | 22 |
| 4.2.2.5. Accès à un logement autonome adapté aux besoins de la famille..... | 24 |
| 4.2.2.6. Apprentissage de la langue du pays d'accueil et permanence des croyances et des religions..... | 25 |
| 4.2.2.7. Enfants, système scolaire et esprit de sacrifice..... | 25 |
| 4.2.2.8. Accéder à un travail..... | 26 |
| 4.2.2.9. Liens au pays d'origine..... | 27 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 4.2.3. | Rencontre avec les enfants des familles primo-migrantes sur base de la technique du dessin : présentation de quelques analyses de cas..... | 28 |
| 4.2.3.1. | La rencontre de trois enfants d'une famille vivant en centre de réfugiés... | 28 |
| 4.2.3.2. | La rencontre d'un enfant d'une famille vivant en logement « ILA »..... | 33 |
| 4.2.3.3 | La rencontre d'un enfant vivant en logement privé, sans droit de séjour... | 35 |
| 4.2.3.4. | La rencontre de 4 enfants vivant dans un logement privé et en droit de séjour..... | 36 |
| 4.2.4. | Rencontre entre chercheurs et adolescents primo-arrivants scolarisés..... | 42 |
| 4.2.4.1. | Présentation des principales observations..... | 42 |
| 4.2.4.2. | Analyse statistique des observations..... | 43 |
| 4.3. | <i>Rencontre entre chercheurs et intervenants scolaires.....</i> | 46 |
| 4.3.1. | Cadre institutionnel..... | 46 |
| 4.3.2. | Analyse des entretiens..... | 49 |
| 4.3.2.1. | Information générales : acteurs scolaires et familles immigrées..... | 49 |
| 4.3.2.2. | L'accueil des élèves primo-migrants par différents établissements scolaires..... | 50 |
| 4.3.2.3. | Difficultés rencontrées..... | 52 |
| 4.3.2.4. | Quelques pistes pour l'avenir..... | 56 |
| 4.3.2.4.1. | Solutions au sein des écoles..... | 57 |
| 4.3.2.4.2. | Entre les écoles et les intervenants externes..... | 57 |
| 5. | Conclusions..... | 60 |
| 6. | Perspectives..... | 63 |
| 7. | Bibliographie du sujet..... | 65 |
| 8. | Annexes..... | 69 |

1. Introduction : position des problèmes

L'Europe communautaire attire un flux continu de migrants et de demandeurs d'asile même si, comparé à d'autres régions du monde, ces flux restent dans des proportions modestes. En ce qui concerne la Belgique, la décennie 1990-2000 a permis de compter une moyenne de 42.000 entrées par an. Parmi ces personnes, 23.000 sont des citoyens d'autres pays de l'Union européenne et ne représentent donc qu'une immigration intérieure, le solde étant constitué d'immigrants provenant de l'extérieur de l'Union. On estime à 5 à 6000 le nombre d'immigrants bénéficiant d'un regroupement familial, de mariages, ou de contrats d'emploi justifiant l'installation en Belgique. Les 13 à 14.000 personnes restantes constituent, pour la décennie citée, la moyenne annuelle de demande de droit de séjour enregistrée en Belgique, soit environ 1000 personnes par mois (SOPEMI, 2000).¹

Si le début de la décennie 2000 a vu ce chiffre monter à une moyenne d'environ 2000 personnes par mois (effet de la guerre du Kosovo), avant de reprendre son rythme de croisière de 1000 à 1500 personnes par mois, le mouvement de retour des réfugiés s'est lui-même accéléré, soutenu par un taux de non recevabilité important de ces demandes (90%). On estime que 75% des primo-arrivants (personnes présentes en Belgique depuis moins de cinq ans) sont des demandeurs d'asile. Les observations impressionnistes réalisées localement durant la recherche UNI-SOL laissent entendre que 40% de cet ensemble provient des régions du monde qui sont en conflit armé. La plupart des personnes qui arrivent en Belgique avec une demande d'asile ont ainsi en commun la recherche d'un monde meilleur, l'envie de recommencer une nouvelle vie, de se reconstruire, de se donner, ainsi qu'à sa famille, de meilleures chances pour l'avenir.²

Tout demandeur d'asile est porteur d'un drame personnel qui peut avoir comme origine des situations sociopolitiques inhérentes à son pays de naissance. Ce drame est souvent amplifié par la trajectoire migratoire faite de séparations et les dangers et ruptures qu'elle recèle. Une des violences potentielles subies sur ce chemin est l'incrédulité des membres de la société d'accueil face au récit du drame du candidat réfugié. Le déni des difficultés éventuelles qui ont motivé la demande d'asile politique est manifeste, il est notamment visible dans le taux très important de refus de droit de séjour qui tend à montrer que toute détresse n'est pas également reconnue par l'appareil juridique ou administratif et l'opinion publique du pays d'accueil. Il est indéniable également que la plupart des migrants sont insérés dans une filiation dont la plupart des membres se trouvent dans le pays d'origine et à qui tôt ou tard il faut porter assistance. Dans bien des cas, le migrant est un « envoyé » qui doit ouvrir son groupe d'origine à un monde meilleur.

Si partir est un fait accompli, c'est une autre histoire que d'arriver. L'attente d'un « positif » peut se faire longue et fixe les demandeurs d'asile dans un « *no man's land* » qui les empêche

¹ En comparaison, une région comme le Québec qui compte 7 millions d'habitants et qui développe une politique volontariste d'immigration fixe son quota annuel d'accueil à plus de 25.000 personnes par an (Manço, 2002).

² Les données chiffrées sont issues des rapports d'activité du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (Bruxelles). La revue *Agenda Interculturel* a entièrement consacré son numéro de janvier 2005 (n°229, 35 pages) à la question de l'accueil et du traitement des demandeurs d'asile en Belgique. Cette récente publication offre une illustration des observations empiriques réalisées lors de la recherche UNI-SOL.

de se projeter dans l'avenir. Or cette projection de soi-même dans l'avenir est le moteur du développement personnel. Certains demandeurs d'asile rencontrés qualifient ainsi la procédure de demande de droit de séjour de violente et la comparent ouvertement aux violences subies dans leur pays d'origine en précisant que la violence et la destruction de leur être est ici menée de manière plus déguisée et peut-être plus dangereuse³.

Les réactions habituelles à ce contexte sont connues et signalées par les intervenants rencontrés : réactions d'agressivité ou de revendication, chez certains réfugiés, retournement de l'agressivité contre soi par la somatisation, ainsi que par des symptômes dépressifs⁴.

Comment faire pour donner un sens à la vie en pareil contexte d'attente, d'impuissance et d'angoisses ? Toute tentative d'aide aux réfugiés doit tenir compte de la spécificité de la situation des demandeurs d'asile et l'intégrer dans sa démarche méthodologique. Le récit de légitimation de la migration a sa propre validité qui doit être considérée comme telle. Il peut être le terrain de rencontre sur lequel une communication de confiance doit pouvoir s'établir. C'est à ce prix que l'intervenant peut construire le projet d'installation ou tout autre projet d'avenir qui donne sens à l'histoire migratoire de l'individu et de la famille en demande d'aide. C'est également à travers cette pratique de construction de projet et de précision d'intentions, compte tenu des contextes sociaux et administratifs dans lesquels les familles réfugiées sont plongées, que l'intervenant chargé de l'accueil et de l'orientation, peut donner sens à sa propre démarche professionnelle (Moussaoui et Manço, 2004).

2. Contexte général, concepts, hypothèses et objectif de la recherche UNI-SOL

Dans l'espoir de mieux comprendre et de mieux identifier les aspects problématiques de l'accueil socio-sanitaire des familles primo-arrivantes et ainsi d'optimiser ce processus afin d'accroître le bien-être des familles et de leur enfants, le projet UNI-SOL (universités solidaires) du Fonds Houtman de l'ONE a été lancé en Belgique francophone début 2003 et s'est prolongé jusqu'à aujourd'hui.

Le travail vise à développer une approche pratique et positive de la problématique à travers les différentes disciplines des universités (UCL, ULB, ULG, UMH), mais tout autant en

³ Les entretiens menés avec des psychologues cliniciens qui reçoivent en thérapie les réfugiés montre que quand l'avis « négatif » tombe, la personne peut le vivre comme une forme de dévalorisation d'elle-même qui se surajoute à son sentiment de non-reconnaissance. Le candidat réfugié se représente les règles et les pratiques administratives qui régissent le droit de séjour et la reconnaissance du statut de réfugié comme injustes et aléatoires. Il est également vrai que de grandes disparités existent dans la manière avec laquelle différents cas sont traités par l'appareil de l'Etat. Ceci crée un climat d'insécurité, de manque de repères et de perte de contrôle.

⁴ C'est ainsi qu'une mère de famille de cinq enfants recevant son avis négatif s'est mise à menacer les intervenants du centre qui avait la charge de sa famille de tuer ses enfants et de se suicider par la suite, c'était la seule façon qu'elle avait trouvé de crier son sentiment d'impuissance face à l'avenir qui se dessinait devant elle. C'est ainsi aussi qu'un requérant d'asile déclara à l'équipe de recherche qu'il allait prendre un bus en otage afin d'exprimer sa rage face à ce système qui le maltraite ...

collaboration avec les institutions oeuvrant au mieux être de ces populations, et enfin, avec toutes les structures locales des quartiers investis à titre pilote. En effet, chaque université engagée dans le projet œuvre dans une commune donnée qu'elle connaît et où elle a déjà éventuellement développé un projet auquel pourront s'ancrer les diverses problématiques du projet UNI-SOL.

Parmi les populations récemment immigrées, il existe de nombreuses familles à haut risque de difficultés d'intégration, difficultés pouvant entre autre avoir des répercussions importantes sur le plan du bien-être et de la santé sociale, psychique et physique de leurs membres.

La majorité de ces familles possède des ressources propres (ce sont leurs capacités de résilience). Si ces familles pouvaient s'appuyer sur des « tuteurs de résilience », sous forme de services sociaux, services de santé, réseaux sociaux, lieux de paroles « bientraitants », elles seraient plus à même de développer leurs propres capacités, souvent mises à mal par les épreuves traversées.

Le but de la recherche-action est ainsi de déterminer, décrire, tester des processus opérationnels visant, à travers une démarche proactive, à favoriser la rencontre, la connaissance, l'adaptation réciproque entre ces familles et les différents « tuteurs de résilience » au pays d'accueil, et singulièrement dans le secteur socio-sanitaire et scolaire.

Dans une première approche, la résilience est la «capacité à bien vivre et à se reconstruire après un traumatisme». Cette définition sommaire évoque la qualité du rapport entre le présent et un choc antérieur. La résilience est aussi définie comme la capacité à réussir, à vivre et à se développer positivement de manière socialement acceptable en dépit du stress ou d'une adversité qui comportent normalement le risque grave d'une issue négative (Cyrułnick, 2001). «Être résilient» indique qu'un choc ou un traumatisme antérieur produit peu ou pas de fragilisations ultérieures. Cette résilience peut être quasi spontanée ou, plus généralement, se construire progressivement. Ce mécanisme se produit de différentes façons.

La résilience est l'expression d'une force insoupçonnée que l'on a en soi. C'est aussi quelque chose qui se construit progressivement après un choc, souvent avec l'aide d'une tierce personne (ou fait) qui joue le rôle de tuteur. Ce tuteur de résilience peut offrir une référence, une écoute, une présence, un modèle, de l'amour... Nous trouvons ainsi des ressources extérieures venant s'ajouter à nos ressources intérieures (souvent insuffisantes). Il existe donc des « *facteurs de protection* » qui permettent aux personnes de s'adapter et de se développer malgré les situations extrêmes qu'elles sont susceptibles de rencontrer. Certaines personnes qui vivent des souffrances exceptionnelles décident de se construire, de s'adapter, non pas malgré leur souffrance mais avec elle. Les personnes résilientes n'ont pas oublié leur malheur, il fait partie d'elles. Elles ont compris que la haine et la rancœur ne peuvent avoir que des effets néfastes sur leur développement psychologique et social. On peut provoquer la résilience ou l'aider à se développer. Il ne s'agit pas d'un processus acquis à vie et il ne touche pas tous les domaines de l'existence (Boet, 2001).

3. Présentation et méthodologie de la recherche-action menée à Liège

La recherche-action s'enracine dans trois interrogations de base :

- Quelles sont les ressources et les difficultés inhérentes aux familles primo-migrantes ?
- Quels sont les besoins et les ressources des professionnels qui les prennent en charge ?
- Comment l'université peut-elle se rendre utile et « solidaire » pour développer les compétences des acteurs de terrain ?

3.1. Objectifs particuliers de la recherche-action liégeoise

Les *objectifs* principaux de la recherche-action liégeoise sont les suivant :

- Identifier auprès des services et des familles concernées, ainsi qu'à travers la consultation de spécialistes et de la littérature afférente, les problèmes socio-sanitaires des familles avec enfants récemment immigrées en Belgique ainsi que les ressources et contraintes de ces dernières ;
- Analyser le parcours migratoire et le projet de vie des familles ;
- Repérer les facteurs intrinsèques de résilience des enfants et de leurs familles ;
- Favoriser leur expression concernant les besoins de santé et l'accessibilité aux structures existantes.

Mais aussi :

- Créer des réseaux intra- et inter-universitaires ;
- Favoriser la création de réseaux avec et entre les structures locales de prise en charge des familles ;
- Production d'une information et d'une impulsion favorisant la compréhension et la solidarisation entre les familles de demandeurs de droit de séjour et les intervenants socio-sanitaires.

3.2. Lieux d'investigation de la recherche-action

Les zones d'intervention de la recherche-action liégeoise sont, d'une part, le quartier Ste-Marguerite au centre de Liège et, d'autre part, le centre d'accueil de réfugiés de Nonceveux en province de Liège.

Le choix du quartier s'explique par le caractère populaire de cet espace qui accueille depuis plusieurs décennies les vagues successives de familles de réfugiés qui se présentent dans la ville ardente. Les services sociaux du quartier, le centre local de consultations ONE, ainsi que l'hôpital de la Citadelle tout proche ont développé des stratégies d'accueil et d'intervention adaptés au caractère d'installation récente et temporaire de ce type de public. Ces raisons et les facilités d'intervention dont jouit l'équipe de recherche dans cet espace ont justifié l'identification de ce locus comme site de recherche.

Le centre de Nonceveux dispose d'équipements scolaires appelés à accueillir des familles avec enfants en bas âge. Cette particularité justifie le choix de ce dernier comme autre lieu d'investigation.

3.3. Définition du public cible

Le concept de primo-arrivant est assez large. Il est surtout lié à une dimension subjective dépendant du parcours migratoire, du capital culturel et des facilités d'intégration des familles récemment immigrées. Ainsi, il nous a paru important de couvrir un échantillon composé tant de familles tout juste arrivées en Belgique que d'autres déjà en place depuis trois, quatre, ou cinq ans. Afin de pousser plus avant les investigations et de rencontrer différentes réalités, un échange avec des familles installées dans la région depuis dix ans et plus a également été réalisé.

3.4. Mise en place des actions sur le terrain

3.4.1. Documentation et appareillage

La première étape consiste en l'identification et la synthèse de la littérature portant sur les difficultés de santé des populations immigrées, y compris les productions récentes d'associations de migrants ou travaillant avec les immigrants. Cette synthèse a donné lieu à la rédaction d'un outil d'entretien qui oriente la rencontre avec les professionnels de la santé, ainsi qu'avec les familles concernées. Cet outil est présenté en annexe. Des institutions, partenaires potentiels de la recherche-action, ont également été identifiées grâce à cette synthèse.

Les différentes investigations empiriques ont également été l'occasion d'initier trois groupes d'étudiants de maîtrise en sciences humaines à la problématique des primo-arrivants dans les institutions scolaires et de santé.⁵

⁵ Les étudiants ayant participé à la recherche durant les années académiques 2003-2004 et 2004-2005 sont Lorraine Baldi, Emilia Bogdanowicz, Sebahat Bolat, Julie Bourguignon, Julie Collon, Adeline Diels, Chantal Genin, Françoise Grégoire, Samia Hammami, Stéphanie Pantot, Aurore Pottié, Principalli Donatella et Valérie Vandersmissen.

3.4.2. Rencontres entre chercheurs et intervenants sociaux et éducatifs

Dans un premier temps, afin de mieux cerner le phénomène et de cibler les difficultés rencontrées à la fois par les familles récemment immigrées, ainsi que celles vécues par les intervenants sociaux chargés de leur prise en charge, l'équipe de recherche du projet UNI-SOL liégeois s'est donné pour objectif d'échanger avec les professionnels de la santé. Afin de rencontrer cet objectif, une quarantaine de professionnels de la santé (médecins d'hôpitaux, travailleurs socio-médicaux, responsables d'associations travaillant dans le quartier, psychologues, enseignants, etc.) ont été rencontrés au moyen du guide d'entretien *ad hoc*. Il s'agissait, dans un premier temps, de dresser un tableau des principales problématiques rencontrées sur le terrain.

Par la suite des réunions régulières ont été organisées entre les membres de l'équipe de recherche et les intervenants en santé rencontrés. Il s'agissait, d'une part, de produire une information sur le sujet et, d'autre part, de recueillir les pratiques apparaissant comme utiles dans l'accueil et l'intégration socio-sanitaire des familles récemment immigrées. Les rencontres ont également permis une plus grande cohésion et collaboration entre les partenaires présents autour de la table, ainsi que le développement de réseaux d'intervenants. En fonction des problématiques évoquées, des personnes ressources ont été invitées afin d'éclairer les participants en rapport avec les différents thèmes abordés.

Parmi les personnes rencontrées vers la fin de l'investigation, 12 sont des intervenants scolaires (directeurs d'écoles, enseignants, psychologue, assistante sociale, animatrice d'école de devoirs) répartis dans 7 établissements de l'enseignement primaire et secondaire de la région liégeoise. La plupart des établissements visités se situent dans les quartiers Ste Marguerite et Burenville. Le but de ces rencontres était d'établir un état des lieux de l'accueil scolaire et des conditions d'apprentissage de la langue française au sein de ce système pour le public non-francophone. La grille de rencontre se situe également en annexe.

3.4.3. Rencontres entre chercheurs et familles

La sélection de familles a été possible grâce à l'implication de diverses associations qui desservent le quartier. L'inquiétude de ne pas toucher les familles qui fréquentent très peu le monde sociomédical s'est dissipée grâce à l'implication du public fréquentant les Médecins Sans Frontières où les familles, même les plus isolées, passent régulièrement. L'échantillon sélectionné offre donc la garantie de couvrir la plupart des réalités observables dans la population cible tant du point de vue de la durée de séjour en Belgique que du point de vue de l'intensité des relations avec les institutions socio-sanitaires, ou encore du point de vue de la stabilité du séjour en Belgique. On note d'ores et déjà la spécificité du public demandeur d'asile fragilisé par l'instabilité de son droit de résidence et sa non intégration dans des réseaux familiaux déjà durablement installés dans le pays d'accueil.

12 familles primo-arrivantes, installées en Belgique depuis moins de cinq ans et ayant des enfants de moins de douze ans, dont certaines hébergées au centre d'accueil de Nonceveux, ont été rencontrées de façon longitudinale durant les deux années de recherche. Tous les membres des familles sont concernés par l'interview.

Pour les adultes et les adolescents, les interviews sont basées sur la grille d'entretien établie sur base des informations obtenues suite aux enquêtes auprès des professionnels de la santé. Un bilan des données démographiques et sociales liées à la situation familiale des personnes rencontrées est dressé durant l'entretien. Celui-ci sera suivi par l'établissement du récit de vie des personnes concernées. Afin de mieux comprendre la dynamique dans laquelle fonctionne les familles, un bilan des causes qui pourraient amener des problèmes liés à la santé est établi avec les adultes et adolescents rencontrés. Les thèmes abordés ont rapport à l'insécurité de séjour, financière et de logement, les actes d'exclusion subis, le sentiment d'inutilité, le sentiment d'isolement psychosocial, les problèmes liés à l'apprentissage de la langue, le stress acculturatif, l'aliénation des enfants, la difficulté d'emploi, les problèmes éducatifs par rapport aux enfants, la culpabilité de l'immigré, et enfin, le tiraillement culturel.

La parole est également donnée aux enfants de moins de 12 ans. Le dessin d'enfant permet d'entamer le dialogue avec ces derniers. Les épreuves sélectionnées portent sur le dessin du bonhomme et de la famille, ainsi que d'un dessin représentant le plus grand rêve des enfants. Cette technique permet d'estimer l'expression des conflits et l'image familiale de ces derniers. Le dessin prend une grande importance dans la formation de la personnalité et du psychisme de l'enfant, non seulement il met en évidence les questions qui se posent à lui mais il lui permet aussi de synthétiser les données et de formuler les problèmes qui lui proviennent, en désordre, de toutes parts. L'intérêt de cet outil dans la recherche qui nous concerne s'explique aisément par le fait que chaque enfant, quelque soit son origine, contient en lui tous les éléments nécessaires à une enquête sociale et à une étude des rapports qui se nouent ou qui font défaut entre lui et le monde adulte. Le dessin permettra notamment de déceler l'angoisse et la peur de l'enfant face à la désagrégation d'une forme de vie familiale, ainsi que les sensations de carence et d'inadaptation qu'éprouvent des enfants brutalement insérés dans une civilisation agressive et consommatrice. Certaines réactions, certains comportements égoïstes, tels que l'élimination, lorsque l'on dessine sa famille, des frères qui disputent à l'enfant l'amour de ses parents, sont propres aux enfants du monde entier, indépendamment de leur culture et de leur milieu social. Par ailleurs, l'expression picturale est présente dans tout système d'éducation scolaire pour autant que les enfants y soient confrontés (Rousseau, Drapeau et al., 1997 ; Rousseau, Galbaud et al., 1996 ; Baldy, 2002 ; Collette & Lachance, 1998).

Enfin, et afin d'obtenir les analyses les plus complètes possible, en cours de la recherche, il est apparu intéressant d'ajouter à l'échantillon de familles primo-migrantes vivant en Belgique depuis un maximum de cinq ans, la rencontre de familles vivant en Belgique depuis plus de dix ans et ayant lors de la migration des enfants en âge scolaire. Cette extension des critères de sélection du public cible permet dès lors de se faire une meilleure idée du vécu de la migration dans la durée et donne plus d'informations sur les personnes qui ont « réussi » la migration et qui sont enfin « installées » en Belgique.

Dans le dernier trimestre de la recherche, 36 adolescents primo-arrivants de l'enseignement secondaire ont également été interviewés sur base d'un guide d'entretien (voir annexe). Ces rencontres ont permis de cerner les difficultés qu'ils rencontrent, mais également les éléments qui leur permettent de s'intégrer et de vivre au mieux leur installation au pays d'accueil.

3.4.4. Animation d'un groupe au centre d'accueil et observations dans les institutions

En fonction des problématiques et des pratiques dégagées, l'organisation d'une animation-discussion avec des résidents a été réalisée au centre d'accueil de Nonceveux. Cette rencontre a permis aux participants de s'exprimer et de fournir des informations de nature à nuancer les propos et à illustrer les pratiques positives qu'ils mettent éventuellement en place pour déjouer les problèmes liés à la santé qui ont été constatés lors de la rencontre avec les professionnels et les familles.

Un travail d'observation dans les institutions a également vu le jour au cours de la recherche. L'objectif d'une telle démarche est de permettre aux chercheurs de s'imprégner de l'ambiance de l'institution et de parvenir à illustrer et/ou nuancer l'ensemble des discours qui ont été recueillis au cours des différentes rencontres avec les professionnels de la santé et les familles. La nature des comportements observés et leur localisation exacte évolueront en fonction de l'importance des priorités thématiques dégagées par les tables de discussion et la négociation entre les partenaires. Ce travail d'observation s'est déroulé dans les locaux de la consultation ONE du quartier Ste-Marguerite, ainsi qu'auprès du service de médiation interculturelle de l'hôpital de la Citadelle.

3.4.5. Programme de diffusion des résultats

Un programme de diffusion des résultats et d'interpellation des décideurs a également été mis en place à travers la publication d'articles de synthèse destinés aux travailleurs sociosanitaires (cf. la bibliographie) et à travers la tenue de séminaires, de formations et de rencontres avec les intervenants travaillant avec le public réfugié.

La diffusion des résultats continuera durant les mois à venir, un bilan des activités de dissémination de ces derniers sera proposé dans le rapport portant sur la période finale de la participation de l'Ulg. Ce rapport sera remis en novembre 2005.

4. Résultats

4.1. Rencontre entre chercheurs et intervenants sociaux

Après avoir rencontré et interrogés les intervenants sociaux en charge du public immigré, les chercheurs les ont invité à se rencontrer durant les deux années de recherches afin de travailler ensemble sur la problématique. Une série de huit réunions a été organisée entre chercheurs et intervenants sociaux chargés des questions liées à l'accueil et l'intégration des migrants.

Il s'est agi, premièrement, de présenter la démarche générale et les premiers résultats obtenus suite aux différents entretiens et analyses. Une confrontation des points de vue entre l'équipe de recherche et les divers acteurs participants a permis de valider et de nuancer les observations et de tendre vers une vision commune des objectifs à atteindre.

Les trois dernières rencontres furent des débats focalisant sur diverses thématiques identifiées comme étant particulièrement problématiques, à savoir, les problématiques psychosociales des familles primo-arrivantes, les problèmes de logement et les difficultés administratives et institutionnelles de l'accueil des primo-arrivants⁶.

Enfin, une réunion finale a permis d'interpeller des responsables administratifs identifiés en commun afin d'engager le débat avec eux sur les constats et les objectifs d'action définis. Enfin, la démarche est rendue publique à travers divers supports de publications ou dispositifs de formation d'intervenants ou d'étudiants.

4.1.1. Problématiques organisationnelles et systémiques des familles primo-arrivantes

La consultation de la littérature ainsi que la rencontre des intervenants sociaux en charge du public cible ont permis d'identifier les problèmes de santé les plus couramment rencontrés par les familles primo-arrivantes.

⁶ Le détail des informations obtenues suite à ces multiples démarches fait l'objet de deux chapitres complet dans le rapport multilocal de la recherche UNI-SOL : « Problématiques psycho-sociales des familles primo-arrivantes : quelles réponses ? » et « Problématiques organisationnelles et systémiques des familles primo-arrivantes ».

S'agissant des problèmes des populations récemment immigrées dont certaines en situation de séjour instable, la définition de la santé adoptée s'apparente à celle de l'OMS et s'étend à la notion de bien-être général, englobant tant les dimensions physiques de la santé que ses dimensions psycho-sociologiques (Duran, 1999). Par ailleurs, il s'agit de populations porteuses d'expressions culturelles diverses qui diffèrent par rapport aux normes et valeurs des professionnels de la santé. Aussi, des problèmes de communication interculturelle dans le domaine de la santé entrent également dans notre champ d'investigations (Pauwels, 1996 ; Manço, 2002).

Selon une enquête réalisée par l'Université de Liège (CERES) et le Centre Régional d'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL) (Debroux, 2002), les problèmes de santé les plus fréquemment rencontrés par les personnes d'origine étrangère sont regroupés selon deux catégories.

Du point de vue de la *santé physique*, les problèmes les plus souvent signalés concernent les questions d'hygiène liées à la précarité des conditions de vie et de logement, notamment les problèmes respiratoires et pulmonaires, bronchites chroniques, rhumes non soignés chez les enfants et autres problèmes pulmonaires, ainsi que des problèmes dermatologiques et allergiques des enfants. Ensuite, dans un ordre décroissant de fréquence, on signale d'autres problématiques liées au traitement et à la prévention du sida et autres MST, aux hépatites, et à des questions gynécologiques, telles que grossesses non désirées, problèmes de contraception, etc. On relève également, mais dans une moindre mesure, des troubles tels que le diabète (surtout chez les femmes), des problèmes cardiaques (tension, problèmes circulatoires), des problèmes bucco-dentaires, des problèmes d'alimentation et de malnutrition, des douleurs au dos, la malaria, la salmonellose et enfin, des ulcères (Buekens, 2001).

Du point de vue de la *santé psychologique*, on relève prioritairement des problèmes de stress, d'anxiété, d'angoisses liés à l'insécurité, aux traumatismes, à l'attente et aux changements de cadre de vie. Il est également question de dépressions, d'une multitude de plaintes psychosomatiques et de souffrances liées à un manque de reconnaissance sociale, d'une perte de repères, perte d'identité, diminution de l'estime de soi, ainsi que des troubles liés à la solitude et à l'isolement et à des traumatismes multiples. Dans une moindre mesure, on relève certaines psychoses (Rousseau, 1995 ; Abedinaj, 2003).

Selon les professionnels rencontrés, les demandes en matière de santé sont exprimées de manière vague sauf en ce qui concerne des services bien spécifiques, comme le Centre de référence du Sida.

Les personnes se rendent dans un service par le biais de proches ou parce qu'elles y ont été orientées par d'autres professionnels. Les travailleurs de terrain sont régulièrement confrontés à une série de difficultés liées à la prise en charge de ce type de public. Ils soulignent les problèmes de communication, de compréhension, de relation liées à la langue et à la culture du public ainsi que des difficultés liées à l'accès financier aux soins de santé.

La nécessité de trouver des solutions au dysfonctionnement de l'aide médicale urgente est un point sur lequel insistent lourdement les travailleurs sociaux. Ils constatent également que les

personnes étrangères présentent une méconnaissance de leurs droits en matière de soins de santé ainsi qu'une ignorance du fonctionnement du système de santé belge. Il est difficile d'expliquer aux familles l'utilité des médecins traitants, des maisons médicales, les nouveaux arrivants préférant se rendre directement aux urgences, pensant que les soins qui y sont dispensés sont de meilleure qualité.

Certaines familles attendent des bilans complets de leur santé physique (check-up, examens spécialisés), alors qu'elles ne présentent aucun symptôme qui pourrait justifier la mise en place de tels examens. Il est très difficile de leur expliquer l'inutilité de leur requête et l'impossibilité de répondre à ce type de demande. On relève dans certains cas une surconsommation des services de santé.

Les travailleurs de terrain sont également confrontés à la problématique liée à une différence de perception du temps présente dans certaines cultures, les rendez-vous ponctuel laissant souvent la place aux permanences qui permettent de travailler dans de meilleures conditions. On constate également, à certains moments, une difficulté de cerner la demande. Aussi, pour les personnes atteintes de maladies telles que le diabète, la tuberculose, l'hépatite, il est parfois difficile d'instaurer le suivi médical et le traitement de ces pathologies. Il est parfois laborieux d'expliquer aux personnes atteintes de ces maladies la nécessité de suivre le traitement dans le temps malgré la disparition des symptômes. De plus, certaines d'entre elles n'ont pas de logement fixe et l'utilité de ces traitement, souvent fort coûteux, s'amenuise quand on sait que ces patients vont passer la nuit dehors au froid. Enfin, le manque de scolarisation, entraîne parfois des difficultés de compréhension liée à une méconnaissance du corps.

Les investigations menées auprès des intervenants sociaux travaillant avec le public cible ont également permis de noter l'existence de dispositifs utiles rencontrant la majeure partie des difficultés listées.

Ainsi, les services socio-sanitaires centralisés et spécifiques comme les « relais-santé » ou les services de médiation interculturelle, les dispositifs de logement subventionnés et les « classes passerelles » sont parmi les exemples cités. Toutefois, les travailleurs de terrain rencontrés déclarent que ces solutions ne répondent pas à l'ensemble des problèmes auxquels ils sont confrontés. Notamment, ces pistes restent très insuffisantes en termes quantitatifs et ne couvrent que certains points centraux, laissant de vastes zones géographiques excentrés sans moyens. Ainsi, il s'avèrerait intéressant de mettre en place d'autres structures ou services comme des services d'interprétariat permettant à la fois des traductions à proprement parlé, mais aussi des interventions de médiation interculturelle lorsque cela s'avère nécessaire, comme déjà présent dans diverses localités. Les professionnels soulignent également leur intérêt quand à la mise au point d'une chaîne de relais, de collaborations, de partenariats où eux-mêmes, tout comme les personnes étrangères, pourront trouver rapidement les ressources nécessaires à une problématique déterminée. L'utilité de la création de lieux de paroles et d'expression créative pour les personnes étrangères est également soulignée.

La plupart des professionnels consultés remarquent que l'on leur délègue un grand nombre de tâches dont la gestion ne leur appartient pas ou qui nécessitent des compétences qu'ils n'ont

pas. Ainsi, en matière de santé, les services concernés sont souvent face à des problèmes occasionnés par l'instabilité du séjour de certaines familles, par les difficultés de logements, ou encore, par la complexité de la réponse administrative donnée par l'Etat au cas des demandeurs d'asile. Selon les professionnels, l'Etat se montre incapable de définir une politique claire face aux flux migratoires et laisse en suspend le traitement du cas de milliers de familles. Il développe des réglementations complexes et changeantes mettant en difficulté tant les intervenants que les familles elles-mêmes. Une rigoureuse simplification administrative est urgente à opérer afin de rendre plus rapide les réponses aux demandes d'asile de façon à éviter aux familles un long temps d'attente destructeur. L'absence de politique claire donne l'impression que la population primo-arrivante est abandonnée à son sort et que le cas des clandestins est encore plus grave malgré l'existence d'une série de réponses urgentes en matière de santé et de scolarité. Les acteurs socio-sanitaires et scolaires qui font face à ces publics sont comme les « délégués » de cet abandon. C'est par ce phénomène que les acteurs de terrain commencent à perdre jusqu'au sens même de leur travail social ou éducatif. Ils « s'usent » dans des contextes institutionnels qui les violentent au moins autant que les familles concernées.⁷

4.1.2. Problématiques psycho-sociales des familles primo-arrivantes : quelles réponses ?

Il s'agit d'analyser les interactions que les familles développent avec les institutions sociosanitaires qui les prennent en charge dès leur arrivée au pays d'accueil de façon à en éclairer *les incidences sur leur bien-être et santé sociopsychologique*.

Certaines des investigations effectuées dans le cadre de l'étude interuniversitaire auprès des familles et des travailleurs sociaux et de la santé tendent à montrer que la situation floue et instable dans laquelle sont plongés les demandeurs d'asile, ainsi que l'isolement et les ruptures que constitue le temps d'attente, génèrent un stress et une crispation psychologique et favorisent, dans certains cas, des décompensations psychiques ou des somatisations. Le contexte d'accueil et les affections qui y sont associées rendent également complexe l'exercice des rôles parentaux, ce qui ne manque pas d'avoir des répercussions sur le développement des enfants. Ce contexte est également néfaste pour le personnel chargé d'accueillir et de soigner le public immigré. Ces professionnels sont dans certains cas littéralement « déformés » par les situations inextricables et très diversifiées auxquelles ils doivent faire face dans une certaine précipitation.

Au vu de ces constatations, on peut affirmer que les conditions de vie propres aux réfugiés dans la progression de leur trajet d'exil influencent leur santé psychosociale de manière indubitable. Toutes les étapes que devra franchir le public cible en vue de son installation au pays d'accueil présentent des difficultés et, éventuellement, des éléments traumatisants, auxquels l'immigré devra faire face avec les moyens dont il dispose afin de se donner une chance de réussir son processus d'immigration. *Quelles réponses efficaces les intervenants chargés d'accueillir les candidats réfugiés peuvent-ils donner à ce vécu ?*

⁷ Pour plus de détails, se référer au rapport multilocal de la recherche UNI-SOL, au chapitre « Problématiques organisationnelles et systémiques des familles primo-arrivantes ».

Ainsi, le lieu d'accueil peut devenir un lieu auquel s'identifier et le temps d'attente un temps de recentrage sur soi, sur la famille, la communauté, sur les enfants et leur avenir, un temps pour faire des projets, quel que soit le pays de destination finale. Il peut être également un temps où se profilent des opportunités de formations professionnelles ou autres. Toutes ces acquisitions ne seraient pas perdues pour les personnes qui ne sont pas retenues en Belgique et constitueront un bagage qui leur servira ailleurs.

Certains travaux menés dans le cadre de la recherche Uni-sol permettent de constater que des contextes favorisant l'expression du vécu, des projets et rêves auprès des personnes candidats réfugiés exerce un effet favorable leur estime d'eux-mêmes, leur sentiment d'efficacité personnelle, leur renforcement identitaire, ainsi que sur leur inscription sociale au sein de leur groupe d'appartenance et de la société en général. Aussi, il apparaît opportun de proposer au public de candidats réfugiés et à leurs enfants des actions socio-éducatives à caractère ludique et créatif au sein des contextes d'accueil dans lesquels ils évoluent, en collaboration avec des réseaux d'institutions et d'associations locales.

Enfin, là où elle est nécessaire, il semble utile que l'offre de soins psychologiques se situe dans une visée socio-anthropologique tenant compte du contexte socio-économique et des valeurs culturelles du groupe d'appartenance des individus en souffrance dans leurs influences à la façon dont la souffrance psychique s'exprime, est identifiée et sera comprise ou interprétée. Aussi, l'intégration dans les processus thérapeutiques du soutien informel des réseaux de proches s'avère d'une aide estimable.⁸

4.2. Rencontre entre chercheurs et familles

4.2.1. Présentations des familles rencontrées

4.2.1.1. Familles arrivées en Belgique depuis moins de 5 ans

Ce premier groupe se compose de 12 familles avec de jeunes enfants qui ont été rencontrées à plusieurs reprises. Il s'agit de familles qui en moyenne ont de 3 à 4 enfants ; quatre proviennent de l'Albanie ou du Kosovo, deux du Congo, deux du Sri-Lanka et les autres de l'Algérie, du Cameroun, du Liban et de l'Ouzbékistan. Il s'agit dans trois cas de mères monoparentales avec enfants. La moyenne d'âge des parents rencontrés se situe aux alentours de la trentaine. Les enfants, pour leur part, sont d'âges très variés (de quelques mois à 16 ans). On constate que dans l'échantillon les parents ont toujours un niveau de formation équivalent : sept des familles sont de niveau primaire maximum, trois de niveau secondaire maximum, et deux de niveau supérieur et universitaire. La totalité des familles rencontrées déclare avoir migré en Belgique pour y demander l'asile politique. Onze d'entre elles sont arrivées directement en Belgique, une seule étant passée par un autre pays avant la migration

⁸ Pour plus de détails, se référer au rapport multilocal de la recherche UNI-SOL, au chapitre « Problématiques psychosociales des familles primo-arrivantes. Quelles réponses ? ».

dans notre pays. Sept familles louent leur logement, trois occupent des logements sociaux destinés aux demandeurs d'asile et, enfin, deux sont hébergées en centres d'accueil. La plupart des familles ont été rencontrées dans leur logement.

4.2.1.2. Familles installées en Belgique depuis une dizaine d'années

Le second groupe se compose de six familles originaires d'Afrique subsaharienne et de six autres originaires des pays de l'Europe de l'Est. Les entretiens ont été réalisés au domicile des personnes rencontrées. La presque totalité de ces familles également est arrivée en Belgique pour cause politique. En toute logique, puisqu'il s'agit ici d'un public régularisé, la totalité des familles louent leur propre logement.

4.2.2. Analyse des entretiens selon les principaux axes d'information

4.2.2.1. Progression dans la situation administrative

Parmi les familles présentes en Belgique depuis moins de 5 ans, moins de la moitié a obtenu un droit de séjour sur le territoire belge : toutes les familles sont passées par au moins un avis négatif avant d'avoir, pour certains seulement, obtenu un droit d'établissement. Quatre familles sur douze furent, au moment de l'étude, en train d'utiliser leurs derniers recours possibles pour obtenir la possibilité de rester légalement en Belgique. Enfin, les familles restantes ont, quant à elles, reçu un ordre de quitter le territoire : ainsi, une des familles a « disparu », durant la période de l'étude, ayant sans doute préféré verser à la clandestinité. Toutes les familles rencontrées ont, en effet, déclaré qu'elles ne rentreront jamais au pays d'origine, même déboutées de leur demande de s'établir en Belgique. Ces familles ont traversé un chemin d'exil jonché le plus souvent de faits dramatiques. Elles préfèrent la clandestinité en Belgique au retour dans leur région d'origine. L'avenir est souvent noir et incertain, le temps est au désespoir et à l'incompréhension : « *Pourquoi nous avoir porté pendant 4 ans si c'est pour nous jeter aujourd'hui ?* », « *Notre pays nous chasse, la Belgique nous pourchasse* », « *Alors que nous recevons des soins et que nos enfants sont scolarisés, en étant clandestins, nous n'existons pas, nos enfants n'obtiendront pas de diplômes ...* ».

Au sein du groupe des familles installées en Belgique depuis plus de dix ans, toutes ont fini par obtenir un droit de séjour sur le territoire belge. Parmi ces dernières, on en dénombre seulement deux qui ont obtenu leurs droits dès la première requête. Les autres familles se sont vues refuser ce statut au moins une fois et ont dû introduire des recours. Certaines familles ont attendu des années avant que leur dossier ne soit stabilisé. L'étape du parcours migratoire durant laquelle le droit au séjour se fixe est d'une grande importance pour l'état émotionnel et de stress des personnes immigrées. Cette période est très rarement courte. Pourtant, la stabilisation légale dans le pays d'accueil permet au réfugié de savoir où aller, de se mettre à la recherche d'un emploi, de s'affilier à une assurance, etc., bref de mettre en place toutes les démarches qui permettront à la famille d'entamer réellement son processus d'intégration. Or, cette étape cruciale du parcours semble avoir été mal vécue par la plupart des personnes rencontrées. Ainsi, les personnes qui sont encore sans droits crient à l'injustice, ne comprennent pas pourquoi l'on remet des papiers d'identité à d'autres alors qu'à eux on les

refuse. Les personnes stabilisées, en revanche, malgré le soulagement ressenti à l'annonce de l'issue positive à leur demande d'asile, se souviennent parfois avec tristesse de la période de leur requête, d'autres sont en colère. Tous ont été marqués par les difficultés de cette époque de leur vie où elles évoluaient dans un « *no man's land* » : « *L'Etat belge est inhumain de nous avoir fait vivre dans des situations aussi précaires* ». Notons enfin que parmi les familles installées depuis plus longtemps en Belgique, dix ont fait une demande de naturalisation à la citoyenneté belge qui constitue l'étape ultime de leur installation définitive en Europe : une seule ne l'a toujours pas obtenue. Dans ce sous-échantillon, deux personnes n'ont pas fait de demande de naturalisation : une d'elles a pris la nationalité française et l'autre n'éprouve pas le besoin de changer de nationalité.

4.2.2.2. Situation psychosociale des familles requérantes d'asile

Quel que soit le lieu de résidence des familles présentes en Belgique depuis peu de temps, logement en centre de réfugiés ou en appartement privatif, on observe une grande détresse chez les personnes rencontrées. Pour les personnes qui n'ont pas encore obtenu le droit de résider sur le territoire, l'obtention ce droit devient un leitmotiv obsédant, but ultime de leur vie : « *Sans savoir où l'on va, il est très difficile de faire des projets, de vivre* ». Le reste importe peu. Leur espoir de se voir un jour attribuer ce droit s'amenuise petit à petit à mesure que passe les semaines et les mois. Plus cette attente est longue, plus on remarque l'emprise du désespoir sur les familles rencontrées : leur objectif d'installer en Belgique afin d'offrir à leurs enfants un monde meilleur où il fait bon grandir s'éloigne peu à peu. Bien que toutes les familles de ce groupe soient incertaines et perdues face à l'avenir, on remarque tout de même que ce sont les familles qui sont hébergées dans les centres de réfugiés qui semblent les plus affectées par leur situation. Ceci peut s'expliquer par le fait que la vie en centre est entièrement organisée, réglementée et que le sentiment de perte de liberté y est nettement plus marqué que parmi ceux qui vivent en logement privé. On constate que les personnes qui ont séjourné plusieurs années dans des centres sont celles dont le réseau social est le plus restreint. Parmi les 12 familles primo-arrivantes rencontrées, 6 ont fréquenté à un moment de leur vie les centres de réfugiés, deux y sont encore actuellement. Toutes ont un très mauvais souvenir du passage aux centre : « *Sauf que je peux sortir, c'est prison là-bas, tu es puni à chaque fois que fais bêtise* ».

Obtenir une régularisation n'est pourtant pas synonyme de la fin des problèmes. En effet, les personnes qui ont obtenu le droit d'asile témoignent de la grande désillusion qui fut la leur. Pendant longtemps, elles ont cru que le jour où les papiers arriveraient, leurs difficultés ne seraient plus que de mauvais souvenirs. Ce jour venu, elles se rendent compte que l'obtention des papiers n'est que le début d'un long et nouveau cheminement. Par exemple, les discriminations racistes au sein de la société rendront leur intégration difficile, notamment sur les marchés du logement ou de l'emploi, où une série de limitations administratives les attendent également. En même temps, régularisation signifie la fin d'une série d'aides matérielles gratuites, notamment en matière de santé, il leur faut se débrouiller comme les citoyens ordinaires et apprendre à gérer un maigre budget pour entretenir toute une famille. Le choc et le contraste est en effet grand entre l'imaginaire de la Belgique ou de l'Europe d'avant l'émigration et les réalités subies dès leur arrivée dans cette région.

4.2.2.3. Face au système médical

La différence des perceptions du système de santé et des situations concrètes vécues entre le groupe de familles régularisées ou non est grande. Les personnes toujours en situation de demande d'un droit de séjour sont aidées par l'Etat à travers les aides matérielles des Centres publics d'aide sociale (CPAS) des municipalités d'installation. Elles reçoivent gratuitement des colis alimentaires, des bons divers pour divers besoins, un logement, des soins médicaux et un peu d'argent. Les personnes régularisées ont en revanche moins d'aide mais un accès légal au marché du travail et donc à terme aux systèmes d'assurance chômage.

Avec le système scolaire, les systèmes de soins médicaux sont les appareils que rencontrent toutes les familles avec enfants arrivant en Belgique. Aussi, l'institution médicale est donc un des lieux stratégiques à travers lesquels un lien social peut être tissé avec les groupes de migrants. L'ensemble des personnes rencontrées avouent qu'elles n'ont rien à redire sur le système de santé belge. Elles se trouvaient très bien soignées et recevaient ces soins gratuitement. Toutefois, pour celles qui ont été régularisées avec leur famille, la perte immédiate du droit à l'accès aux soins de santé totalement remboursés est déstabilisant. Les témoins expliquent qu'il n'a existé aucune transition entre « *la médecine accessible et gratuite* » et « *la médecine pour les riches* », entendez les soins destinés aux « Belges ». Certains précisent même que c'est à partir de cette transition qu'ils ont rencontrés les plus grandes difficultés de santé physique, car ils n'avaient pas de quoi se rendre chez le médecin et se négligeaient.

Parmi les familles rencontrées, cependant, aucune ne présente de maladies graves. On décèle toutefois un très grand nombre de sujets atteints de difficultés respiratoires parmi les familles qui vivent dans leur propre logement. Il faut dire que la majorité des logements visités dans le cadre de l'étude sont dans un état d'insalubrité assez inquiétant.

En matière de santé psychologique, on remarque des signes de déprime, voire de dépression chez pratiquement toutes les personnes rencontrées, mais ces signes sont plus apparents parmi les membres des familles primo-arrivantes. Dans quatre familles primo-arrivantes, on signale des enfants qui présentent des problèmes de comportements pouvant aller jusqu'à des actes délinquants. Il s'agit de garçons. L'âge des enfants qui présentent ces comportements est très variable, allant de 9 à 15 ans.

4.2.2.4. Présence de connaissances en Belgique

Les familles primo-arrivantes déclarent dans 8 cas sur 12 ne connaître personne en Belgique ; la plupart d'entre-elles avouent même n'avoir pas choisi la Belgique comme pays de destination, l'orientation vers ce pays s'étant faite en fonction des disponibilités des passeurs. Les familles primo-arrivantes qui ont des connaissances dans le Royaume sont principalement issues de l'Afrique noire (3 cas sur 4).

En revanche, au sein des familles installées en Belgique depuis plus de 10 ans, on dénombre une grande majorité qui déclarent qu'elles connaissaient déjà quelqu'un en Belgique avant d'arriver dans ce pays ; ces personnes pouvant aussi bien être des membres de la famille que des amis, voire de simples connaissances.

On relève ainsi, dans le discours de toutes les familles les plus avancées dans leur processus d'intégration en Belgique, la rencontre d'une personne-ressource qui les a aidées et guidées, notamment, à entamer, et parfois à poursuivre, leur processus d'établissement dans ce pays. Ces personnes « tutrices » ont pu conseiller les familles de réfugiés à propos du logement, des démarches administratives, voire plus tard dans le domaine de la formation ou du travail. Cette ressource peut être un intervenant social, une personne inconnue de la même ethnie et ayant déjà traversé les mêmes difficultés d'intégration, un membre même éloigné de la famille, un militant humaniste, un commerçant, un directeur ou éducateur scolaire, voire un employeur. L'identification d'une telle personne se retrouve chez plus de 70 % des familles rencontrées, les deux sous-groupes confondus. Mais elle est plus commune au sous-groupe des migrants les plus anciens. Cette personne fut en général rencontrée assez rapidement après l'arrivée en Belgique. Les familles immigrées ont une grande estime et reconnaissance pour cette personne-ressource, même si, dans certains cas, elles ne la voient plus. Quelle que soit cette personne et les affinités entretenues avec elle, elle a permis aux familles de passer plus facilement de nombreuses étapes du parcours migratoire. Dans certains cas, ces personnes n'ont fait qu'un bref passage dans l'histoire des familles, dans d'autres, elles sont toujours bien présentes et les liens sont toujours très forts. Les familles qui ne présentent pas ce type de rencontres sont dans des conditions plus précaires et sont plus isolées que le reste de l'échantillon.

Les personnes les mieux insérées et stabilisées de l'échantillon sont également celles qui présentent le réseau social le plus étendu. D'un point de vue psychologique, ce sont également les familles qui vivent le mieux leur installation en Belgique. On remarque cependant une grande différence entre les sexes quant à la fréquentation de paires et d'associations. En effet, les femmes présentent très souvent un réseau social assez pauvre. Nombre d'entre elles déclarent en souffrir. Elles parlent beaucoup de tristesse vis-à-vis de leur situation de vie en Belgique. Elles sont généralement presque toute la journée chez elles et leur tâche principale est de s'occuper des enfants et de la maison. Elles pratiquent souvent très peu la langue française, ce qui est loin de favoriser la possibilité de créer de nouveaux contacts. Elles n'aiment pas fréquenter les associations, les centres culturels, ... Une majorité d'entre elles considèrent que ce sont des activités d'hommes et qu'elles n'ont pas été éduquées en ce sens. Les femmes qui présentent un réseau social plus développé sont celles qui fréquentent les églises, les cours d'alphabétisation, ou enfin, les femmes issues de l'Afrique subsaharienne qui ont reçues une éducation scolaire. Cependant, les grossesses se succèdent et la venue d'un nouvel enfant empêche la maman de poursuivre ces activités dans lesquelles elle s'était engagée : c'est de nouveau le retour à la solitude, à la vie de famille sans contacts extérieurs.

On retrouve chez les hommes un réseau de socialisation et d'acculturation plus étendu. Quand ils vivent en centre d'accueil, ils sont plus nombreux à s'inscrire aux activités du centre, que ce soit des activités sportives ou des excursions diverses. Ce sont également eux qui quittent le centre pour aller aux rendez-vous fixés par leurs avocats concernant l'état de leur demande d'asile, etc. Les femmes rencontrées quittent très rarement le centre, pour ne pas dire jamais. En dehors des centres, les hommes fréquentent généralement les cafés où ils se retrouvent

souvent entre les personnes des mêmes ethnies. Ils fréquentent également les églises ou autres associations. La majorité des hommes installés en Belgique depuis une dizaine d'années travaillent et nouent également des contacts par cet intermédiaire. Parmi les primo-arrivants, on retrouve aussi une part réduite d'hommes qui occupent des emplois « en noir », ce qui est très rarement le cas pour les femmes en couple.

Les enfants pour leur part se socialisent beaucoup plus facilement que leurs parents. L'école est un lieu qui leur permet de rencontrer d'autres enfants et les liens se nouent très vite, une fois la langue du pays maîtrisée. Des enfants ont cependant déclaré qu'ils vivaient des actes racistes au sein de l'école et qu'ils se regroupaient pour les éviter entre personnes immigrées. Après l'école, ils jouent dans la rue avec les enfants du quartier ou dans la cours du centre, et il n'est plus question de différences d'origine, toutefois les endroits de vie des familles réfugiées sont souvent des quartiers populaires marqués par une forte présence de populations immigrées.

4.2.2.5. Accès à un logement autonome adapté aux besoins de la famille

L'accès à un logement privatif s'avère difficile pour toutes les familles rencontrées, tous groupes confondus. Le statut d'immigré fait peur aux propriétaires qui refusent souvent de louer leurs biens à des personnes qui ne présentent pas l'assurance d'un paiement régulier de loyer. De plus, les moyens financiers des familles pour assumer la charge d'un loyer sont très limités et restreignent donc considérablement le nombre des logements compatibles avec leur budget. Ces difficultés amènent très souvent ces dernières à louer des logements à des propriétaires qui proposent à des prix praticables pour les familles réfugiées des logements dans un état de délabrement avancé. Aucun bail n'est rédigé et les locataires n'osent pas se plaindre des dysfonctionnements de leur logement par crainte d'être expulsés et de se retrouver à la rue. Ils sont alors amenés à se contenter de très peu. Ils vivent dans des espaces très restreints qui les amènent à vivre dans une grande promiscuité qui empêche toute intimité. Les moisissures, l'humidité, provoquent des problèmes respiratoires et pulmonaires parmi les membres les plus fragiles de la famille. Dans les cas les plus graves, les toits ne sont pas étanches et il pleut dans le logement. Dans certains cas, la présence de rats est également signalée.

Parmi le groupe de familles primo-arrivantes louant un logement, toutes se retrouvent dans ce cas de figure et vivent dans des conditions assez misérables. L'offre des logements sociaux est assez restreinte, elle présente de longues listes d'attente, et n'est pas ouverte aux personnes qui ne sont pas en ordre de papiers. Il ne reste donc plus à ces personnes qu'à louer ce qu'on leur propose, c'est à dire, des appartements trop souvent insalubres et de petite taille.

Il semble que le public africain soit encore plus fragilisé que les autres du point de vue du logement. Toutes les personnes de cette origine déclarent qu'elles ont eu des difficultés énormes pour trouver un logement. Elles considèrent avoir été victimes de racisme par les propriétaires qui sont très réticents à l'idée de louer leurs biens à un public de couleur.

On remarque que les personnes arrivées en Belgique depuis dix ans et plus ont rencontré les mêmes problèmes face à la recherche de logement. Elles ont mis énormément de temps avant de trouver un toit convenable, il a fallu pour cela qu'elles soient lancées sur le circuit du travail, ce qui leur a permis d'octroyer un budget plus important à la recherche de logement. La discrimination subie par le public africain reste cependant de vigueur même au sein de ce second sous-groupe.

4.2.2.6. Apprentissage de la langue du pays d'accueil et permanence des croyances et des religions

La connaissance de la langue du pays d'accueil est un outil d'intégration très important. Parmi les personnes arrivées en Belgique depuis une dizaine d'années, 50 % (le public africain) parlait déjà français en arrivant en Belgique. Ils déclarent que la connaissance de la langue les a énormément aidés à poser leurs marques au pays d'accueil. En ce qui concerne les familles primo-arrivantes, on relève à peine 2 familles sur 12 qui parlaient français avant d'arriver en Belgique. Grâce à la fréquentation scolaire, les enfants maîtrisent très vite la langue du pays d'accueil, par contre, les parents mettent beaucoup plus de temps, quand ils y parviennent. Ceci amène les enfants à devenir « adultes » avant l'âge car ils sont amenés à jouer un rôle d'interprète dans les relations que les familles entretiennent avec les diverses associations, institutions scolaires, de santé, etc. que fréquentent les familles.

Au domicile, à de très rares exceptions près, les familles continuent à parler la langue du pays d'origine. Les pères parlent souvent beaucoup mieux le français que les mères, ceci peut s'expliquer par la plus grande étendue de leur réseau de socialisation. Certains parents suivent des cours d'alphabétisation mais rares sont ceux qui vont jusqu'au bout, il s'agit principalement des mères seules avec enfants.

Pratiquement toutes les familles accordent une grande importance à la religion. La majorité des familles rencontrées sont de religion musulmane, d'autres, dans une moindre mesure, sont bouddhistes ou catholiques. Elles se reposent sur la volonté de Dieu et considèrent très souvent que « *c'est grâce à Dieu que tout va bien même quand tout va mal* ». Ce soutien spirituel participe au bien-être des personnes. Il leur apporte une force, un soutien psychologique permettant de supporter les épreuves. Cependant, la croyance inconditionnelle en la volonté de Dieu, peut aussi devenir handicapante, dans la mesure où certaines familles l'utilisent comme mécanisme de rationalisation dans le déni de leur situation : ainsi s'exprime une mère de famille albanaise qui vient de recevoir un ordre de quitter le territoire : « *ce n'est pas possible, les choses vont s'arranger, Dieu ne permettra jamais une chose pareille* ».

4.2.2.7. Enfants, système scolaire et esprit de sacrifice

Toutes les familles ont introduit leurs enfants à l'école dans un délai très court après leur arrivée en Belgique. La première difficulté dans ce contexte fut, pour ceux qui ne maîtrisaient pas le français, l'apprentissage de la langue d'enseignement. En effet, les premiers mois ont été difficiles selon les dires de tous les enfants non-francophones. Cependant, le temps pour apprendre la langue en totale immersion se limite à quelques semaines, après lesquelles, les

enfants ont pu s'intégrer bien vite à leur classe et suivre les cours sans trop de problèmes. On retrouve dans beaucoup de récits la présence du personnel scolaire, très disponible et accueillant, pour aider à l'intégration de l'enfant. Cette prise en charge consistait en l'apprentissage du français, de sa grammaire, de sa conjugaison et de son orthographe. Ces aides avaient lieu en dehors des heures de cours et ce, de manière bénévole. Ce soutien a très certainement permis aux enfants de se sentir mieux en Belgique, de se sentir plus « chez eux » dans ce nouvel environnement. Tous les enfants scolarisés déclarent préférer la vie en Belgique à la vie dans leur pays d'origine. Certains présentent cependant des difficultés au niveau scolaire. On remarque que les parents des enfants à difficultés scolaires sont aussi ceux qui accordent le moins d'importance à la scolarité de leur progéniture. Il s'agit majoritairement de parents dont la formation personnelle n'a pas dépassé le niveau primaire. Les parents essaient de suivre la scolarité de leurs enfants dans la mesure de leurs possibilités. Cependant, ils sont vite dépassés, surtout pour ceux qui ne pratiquent pas le français comme langue maternelle.

On remarque dans toutes les familles présentent un esprit commun de sacrifice pour les enfants. Même les parents qui sont les plus déçus de leur vie en Belgique déclarent rester dans ce pays au moins dans l'espoir de pouvoir construire un avenir meilleur pour leurs enfants. Arrivés en Belgique, souvent, il ne leur reste plus grand-chose en dehors de leur famille. Les projets de vie personnels sont très rares, tous les espoirs sont portés sur les enfants.

4.2.2.8. Accéder au travail

Au sein des familles primo-arrivantes, aucun membre n'a pu accéder à un travail régulier. Dans un seul cas, le père de famille travaille par intermittences comme ouvrier, mais il s'agit à chaque fois de remplacements de quelques semaines, il espère trouver un travail plus fixe dans un futur proche. L'accès à l'emploi des personnes en situation de demande de droit de séjour est extrêmement limité par les législations en cours : les sans papier et, *a fortiori*, les clandestins ne peuvent travailler qu'en situation infra légale. Dans ce cas, les femmes se dirigent plutôt vers des travaux d'entretien domestique, les hommes, quant à eux, se retrouvent dans les entreprises de construction, les abattoirs, ... Chacun exerce également des travaux saisonniers tels que la cueillette de fruits, par exemple. L'offre de travail en noir semble cependant se faire de plus en plus rare, les contrôles se faisant de plus en plus fréquents. Pour ceux qui ont obtenu leur statut de séjour, en revanche, un emploi est envisageable, mais la recherche de travail s'avère ardue et décourageante. Dans les centres de réfugiés, les personnes peuvent travailler deux semaines sur six en effectuant les tâches nécessaires au bon déroulement du centre en échange d'une petite rémunération. Etre inemployable ou ne pas trouver du travail amène le public considéré à se sentir inutile et sans but dans la vie : « *Je me sens comme un poisson dans un bocal, tous les jours se ressemblent, je suis inutile* ».

On peut également dire que les familles installées en Belgique depuis plus de dix ans rencontrent encore des problèmes similaires sur le marché de l'emploi. Si les travailleurs originaires des pays de l'Est ont des difficultés en langue française, il semble que les familles africaines subissent plus de discriminations ethniques. Ceux qui sont arrivés avec un diplôme ne trouvent pas plus de travail que les autres. Le problème pour ces derniers réside dans l'obtention de l'équivalence de leurs diplômes, du reste l'expérience professionnelle

antérieure n'est jamais valorisée. Pour meubler l'attente les témoins africains déclarent avoir entrepris plusieurs formations depuis leur installation en Belgique. Ces formations sont souvent d'un statut inférieur à leur diplôme d'origine. La plupart nous parlent aussi de discriminations lors de ces formations. Toutefois, ces formations ne leur permettent toujours pas de trouver un emploi. Certains ont travaillé en noir pendant des années avant d'être enfin déclarés. D'autres ne l'ont jamais été. D'autres encore, n'ont jamais travaillé du tout et bénéficient de l'aide sociale depuis leur arrivée (Gatugu et al., 2001).

On constate que quatre des sept personnes qui ont trouvé du travail l'ont obtenu grâce à une personne-ressource de leur entourage. On observe une perte de statut dans la plupart des familles. La dévalorisation au niveau du travail engendre, bien entendu, une perte au niveau du statut social. La situation est généralement mal vécue par les familles d'autant plus qu'elle hypothèque leur prospérité. Certains de ceux qui ont trouvé un travail disent s'être habitués progressivement et ne plus être gênés par cette perte de statut, le deuil de leurs diplômes, etc. D'autres par contre, se sentent toujours frustrés et en veulent à la Belgique de ne pas mieux les considérer au vu de la quantité de travail qu'ils fournissent.

On constate que sur les douze familles rencontrées, toutes nationalités confondues, seulement deux mères de familles travaillent au moment de la rencontre, une suit une formation. Cette inactivité professionnelle contribue certainement à la solitude de ces femmes. Pour la plupart, cette inactivité et ce peu de contacts sociaux leur cause tristesse et désespoir, ainsi que différents troubles somatiques.

4.2.2.9. Liens au pays d'origine

De grandes différences se remarquent en cette matière entre les deux types de familles interrogées. En effet, les membres des familles primo-arrivantes ne parlent jamais de nostalgie du pays, au contraire, on relève dans leur discours un certain dégoût du pays d'origine et un refus catégorique d'envisager d'y rentrer un jour. Par contre, au sein de toutes les familles qui sont en Belgique depuis plus longtemps et qui ont « réussi » leur installation, on retrouve une certaine nostalgie du pays, à des degrés divers. Malgré les dimensions « difficiles » de ce sentiment, il représente un facteur facilitateur, un renforcement, un « organisateur » du processus d'intégration. En effet, pour pouvoir rentrer au pays d'origine, il faut « avoir réussi » dans le pays d'accueil, ce qui n'est pas le cas des familles primo-arrivantes qui, de plus, doivent encore « convaincre » du bien fondé de leur demande d'asile. Toutefois, toutes les familles rencontrées gardent des contacts avec des personnes restées au pays d'origine. Ce contact permet parfois de subvenir aux besoins de certains groupes non-émigrés.

4.2.3. Rencontre avec les enfants des familles primo-migrantes sur base de la technique du dessin : présentation de quelques analyses de cas

La technique du dessin a permis aux chercheurs d'entamer le dialogue avec les enfants de 4 à 12 ans issus des familles primo-arrivantes. Trois dessins étaient demandés aux enfants, le dessin de la famille, le dessin du bonhomme, et le dessin de leur plus grand rêve.

Après présentation des dessins à un expert en dessins d'enfants, il nous a semblé judicieux de diriger nos analyses sur le dialogue qui s'est instauré autour de l'interview plutôt que d'établir des critères purement analytiques de leurs traits de crayon. En effet, une grande partie des enfants proviennent de pays en conflits, et certains n'avaient jamais tenu de crayon en main avant leur arrivée en Belgique. Il paraît donc difficile d'imputer la précarité des figures retrouvées dans la presque totalité de leurs œuvres à l'une ou l'autre cause.

Tous les enfants n'ont pas réalisé la tâche de dessin. En effet, certains enfants étaient beaucoup trop petits, d'autres ont tout simplement refusé.

Nous avons sélectionné des interviews avec des enfants de différents âges et à différentes périodes du processus d'installation en Belgique afin de les présenter ci-dessous. Tous les types de dessins ne seront pas présentés pour chaque enfant, nous avons pris la décision de présenter uniquement les dessins autour duquel le dialogue a pris le plus d'ampleur. Il s'agira prioritairement du dessin du plus grand rêve qui a souvent délié la langue des enfants rencontrés.

Nous présenterons ici les dessins des enfants de 4 familles, une vivant en centre de réfugiés, une autre dans un logement d'une structure d'accueil, une dans un logement privé mais toujours en attente des papiers, et enfin, une famille qui a obtenu son droit de séjour et qui vit dans un logement privé. Les prénoms ont évidemment été changés afin de respecter l'anonymat des répondants.

4.2.2.10. La rencontre de trois enfants d'une famille vivant en centre de réfugiés

Nous allons présenter ci-dessous les interviews réalisées auprès de 3 enfants d'une famille Albanaise rencontrée en centre d'accueil. La famille est composée des deux parents et de cinq enfants, cependant les deux derniers étaient trop petits pour participer activement à l'enquête.

La famille est arrivée d'Albanie en décembre 2000. Depuis leur arrivée au pays, et leur inscription à l'office des étrangers, ils vivent au centre de réfugiés, à 7 dans deux petites chambres. A notre première rencontre, la famille était en recours au Conseil d'Etat, depuis, leur demande a été refusée et ils ont reçu un ordre de quitter le territoire. La famille vit cependant toujours au centre actuellement.

La famille vit le refus de séjourner au pays comme une terrible injustice « *Pourquoi les autres ont eu les papiers et pas nous ?* ». Depuis que le verdict est tombé ils vivent dans le déni, en priant énormément, pensant que seul Dieu pourra encore leur porter secours. Il est hors de question pour eux d'envisager un retour au pays d'origine. En effet, s'ils ont quitté l'Albanie, c'est parce qu'ils étaient en danger. Ils étaient persécutés, la maison familiale a été complètement détruite par une bombe. Il y avait des menaces de mort sur la tête du mari, c'est pour cette raison qu'ils ont décidé de fuir. Ils ont dû braver de nombreuses embûches avant d'arriver en Belgique, et il n'est pas question de renoncer à leur rêve de vie meilleure et de revivre dans ce climat d'insécurité aussi loin dans leurs démarches. De plus, toutes leurs économies ont été investies dans ce projet de vie en Europe.

Au fil du temps, les tensions familiales sont de plus en plus évidentes. La détresse est particulièrement importante, la maman pleure constamment, elle ne va plus aux repas avec les autres résidents, elle passe ses journées enfermée dans sa chambre, elle a des idées de mort, de vengeance. Le père est plus réservé, cependant, on remarque une très grande tristesse sur son visage.

Les enfants parlent très bien le français.

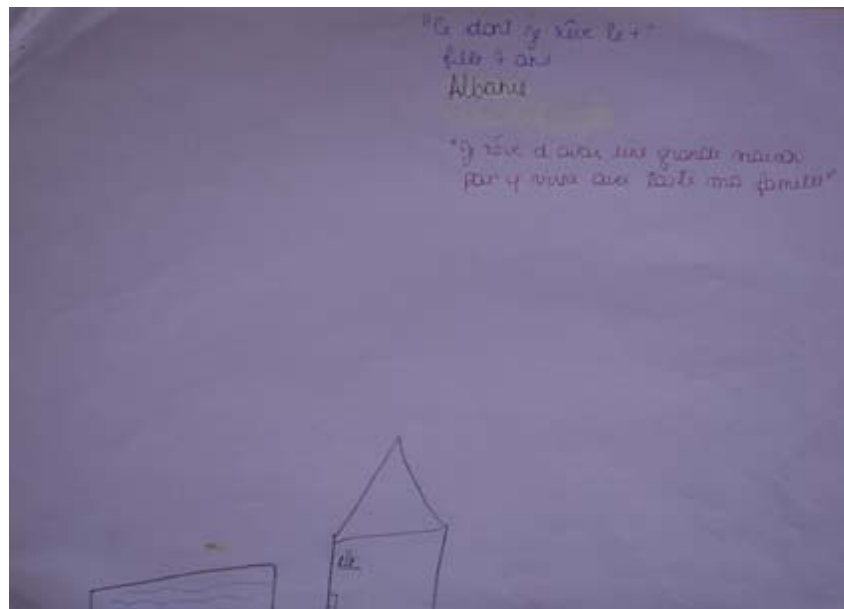
Samia

Samia a 7 ans. Elle est très timide, très effacée, et est peu bavarde. Elle semble être celle qui se fait le plus discrète dans la famille. Elle a une très bonne scolarité et ne pose jamais le moindre problème à la famille. Elle est toujours très calme, s'occupe beaucoup de tout le monde, surtout de sa petite sœur de quelques mois.

Ses traits de caractère se reflètent directement dans son dessin du bonhomme où elle dessine un tout petit bonhomme tout à gauche, en bas de la feuille



Samia est très peu réactive lors de l'entretien, cependant, elle s'anime quand on lui demande de dessiner son plus grand rêve.



« Je rêve d'avoir une grande maison pour y vivre avec toute ma famille »

Elle voudrait que cette maison soit assez grande pour que chaque personne ait sa propre chambre. Elle voudrait également une piscine dans le jardin pour que tout le monde puisse s'amuser. Quand je lui demande si la famille ne s'amuse pas actuellement, elle répond que c'est difficile car ses parents sont toujours tristes et qu'ils ne font jamais la moindre sortie. Elle ne se plaît pas au centre et voudrait avoir « une vraie vie » le plus rapidement possible.

Medhi

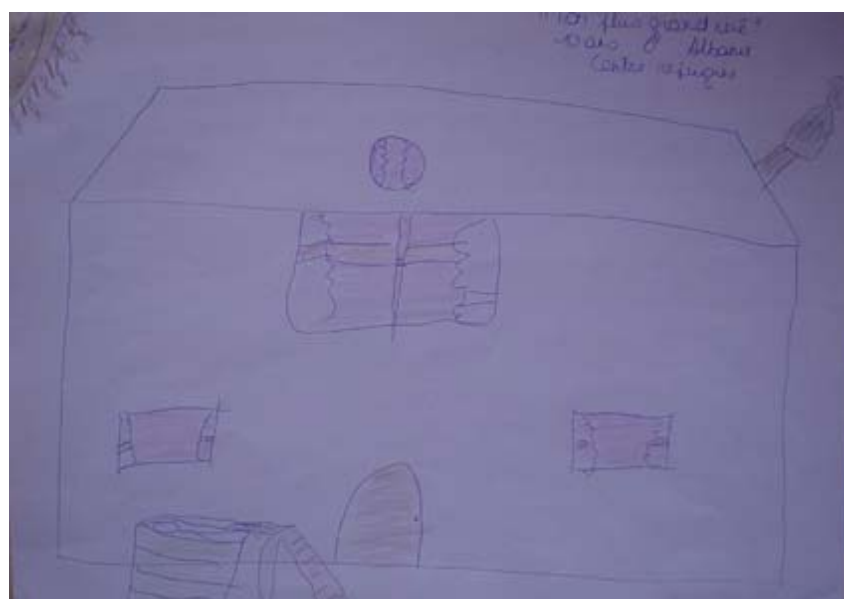
Medhi est un petit garçon beaucoup plus énergique et beaucoup plus expressif que sa petite sœur. Il présente de grosses difficultés scolaires et de comportement. Dernièrement, il a mis le feu à une caravane dans le camping près du centre. Il est rempli d'agressivité et il a du mal à la catalyser. Il est suivi régulièrement par un psychologue. Sa maman déclare être très inquiète pour lui.

Quand on lui demande de dessiner « une famille », il dessine une petite famille qui pratique le roller.



« Ils font tous du roller et ils sont heureux »

Par contre, quand il s'agit de sa famille, plus personne n'est en activité : *« Ils ne font pas du roller parce qu'ils ne peuvent pas, ils sont trop tristes ».*



« Je rêve d'une belle maison, très grande, avec des serviteurs, une grande piscine et plein de jeux dedans. Je ne l'ai pas dessiné parce que je n'avais pas assez de place mais je veux aussi une voiture et un garage. Ce serait une voiture « respectante ».

Quand nous interrogeons Medhi pour savoir ce que signifie une voiture « respectante », il explique que c'est une voiture avec un chauffeur qui vient vous ouvrir la porte, qui vous conduit toujours là où vous voulez. *« Un jour, avec mes parents, nous aurons cela et on pourra punir tous ceux qui nous ont énervés ».*

On retrouve évidemment ici le grand rêve européen, l'image que ce petit garçon s'était faite de l'Europe est bien loin de la réalité qu'il est amené à vivre.

Anais

Anais a 12 ans, c'est l'aînée de la famille, et elle porte énormément dans la dynamique familiale. Elle joue le rôle de maman pour sa petite sœur, car l'état de dépression de la maman laisse souvent peu de place au rire et à l'implication vis-à-vis des enfants. Elle s'occupe de ses autres frères et sœurs également. Elle joue le rôle d'interprète quand cela s'avère nécessaire. Lorsqu'on lui demande de dessiner sa famille, elle s'oublie complètement alors que tous les autres membres sont représentés.



Elle semble très prudente sur ce qu'elle peut dire ou non quand on lui pose des questions sur qui est qui. Elle déclare qu'elle se sent heureuse en Belgique et qu'elle est contente de vivre au centre. Cependant, quand on lui demande de dessiner son plus grand rêve, elle dessine, de nouveau, une maison. Elle déclare que la vie au centre n'est pas si marrante que cela, que cela attriste beaucoup ses parents. Que s'ils pouvaient avoir les papiers, elle se contenterait d'une petite maison mais un endroit où ils pourraient vivre entre eux, en famille, sans être avec des tas d'autres gens constamment. Elle souffre beaucoup de la peine de ses parents, elle a très peur de ce qu'eux tous vont devenir. Elle espère que Dieu finira par entendre leurs prières et qu'ils vont pouvoir vivre « *normalement* ».



« Je rêve d'habiter dans une petite maison et de quitter le centre »

4.2.2.11. La rencontre d'un enfant d'une famille vivant en logement « ILA ».

Victor a bientôt 5 ans et est arrivé en Belgique en août 2001 avec ses parents et sa grande sœur de 8 ans son aînée. Il y a peu, la famille s'est agrandie par la venue d'une petite fille. La famille a quitté l'Algérie à cause du terrorisme ambiant. Ils sont arrivés en Belgique avec l'aide de passeurs, ils ne savaient pas dans quel pays on les emmenait. Ils sont partis du jour au lendemain, sans bagages. Après s'être inscrits à l'Office des étrangers, ils se sont vu allouer un logement « Caritas » dans lequel ils vivent toujours actuellement. D'un point de vue légal, ils sont actuellement en recours au Conseil d'Etat, leurs chances sont maigres d'obtenir un jour le droit de séjour. Ils vivent dans la terreur de voir arriver le verdict de leur recours, car si leur demande est refusée, ils vont devoir quitter leur logement dans les cinq jours. Il n'est pas question d'envisager le retour au pays d'origine.

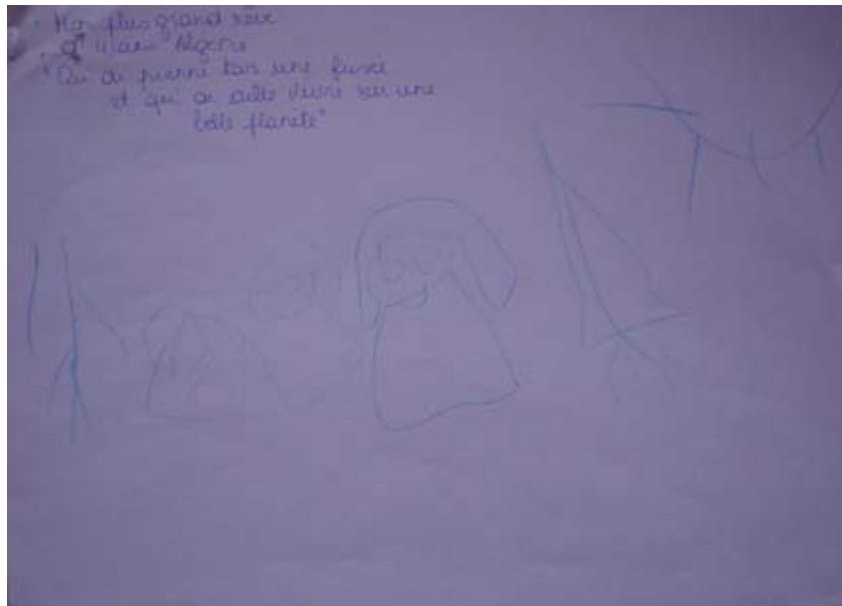
Le français de Victor est approximatif. Il apprend le français à l'école, mais quand il n'a pas envie de s'y rendre, sa maman le garde auprès de lui car elle le trouve encore trop petit pour passer autant de temps hors de la maison. C'est un petit garçon énergique et il se prend facilement au jeu de la communication.

Le père de Victor fait des petits boulots probablement sans contrat, le soir, il se regroupe auprès de personnes de son origine et est très peu à la maison. Victor dit ne pas voir beaucoup son père. Il associe les pleurs de sa maman à l'absence de son papa. Cependant, la mère ne se plaint pas trop de l'absence de son mari, le seul objectif qu'elle a dans la vie, ce sont « les papiers », « *si nous avoir papiers, nous heureux pour la vie, si pas papier, nous morts* ».



« C'est ma famille, mais mon papa il est jamais là et ma maman elle pleure tout le temps »

Victor rigole de son dessin car il trouve qu'il a dessiné « une grosse tête » à sa grande sœur. La grande sœur a une place importante dans la famille, la maman ne parlant pas français et le papa pratiquement jamais là, c'est la fillette de 12 ans qui joue l'interprète, qui s'occupe de faire fonctionner le ménage.



« Qu'on prenne tous une fusée et qu'on aille vivre sur une nouvelle planète »

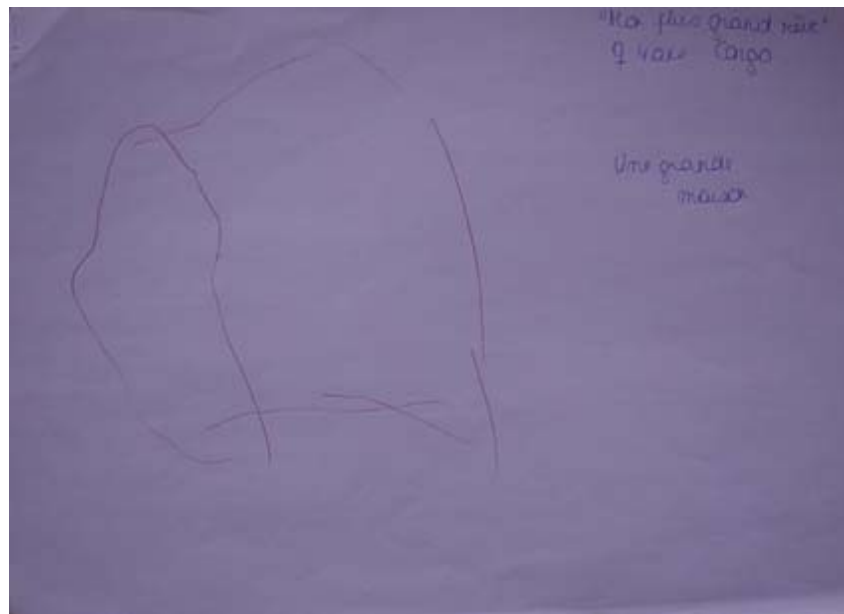
Quand on demande des explications à Victor, il nous déclare qu'il veut être « le maître de l'univers » et emmener sa famille dans un pays où ils pourront tout faire. Si on demande à Victor si sur la planète où il vit actuellement, il pense ne pas pouvoir tout faire, il répond qu'ici, il n'est pas le maître de l'univers.

On peut cependant noter cette envie de vivre ailleurs qui anime Victor, ce sentiment de ne pas être à sa place ici, même s'il a du mal à l'exprimer. Lors de la discussion, Victor montre une grande agressivité vis-à-vis des « méchants », qu'il va tous tuer quand il sera grand ...

4.2.3.3. La rencontre d'un enfant vivant en logement privé, sans droit de séjour

Mélusine a 4 ans et est venue tout bébé du Congo avec sa maman, alors enceinte de son petit frère. Sa maman vivait à Kinshasa et a décidé de quitter le pays suite à la mise en place du gouvernement Kabila. La mère et sa fille sont arrivées en Belgique en mars 2000. Elles sont en recours au Conseil d'Etat et ont de maigres chances d'obtenir un jour les papiers. Le père de Mélusine est un musicien qui vit au Congo et qui n'a jamais voulu reconnaître sa fille. Le père du petit frère de Mélusine est un Congolais qui vit en Hollande et qui vient très rarement voir la petite famille tout en apportant une maigre contribution aux besoins de celle-ci. La mère et ses deux enfants vivent grâce à la générosité de leur communauté, depuis peu, elles viennent d'emménager dans un appartement pris en charge financièrement par une personne belge qui s'est prise d'amitié pour la petite famille. La maman vit dans un stress permanent de se faire arrêter par la police.

Mélusine est une petite fille très timide, il faudra du temps avant qu'elle n'accepte de communiquer avec le chercheur. Au fil de l'entretien, elle devient de plus en plus à l'aise, elle finit par vouloir s'asseoir sur les genoux de l'interviewer. Elle a beaucoup de mal pour tenir son crayon en main mais la tâche finit malgré tout par l'amuser beaucoup.



« Je voudrais une belle maison pour y vivre avec maman et mon petit frère, mais pas l'ami de maman ».

Mélusine a deux grands rêves, elle en a fait deux dessins. Elle rêve d'avoir une grande maison pour y vivre avec sa maman et son petit frère. Elle aimerait également que sa maman possède une voiture pour pouvoir l'emmener à la mer, qui fait l'objet de son deuxième dessin, son

deuxième plus grand rêve. Ses rêves sont simples et terre à terre, comme pour la majorité des enfants primo-arrivants rencontrés.

4.2.3.4. La rencontre de 4 enfants vivant dans un logement privé et en droit de séjour

La famille que nous allons présenter maintenant est originaire du Liban. Elle se compose des deux parents et de cinq enfants : Emilie, 12,5 ans, Pierre, 11 ans, Sandra, 9 ans, Théo 8 ans et Sophie, 7 mois.

La famille a quitté le Liban en 1986 pour des raisons d'insécurité. Des menaces de mort pesaient sur le père de famille, ils ont du fuir en laissant tout derrière eux. Elle a vécu de 1986 à 1998 en Allemagne où ils n'ont pas obtenu le droit d'asile. Mais ces personnes ont également quitté l'Allemagne pour des raisons d'insécurité. Une personne, membre d'un groupe extrémiste les aurait reconnus, ce qui a mis leur vie en danger.

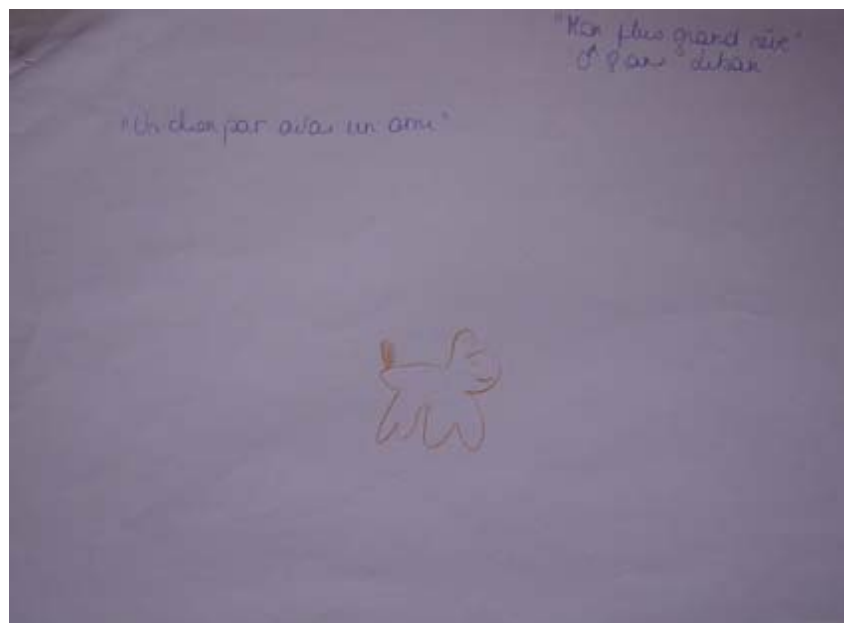
Le père n'a pas de travail régulier. Il est continuellement à la recherche de travail. Il est inscrit dans de nombreuses agences intérim. Il lui arrive d'effectuer du travail saisonnier (cueillette, ...). Il a déjà effectué deux intérim dans une usine pour du travail de nuit. La mère reste à la maison pour s'occuper des enfants. En dehors des courtes périodes de travail du père, la famille vit de l'aide du CPAS.

La maison est assez petite pour une aussi grande famille. Ils vivent à 7 dans un logement qui ne contient que deux chambres. L'état d'insalubrité de la maison est fort avancé. La famille relève des problèmes de moisissures, humidités, fuites (il pleut dans la cuisine), ils n'ont pas de chauffage et il y a des rats dans les caves.

Vu la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent, ils n'ont pas pu se permettre d'être très exigeants pour louer la maison. Ils n'ont pas de bail locatif. Ils se sentent piégés et n'osent pas porter plainte contre le manque d'entretien de la propriétaire, de peur de se voir expulser, et à la rue du jour au lendemain. Depuis leur régularisation, ils sont en attente d'un logis social. Aucun des enfants n'a connu le Liban, les 4 premiers étant nés en Allemagne, la quatrième en Belgique.

Théo

Théo a 8 ans. Il est peu loquace mais il s'applique dans la tâche qui lui est confiée. Il dessine avec un trait assez vif, presque agressif.



« Avoir un chien pour avoir un ami »

Son plus grand rêve, c'est d'avoir un chien. Il joue beaucoup dans la rue après journée et son petit voisin a un chien dont Théo s'occupe beaucoup. Il explique qu'il n'a pas vraiment d'ami, que personne ne veut jouer avec lui, et que ses frères et sœurs le trouvent trop petit et le mettent toujours à part. A l'école, c'est pareil, il a du mal à s'entendre avec ses condisciples, il dit que les autres se moquent beaucoup de lui mais il est difficile d'établir les raisons de ces moqueries. Il a l'air de beaucoup souffrir de solitude.

Sandra

Sandra est une petite fille de neuf ans. Elle est très intéressée de pouvoir participer à l'enquête. Elle est beaucoup plus bavarde que son petit frère. Elle m'explique brièvement sa perception de sa famille. Elle explique que sa maman est souvent triste parce qu'elle ne comprend pas le français et qu'elle ne sait pas aller faire ses courses toute seule. Sa famille du Liban lui manque beaucoup. Son papa est souvent triste également parce que c'est difficile de trouver du travail en Belgique, parce que les gens n'aiment pas les Libanais. Son papa n'aime pas les Libanais qui habitent de l'autre côté de la rue, et ils se disputent très souvent, parfois ils se frappent et cela fait très peur à Sandra.



Sandra a une idée bien définie de la vie, une fois que son papa aura trouvé du travail. Pour elle, l'obtention d'un emploi pour son père, équivaut à l'arrangement de tous les soucis familiaux. C'est la clé du bonheur. Ils pourront avoir une belle maison, une grande voiture, faire venir la famille restée au Liban, avoir des « beaux vêtements chics pour sa maman », ...



« Avoir une piscine et un jardin pour toute la famille »

Sandra aimerait vivre dans une autre maison, celle-ci est trop petite et parfois, il pleut dedans. Bientôt ils vont avoir une autre maison parce qu'ils sont inscrits pour en avoir une. Elle espère que ce sera une grande maison, avec un grand jardin et une piscine.

On retrouve ce rêve de piscine dans le jardin chez tous les enfants qui nous ont dessiné une maison. Il est fort possible que ces images rejoignent le « grand rêve européen », l'idée que

les enfants se sont toujours fait de l'Europe, et de la vie qu'on peut y avoir, une fois qu'on s'y est fait sa place. C'est une image de réussite sociale bien ancrée dans la tête des enfants et souvent aussi de leur famille. Cela renvoie aussi à ce qu'on leur montre de l'Europe à la télévision, dans les médias, ...

Pierre

Pierre est un garçon de 11 ans. C'est lui qui pose le plus de problèmes à la famille, il a déjà eu de nombreux ennuis, il vit beaucoup dans la rue après journée (comme ses frères et sœurs). Il a du mal à canaliser son agressivité, et il présente des comportements marginaux : destruction de matériel (voitures, etc.), vols, agressivité envers des condisciples, ... Il consulte un psychiatre Libanais tous les mois par rapport à ses problèmes de comportement.



«Il vaut mieux sortir armé, on ne sait jamais qui on peut rencontrer dans la rue »

Pierre explique qu'il y a des gens qui recherchent son père et qui voudraient le tuer. Il dit ne pas en avoir peur, son père sera assez fort pour se défendre, et lui le défendra également. Quand on lui demande s'il se sent en sécurité en Belgique, il dit que oui mais que les gens sont parfois méchants, qu'ils n'acceptent pas les Libanais, et d'autant plus les autres Libanais qui fréquentent le quartier.



Pierre a dessiné le dessin d'une famille, il a refusé de dessiner par la suite sa propre famille. Il est très précis dans ses dessins. De nouveau on retrouve la maison, avec la fameuse piscine. Une famille de trois personnes, les deux parents et un enfant. Il dit que ce serait bien de ne pas avoir de frères et sœurs, car ils se disputent beaucoup trop et que le bébé pleure beaucoup. La maison qu'il a dessinée est bien clôturée par des fils barbelés. De nouveau, l'homme de la maison a un objet dans la main. Il me dit que c'est un couteau, car « *le père doit protéger sa famille* ».



« *Empêcher les rats d'envahir la ville* »

Le dessin de Pierre est assez « violent ». Il dessine des rats morts. En fait, la famille a des rats dans la cave. Pierre a très peur des rats, il pense que ce sont des monstres qui risquent d'envahir la ville. Il dit qu'il faut tous les faire partir avant que les rats ne prennent la

direction de la ville, et peut-être du pays. Il a vu à la télévision un film où des araignées prenaient possession d'une ville entière et selon lui, les rats sont encore beaucoup plus dangereux. Il dit que quand il aura sa nouvelle maison, il n'y aura plus de rats, car la police les aura tous exterminés. Il se réjouit d'habiter ailleurs, car il voudrait sa chambre pour lui tout seul, pour recevoir des copains et « *pouvoir dormir tranquille* ».

Emilie

Emilie a bientôt 13 ans et c'est la deuxième petite maman de la famille. Elle s'occupe beaucoup de ses frères et sœurs, surtout du bébé, c'est elle qui fait les courses, qui joue le rôle d'interprète pour sa mère quand cela s'avère nécessaire, ...



« *Que papa trouve du travail et qu'il ne soit plus jamais triste* »

Emilie semble fort inquiète pour ses parents. Elle explique que les Belges refusent de donner du travail aux gens parce qu'ils ne parlent pas bien le français et parce qu'ils ne sont pas Belges. Elle dit que quand elle sera grande, elle parlera très bien le français et qu'elle trouvera du travail après quoi elle achètera une grande maison pour y faire vivre toute sa famille. Elle accorde beaucoup d'importance à sa scolarité car elle sait que c'est avec de bons diplômes qu'on peut trouver un bon travail et vivre comme tous les autres belges. Elle pense qu'il y a beaucoup de racisme en Belgique, surtout dans le quartier. Cependant, elle est très bien intégrée à l'école et elle s'y plaît beaucoup.

La rencontre de ces enfants ne fait que confirmer les constatations que nous avons faites auparavant par la rencontre des familles et des intervenants sociaux. La détresse relevée chez les parents se retrouve chez les enfants. Ils portent bien souvent les difficultés parentales. Ils intègrent les difficultés familiales et ils voudraient souvent pouvoir trouver des solutions pour les résoudre. On sent chez une majorité d'entre eux une culpabilité vis-à-vis des parents, une souffrance liée au ressenti de tristesse et de détresse chez ces derniers. Ils sont prêts à les

prendre en charge, car leurs capacités et possibilités d'adaptation sont plus grandes. Ils sortent bien souvent des réalités des autres enfants de leur âge. En annexe, sont joints des dessins du plus grand rêve d'enfants belges de tout âge, on remarque des les rêves des enfants primo-arrivants sont nettement plus terre à terre, ce qui n'est pas surprenant, quand on connaît les difficultés de vie qu'ils rencontrent. On remarque également que les enfants qui n'ont pas connu la vie et ses difficultés au pays d'origine reçoivent (cf. dernière famille présentée), malgré tout des traces des pressions et tensions qui ont fait que la famille ait pris l'initiative de migrer. Le rêve occidental se retrouve chez une majorité des petits rencontrés. Le choc de la réalité en est d'autant plus important et difficile à accepter et à dépasser.

4.2.3. Rencontre entre chercheurs et adolescents primo-arrivants scolarisés

Des étudiants primo-arrivants fréquentant l'enseignement secondaire de la région liégeoise ont également été interviewés sur base d'un guide d'entretien présenté en annexe. Il s'agissait de retracer leur parcours migratoire et de faire le point avec eux sur les problématiques rencontrées, leurs difficultés tant scolaires que personnelles ainsi que sur les éléments qui leur permettent de s'intégrer et de vivre au mieux leur installation au pays d'accueil.

Au total, 36 élèves (17 filles et 19 garçons) ont été interrogés. Ils proviennent du Bangladesh, de Bulgarie, de Chine, du Congo, du Ghana, d'Inde, du Kosovo, du Maroc, des Philippines, de Pologne, du Rwanda, de Tchétchénie et de Turquie. Ils sont âgés de 14 à 19 ans et sont installés en Belgique depuis 6 mois à 5 ans.

4.2.3.1. Présentation des principales observations

Dans l'échantillon empirique considéré, près de 6 jeunes sur dix sont en Belgique par la suite d'un processus de regroupement familial, leur famille étant présente en Belgique préalablement à leur arrivée. Plus de 7 jeunes sur 10 bénéficient également de la présence à proximité de personnes de leur communauté d'origine. Huit jeunes sur dix bénéficient d'une situation administrative autorisant leur séjour en Belgique. Si cela trace le tableau d'une jeunesse stabilisée en Belgique, on remarquera que six jeunes sur 36 ne vivent pas avec leurs parents.

Les parents des jeunes rencontrés jouissent d'une certaine formation scolaire (enseignement secondaire et supérieure), en revanche ils ne maîtrisaient guère le français à leur arrivée en Belgique. La langue parlée à la maison est majoritairement la langue du pays d'origine (29/36). Six mères sur dix n'ont jamais travaillé, en revanche, près de sept pères sur dix ont déjà pu exercer un travail en Belgique, même si celui-ci est rarement un emploi stable.

La majorité des jeunes rencontrés ont été inscrits dans un établissement scolaire quasi immédiatement après leur installation en Belgique et semble rester fidèle à cet établissement, puisque près de 9 jeunes sur dix n'ont changé qu'une seule fois d'école depuis leur arrivée dans le pays. Près de huit jeunes sur dix sont scolarisés dans une section professionnelle. Si la fréquentation scolaire semble régulière, neuf jeunes sur dix présentent un retard scolaire allant

jusqu'à quatre années ! Pour six jeunes sur dix, l'école est surtout importante pour apprendre le français. Assez peu de jeunes font le lien entre leur scolarité et une issue possible en termes d'études supérieures ou d'accès à l'emploi (10/36). Il a été possible de mener sans problème l'interview en français dans 7 cas sur 10. Les élèves ont une perception plutôt positive de leur scolarisation en Belgique, même si celle-ci ne semble apparemment pas valoriser les compétences et la scolarité antérieure de ces jeunes et ne les prépare pas à une activité professionnelle qualifiée.

Dans leur vie en dehors de l'école et de la famille, la moitié des jeunes fréquente des personnes de leur origine (17/36). Toutefois, six jeunes sur dix avouent ne pas avoir une activité de loisir en dehors de la maison et de l'école. On note donc un certain isolement. Si trois quart des jeunes expriment un sentiment d'insatisfaction et de manque quand à leur vie actuelle, neuf sur dix se montrent en revanche optimistes pour leur futur.

Quatre élèves sur dix ont bénéficié de visite médicale dans le cadre de leur scolarisation et autant ont dû s'absenter de l'école pour cause médicale. Les jeunes qui ont bénéficié d'un suivi psychologique représentent seulement cinq sujets sur 36. Dans l'ensemble, sept jeunes sur dix ne signalent aucun problème de santé, deux sur trois font de même en ce qui concerne leur famille. Toutefois, 17 jeunes sur 36 affirment rencontrer diverses plaintes psychologiques (nostalgie du pays d'origine, difficultés d'adaptation à la Belgique, anxiété, etc.). On note que 7 jeunes sur dix déclarent avoir un médecin de famille, dans un cas sur cinq, celui-ci est de la même origine que le jeune.

Plus de huit jeunes sur dix déclarent avoir divers contacts avec leur pays d'origine. Neuf sur dix ne veulent rentrer au pays d'origine que pour les vacances. La perception de leur vie en Belgique est plutôt positive, même si près de neuf jeunes sur dix souhaitent conserver leur culture d'origine. Huit élèves sur dix déclarent pratiquer une religion, deux tiers des personnes rencontrées sont de religion musulmane.

4.2.3.2. Analyse statistique des observations

Cette analyse n'a été réalisée qu'à titre indicatif étant donnée la faible taille de l'échantillon (36 élèves).

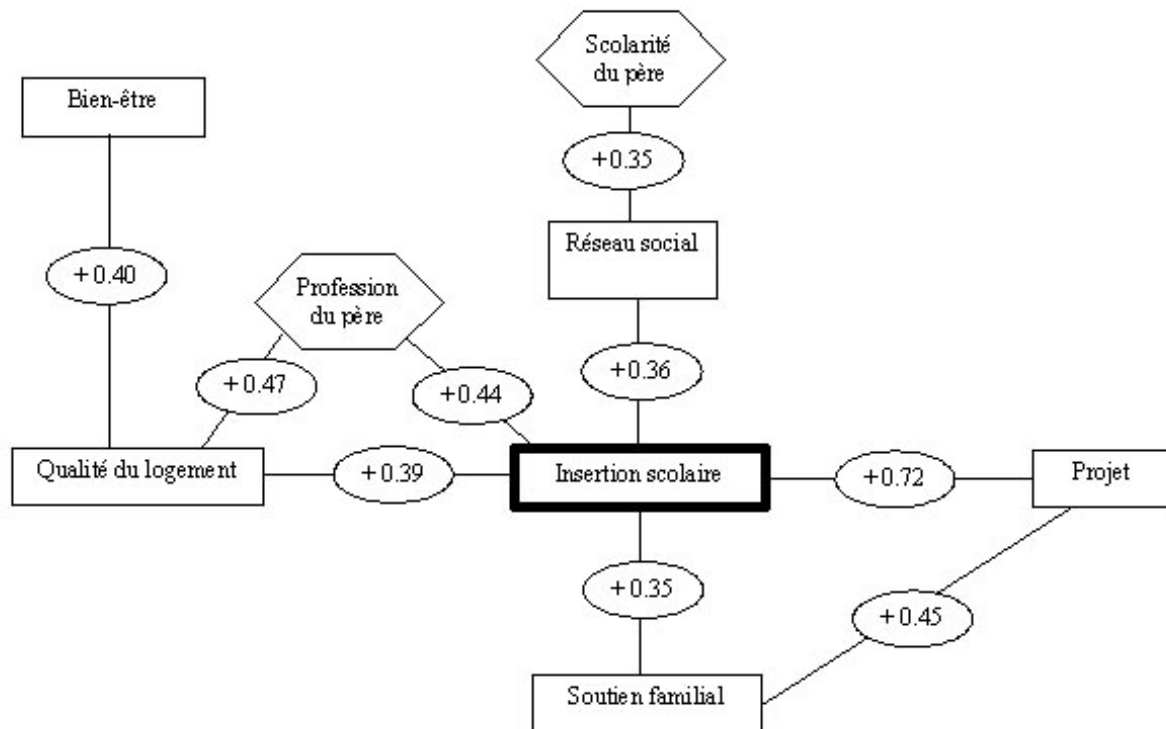
La grille d'analyse (voir annexe) a été construite à partir du guide d'entretien. Elle se divise en trois parties : le profil social de l'élève, son rapport à l'école et son bien-être global. Une série de 104 variables ordinales a été composée afin de permettre d'analyser de manière statistique les différents entretiens (voir la liste des différentes variables en annexe). Toutes les données ont été encodées avant d'être triées, les variables présentant trop peu de variabilité ont été directement éliminées.

Sur base de ces variables, des facteurs ont été construits à l'aide d'une analyse factorielle en composantes principales. Pour être valides, ils devaient être composés d'au moins 3 variables

chacune saturant fortement le facteur (coéf. > .50). Le facteur composé doit expliquer au moins 45 % de la variance totale (alpha > .70). Six facteurs ressortent ainsi des analyses :

- *Le soutien familial* : il comprend des variables relatives au rapport positif à la religion, au fait d'avoir déjà un parent (père ou mère) présent en Belgique au moment de la migration, et enfin, à la présence de parents en Belgique ou de membres de la famille éloignée en Europe.
- *La présence d'un projet de vie propre à l'élève* : mis en évidence par la présence d'un projet de vie future de l'élève, d'une opérationnalisation de ce projet, d'une volonté d'apprentissage du français, d'une volonté de conservation de la culture d'origine et de la satisfaction des parents par rapport à la scolarité de leur enfant.
- *Le bien-être de l'élève* : englobe l'absence d'insatisfaction et de plainte au niveau psychologique, un ressenti positif par rapport au présent et une vision positive du futur, une amélioration des conditions de vie grâce à la migration et un sentiment positif de la vie en Belgique.
- *Le logement* : reprenant la qualité du logement, le nombre de logements occupés depuis l'arrivée en Belgique et l'absence de projet de déménagement.
- *Le réseau social de l'élève* : la prise en charge par un médecin traitant (particulièrement s'il est de même pays d'origine), et l'existence d'amis et de loisirs en dehors de l'école.
- *L'insertion scolaire* : se compose de la régularité à l'école, du plaisir par rapport à l'école, du sentiment de vivre une ambiance scolaire positive, d'une bonne entente avec les professeurs, d'un faible taux d'absentéisme scolaire, et enfin, d'une bonne satisfaction de l'élève par rapport au fait de fréquenter l'école.

Ces 6 facteurs ainsi que les variables exogènes strictement quantitatives ont été introduits dans une analyse de corrélation deux à deux. La sélection des corrélations statistiquement significatives compte tenu de la taille de l'échantillon ($N = 36$, coéf. > 0.33, $p = .05$) a permis d'élaborer le schéma suivant :



Ce schéma permet de mettre en évidence les variables qui sont en lien avec une bonne insertion scolaire de l'élève. Le soutien familial, le réseau social, l'existence d'une activité professionnelle du père et le fait d'avoir un projet de vie sont directement corrélés avec l'insertion scolaire de l'élève. La corrélation entre une insertion scolaire positive et le fait d'avoir construit un projet de vie étant deux fois plus élevée que les autres variables citées (.72). Plus la profession du père de l'élève sera gratifiante, plus son réseau social sera élaboré, plus son enfant recevra un soutien de la part de son entourage familial et amical face à sa scolarité, et plus il pourra élaborer un projet de vie en Belgique, plus il a donc de chance de présenter une bonne insertion scolaire.

De même, ce sont les élèves qui rencontrent le plus de soutien familial qui ont le plus tendance à élaborer un projet de vie construit pour l'avenir, malgré l'instabilité qui peut être générée par le fait migratoire.

La situation du père de famille en Belgique a également une influence sur la qualité de vie des élèves. En effet, plus la scolarité du père sera élevée, plus l'enfant aura de chances de vivre dans un environnement où les amis et relations ne manqueront pas. De même, la possibilité d'une activité professionnelle pour le père offre à l'élève la chance de vivre dans un logement de bonne qualité. Ceci est bien entendu lié au salaire et à la respectabilité que l'emploi permet au chef de famille rendant possible l'obtention d'un logement. Enfin, et ce n'est pas une surprise, la qualité du logement habité a une relation directe avec le bien-être de l'enfant. Toutefois, on notera que l'emploi du père et sa scolarisation sont sans liens apparents, compte tenu de la déqualification sociale imposée aux immigrants par la migration. Mais ce déclassement social offre aux jeunes de meilleures chances de scolarisation en total respect avec cet esprit de « sacrifice » pour les enfants décrit dans le chapitre précédent. Il semble important pour l'équilibre psychosocial des jeunes en immigration qu'ils soient soutenus dans

un tel cadre familial et groupal. On voit également que « l'esprit de sacrifice » que beaucoup de parents présentent vis à vis de leurs enfants est aussi un des facteurs qui leur permettent à eux également de résister aux pressions et difficultés rencontrées une fois arrivés sur la terre d'accueil.

Si l'enfant a besoin d'un soutien familial important pour vivre au mieux sa scolarité, on sait cependant que beaucoup d'entre eux sont « parentalisés » parce qu'ils apprennent beaucoup plus vite la langue du pays d'accueil et qu'ils jouent un rôle d'interprète, qu'ils finissent par gérer à eux seul le ménage tout entier. On le voit également dans les dialogues instaurés autour des dessins des plus petits, la souffrance des parents est absorbée par les enfants, ils se sentent responsables et ressentent le devoir de trouver des solutions pour amener un peu de bonheur dans leur famille.

4.3. Rencontre entre chercheurs et intervenants scolaires

Une enquête qualitative au sein de sept établissements scolaires de la région liégeoise (quartier de Ste Marguerite et de Burenville, principalement) accueillant des élèves primo-arrivants du maternel au secondaire a été réalisée durant l'année 2005 à l'aide d'un guide d'entretien réalisé pour l'occasion (voir annexe). L'objectif de cette étude était de s'interroger sur l'encadrement des primo-arrivants non francophones et plus particulièrement sur les conditions d'apprentissage de la langue française au sein de ce système.

Pour chaque école, une ou deux personnes de référence a (ont) été rencontrée(s) afin de discuter de la manière dont fonctionne l'établissement face à l'accueil des enfants primo-arrivants, et particulièrement vis-à-vis des élèves qui ne maîtrisent pas encore la langue du pays d'accueil.

Au total, 12 personnes ont été rencontrées. Il s'agit de trois directeurs d'école, de 6 enseignants dont des instituteurs primaire et une institutrice maternelle, d'une assistante sociale, d'une psychologue, et enfin, d'une animatrice responsable de l'école de devoir du quartier.

Vu l'étendue de l'échantillon, les informations recueillies ne sont bien sûr pas imputables à tout le système d'enseignement en Belgique, cependant, elles représentent une information intéressante sur les sentiments des divers acteurs scolaires rencontrés.

4.3.1. Cadre institutionnel

Pour les directions des écoles observées, l'absence de cadre juridique adéquat pose un problème récurrent face à la responsabilité de l'accueil des enfants primo-arrivants. En effet, les structures d'accueil mises en place par la loi belge ne sont pas appropriées aux situations effectives vécues par les élèves migrants au sein de l'enseignement de la Communauté française.

Selon l'article 24, paragraphe 3 de la Constitution⁹, « *Chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés et des droits fondamentaux. L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire* ». En Belgique, tout enfant, qu'il soit belge ou étranger, qu'il soit francophone, néerlandophone ou allochtone, qu'il s'agisse d'un enfant de réfugié, de demandeur d'asile, d'un enfant en séjour illégal ou d'ascendance immigrée dont les parents ou les grands-parents sont établis dans le pays, a droit à l'éducation et tombe sous la loi de l'obligation scolaire. Toutefois, parmi les enfants d'immigrés, les mesures de soutien envisagées par la loi ne s'appliquent qu'aux élèves considérés comme primo-arrivants. Le caractère restrictif de la définition légale de l'élève primo-arrivant pose problème dans les faits.

Le décret du 14 juin 2001¹⁰ définit les conditions d'accès au statut de « classe passerelle ». L'obtention de ce statut permet à l'école d'organiser une structure d'enseignement « *visant à assurer l'accueil, l'orientation et l'insertion des élèves primo-arrivants* ». Ce décret prévoit une dérogation aux seuils de compétences qui définissent les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire. Il ajuste ces compétences aux nécessités des primo-arrivants : l'apprentissage intensif de la langue française pour ceux qui ne la maîtrisent pas suffisamment, la remise à niveau adaptée pour que les élèves rejoignent le plus rapidement possible le niveau d'étude approprié. Les écoles qui obtiennent le statut de « classe passerelle » bénéficient donc, pour une période de 2 x 6 mois de 15 périodes minimum pour le français. La formation scientifique et mathématique ne peut-être inférieure à 8 périodes. Ils ont 3 périodes d'éducation physique et 2 de néerlandais à Bruxelles.

Bien que ce décret s'applique « *aux établissements d'enseignement fondamental et secondaire, organisés ou subventionnés par la Communauté française, accueillant des élèves primo-arrivants* », il exclut de fait une majorité de ceux-ci par les clauses restrictives qu'il impose. La définition étroite de l'élève primo-arrivant conçoit que celui-ci :

- doit, à la date d'inscription dans l'établissement, être âgé de 2 ans et demi au moins et de 18 ans au plus.
- doit avoir introduit une demande ou obtenu le statut de réfugié, avoir introduit une demande de reconnaissance de la qualité d'apatride ou être reconnu comme apatride ou être ressortissant d'un pays considéré comme pays en voie de développement ou d'un pays en transition aidé officiellement par le Comité d'aide au développement économique.
- doit être arrivé sur le territoire belge depuis moins d'un an.

Dans la région de Bruxelles-Capitale, l'organisation de classes-passerelles est limitée à 12 établissements. En région de langue française, « *le Gouvernement peut créer ou subventionner une classe passerelle au niveau de l'enseignement primaire dans chaque commune où est installé un centre d'accueil pour candidat réfugié organisé par la Croix-Rouge, l'Etat fédéral ou au nom de l'Etat fédéral, si ce centre et/ou un autre peu éloigné accueille(nt) au moins douze enfants âgés de 5 à 12 ans.* » (Art. 6. § 1).

⁹ Constitution belge, texte coordonné du 17 février 1994.

¹⁰ Le texte du décret est accessible sur la page web suivante : www.cdadoc.cfwb.be:cdadocrep/pdf/2001/20010614s25914.pdf

L'aspect limitatif de ce décret a pour conséquence d'écarter une grande partie du public issu de l'immigration :

- Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent intégrer la classe passerelle que lorsqu'ils sont issus d'un pays sous-développé dont la liste officielle est publiée par le Gouvernement. Celle-ci exclut de nombreux pays et entre autres, les pays faisant partie de l'Union européenne qui représentent dans les faits de fortes communautés d'immigrés.
- Le décret ne tient pas compte des jeunes arrivés en Belgique depuis plus d'un an.
- Beaucoup d'écoles se voient refuser l'obtention de statut de classe passerelle car elles ne se situent pas dans une commune comprenant un centre pour candidats réfugiés.

Quand les écoles obtiennent un statut de classe passerelle, d'autres problèmes surviennent :

- La gestion administrative des dossiers s'avère lourde et nécessite l'emploi d'une personne.
- Le décret ne prend pas en compte les élèves analphabètes qui doivent être pris en charge comme les autres, ce phénomène engendre des fortes différences de niveaux à gérer par l'enseignant.
- Le décret accorde une période de 2 x 6 mois au primo-arrivant en classe passerelle avant qu'il puisse intégrer le circuit scolaire général. Or les élèves qui quittent la classe passerelle après une année ne maîtrisent pas suffisamment le français pour pouvoir suivre l'enseignement général et se trouvent de ce fait complètement perdus avec le risque de décrocher très vite sauf s'ils sont soutenus par des enseignants ou par quelqu'un d'extérieur à l'école.

Pour l'ensemble de la Région wallonne, on compte 9 établissements qui ont obtenu un statut de classe passerelle. Les plus proches de Liège sont à Verviers, Namur, Remouchamps, Marche-en-Famenne. Aucun établissement n'a obtenu cette reconnaissance à Liège, ce qui est aberrant quand on sait l'importance du nombre de primo-arrivants dans cette ville.

La solution adoptée par les écoles secondaires qui reçoivent des primo-arrivants « hors norme » est donc de les placer en première année B, communément appelée « classe d'accueil » (une quinzaine d'écoles à Liège) s'ils ont moins de 16 ans, ou en 3^{ème} professionnelle s'ils ont plus de 16 ans.

Selon *Le guide de l'enseignement obligatoire en Communauté française de Belgique*¹¹, la première année B est prévue pour « les élèves qui en raison de certaines lacunes ne pouvaient pas suivre au même rythme que les autres les cours de la première année du premier degré. Dans cette année, l'enseignement est plus individualisé, il vise à rendre confiance à l'enfant, si besoin en est, à le réconcilier avec l'école et à renforcer ses connaissances de base. » A l'issue de cette année, l'élève pourra soit entrer en première A (filiale générale), soit entrer en deuxième année professionnelle. Dans la pratique, l'organisation du programme de ces classes

¹¹ <http://www.enseignement.be/gen/syst/publications.asp>

concernant les élèves analphabètes et primo-arrivants est laissée à l'initiative du corps enseignant et donne des adaptations fort variées. Les cours organisés en français langue étrangère ne font l'objet d'aucun programme spécifique et sont donc difficiles à évaluer autant en termes de résultat pour les élèves que de méthodologie pour les enseignants. Leur forte hétérogénéité en fait des classes extrêmement difficiles à gérer pour l'enseignant et laisse souvent une grande part au volontariat.

4.3.2. Analyse des entretiens

4.3.2.1. Informations générales : acteurs scolaires et familles immigrées

Certains directeurs confrontés au problème de l'accueil des enfants primo-arrivants souhaitent créer des liens avec diverses structures externes telles que des écoles de devoirs, et d'autres établissements scolaires en lien avec ce public cible. En règle générale, ils sont seuls à décider de la politique interne de l'école en ce qui concerne l'accueil de ces élèves. Par conséquent, ils pourraient jouer le rôle de coordinateurs par la création de contacts entre les différents professionnels (professeurs, centres PMS, assistantes sociales, ...). Ils ont également le pouvoir d'aménager les horaires afin de permettre aux différents acteurs de se réunir pour mettre en place une action structurée autour des primo-arrivants.

Toutefois, les enseignants rencontrés déclarent ne pas bénéficier de formations ou d'aides spécifiques par rapport à la problématique des élèves primo-arrivants. Selon les enseignants, étant donné le manque d'initiatives de certains directeurs vis-à-vis de ce public, ils sont souvent à l'origine des actions en faveur de ces élèves. Ces actions sont de nature variée (cours de soutien en langue française, interrogations plus régulières, attention particulière, aménagements des cours, ...), mais il n'y a pas vraiment de concertation ou de communication ni de collaboration entre les différents professeurs.

Les centres PMS interviennent seulement lorsqu'un problème leur est référé. Cette enquête n'a pas permis de mettre en évidence des actions de prévention : il n'y a pas de prise en charge spécifique de la part des intervenants PMS lors de l'arrivée dans l'école d'un élève primo-arrivant. Le PMS pourrait pourtant servir de lien entre les professeurs et les élèves primo-arrivants, mais il semble que ce ne soit généralement pas le cas. Les professeurs déplorent cette situation car bien souvent, n'ayant pas en main toutes les informations relatives à la situation migratoire, à la culture d'origine de l'élève, ils se retrouvent parfois dans des situations qui les dépassent (enfant traumatisé par la guerre, conflits culturels, ...) et qui compromettent une bonne prise en charge de l'élève. L'enquête nous a révélé que certains PMS prétendaient ne pas pouvoir jouer ce rôle en raison de la barrière linguistique. Lorsqu'un primo-arrivant s'inscrit dans l'école, le PMS pourrait s'entretenir avec lui, par l'intermédiaire d'un traducteur, pour s'informer de sa situation familiale, scolaire, migratoire, linguistique et lui proposer des aides concrètes par rapport à ses attentes et besoins réels (par exemple, envoi dans une école de devoirs pour l'aider dans son travail scolaire, le diriger vers des cours de français, etc.). Tout en respectant le secret professionnel, le PMS pourrait communiquer les informations utiles au travail des enseignants, par exemple.

Les écoles de devoirs peuvent venir renforcer le travail des enseignants en permettant un accompagnement plus individualisé des élèves primo-arrivants. Elles pallient souvent le manque de structures d'aide au sein des écoles. Cependant, elles s'adressent généralement aux élèves des écoles primaires et sont peu nombreuses au niveau du secondaire. Quant aux cours de français de promotion sociale, ils s'adressent plus aux adultes et ont lieu pendant les heures de cours. Il semble donc que peu de structures extérieures soient adaptées aux adolescents primo-arrivants. En outre, la plupart du temps, l'école se contente d'envoyer les élèves à l'école de devoirs la plus proche. Or celle-ci pourrait au contraire intégrer l'école. Certaines heures de cours (d'études, de religion, de gymnastique, ...) pourraient être remplacées par une aide aux devoirs et à l'approfondissement du français au sein même de l'école. Ainsi les élèves n'auraient pas à se déplacer ou à faire des heures supplémentaires, ce qui peut être un frein à leur volonté d'apprentissage de la langue, l'école centralisant les possibilités d'aide aux primo-arrivants. En outre, l'école de devoirs permet d'entretenir des liens avec des parents qui restent en incompréhension face à l'école. La structure plus souple de l'école de devoirs facilite ces échanges. Elle apparaît comme un lieu neutre et de proximité où les parents peuvent se sentir plus à l'aise. Des contacts plus importants entre l'école de devoirs et l'école permettraient à celle-ci d'entrer en relation avec ces parents souvent oubliés par le système scolaire.

Les parents peuvent se désinvestir de la scolarité de leurs enfants pour diverses raisons : certains n'ont pas été scolarisés, d'autres ne comprennent pas du tout le français et ne bénéficient pas d'une tierce personne pour traduire, d'autres encore sont perdus face au système scolaire belge ... L'école de devoirs peut être une solution mais on pourrait envisager une initiative de l'école elle-même : organiser des rencontres plus spécifiques avec eux, puisque notre enquête a montré que la rencontre ne s'opère que lors des réunions de parents ou lors de convocation au centre PMS en cas de problème. L'école pourrait prévoir un traducteur lors de ces rencontres spécifiques ou demander la présence d'un proche comprenant le français.

Les élèves primo-arrivants, quant à eux, apparaissent souvent motivés pour l'apprentissage du français et des autres matières comme on a pu le noter dans le chapitre précédent. On remarque cependant que les adolescents se retrouvent souvent en section professionnelle ou en classe d'accueil car le niveau est moins exigeant et cela leur laisse plus de temps pour l'apprentissage du français. Or, la perspective de passerelle vers le général semble ne pas exister. De l'avis général de l'équipe éducative, une réorientation vers le général est rarement envisagée car le niveau de français des élèves reste trop faible ou leur retard scolaire trop important. Ainsi, à moins d'une très forte motivation et d'un travail acharné, ces élèves se retrouvent bien souvent « coincés » dans des filières qui ne correspondent pas toujours à leurs capacités ou volonté et à leur parcours scolaire antérieur.

4.3.2.2. L'accueil des élèves primo-migrants par différents établissements scolaires

Les écoles maternelles et primaires semblent avoir moins de problèmes avec les élèves primo-arrivants. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Les jeunes enfants sont plus souples, ils apprennent plus rapidement et peuvent communiquer par d'autres moyens que la parole (« *Le langage ne fait pas obstacle au jeu* »). De plus, les enfants sont tous en cours d'apprentissage et les différences linguistiques posent moins de problèmes. Par ailleurs, les

structures du niveau fondamental sont plus malléables, elles permettent notamment un suivi plus individualisé avec par exemple des aménagements de plage horaire pour l'apprentissage du français. D'autre part, les enfants sont suivis par le même enseignant tout au long de l'année. Celui-ci les connaît bien et est plus attentif aux problèmes qui peuvent survenir. Les enfants primo-arrivants perturbés par de multiples changements trouvent en ce professeur unique un élément de stabilité qui les rassure, il peut jouer le rôle de tuteur de résilience et servir de modèle à l'enfant. Au contraire, à leur entrée dans le secondaire, les élèves primo-arrivants subissent à nouveau de multiples changements (de lieux, de salles de classes, de professeurs, ...).

Il semble que les écoles intégrant à la fois les niveaux primaire et secondaire empêchent une cassure trop importante lors du passage de la petite à la grande école. Les lieux sont connus, des liens se créent, des bâtiments sont communs. Les repères de l'enfant sont moins perturbés puisqu'il y a moins de changements lors de ce passage difficile. On pourrait davantage encourager ces liens en suscitant des échanges entre les années : système de parrainage des plus petits par les plus grands, visite des classes de première secondaire par les dernières années primaires ... Ce genre de systèmes pourrait également être élargi à des écoles primaires et secondaires proches les unes des autres.

Dans une perspective plus globale, les écoles et les autres structures pourraient fonctionner en réseau où les différents acteurs travailleraient en concertation et en équipe. Les initiatives ne seraient plus isolées mais intégrées dans un système général où les expériences de chacun s'enrichiraient mutuellement, où les initiatives seraient structurées, où les différents intervenants fonctionneraient dans des projets communs. L'école serait le centre de ces actions en faveur des élèves primo-arrivants ; c'est dans ses bâtiments et autour d'eux que ces actions doivent se développer car, dans ce nouveau pays où ils découvrent tout, l'école est un repère et un lieu de vie essentiel pour les jeunes enfants ainsi que pour leur famille.

L'ICES « de Beauvoir » dont nous allons étudier le cas à titre d'illustration est une école du quartier Ste Marguerite dans la région liégeoise qui accueille un très grand nombre d'élèves primo-arrivants. On pourrait penser que cette école constitue une structure de relégation pour ces élèves mais cet établissement est bien plus que cela. Il s'agit plutôt d'une école spécialisée dans l'accueil des primo-arrivants même si elle n'a plus le statut d'école passerelle (ce statut a été accordé à des écoles plus proches des centres de réfugiés extérieurs à la ville) et ne bénéficie donc pas des moyens adéquats pour un accueil optimal des élèves primo-arrivants. Cependant, de nombreux élèves quittent d'autres établissements pour s'inscrire à de Beauvoir, ceci car le fonctionnement de l'école leur permet une plus grande adaptabilité qui leur permet à son tour de se développer à leur propre rythme. Les professeurs, bien que n'ayant pas été formés à la base pour prendre en charge ces élèves, sont fortement sensibilisés aux difficultés rencontrées par les élèves primo-arrivants, qui représentent une majorité des étudiants qu'ils prennent en charge. Ils ont appris à se former sur le terrain et à s'adapter au gré des situations. Bien sûr, tout ce travail ne se fait pas sans difficultés et un certain nombre de problématiques sont relevées dans ce contexte d'enseignement. Il s'agit notamment d'un manque de professeurs spécialisés en français langue étrangère et seconde (FLES), du besoin de pouvoir créer des classes plus petites qui permettraient une meilleure prise en charge des élèves au cas par cas, de la surcharge du nombre d'élèves au cours d'adaptation à la langue d'enseignement (ALE) et de la disparition de leur classe passerelle. En outre, un système de réorientation vers

les filières techniques et générales devrait être mis en place notamment par des associations entre De Beauvoir et d'autres écoles.

4.3.2.3. Difficultés rencontrées

Dès le départ, il faut signaler le fait que la *définition du statut de primo-arrivant* telle que définie par la Communauté française pose problème et est considérée par toutes les personnes interrogées comme beaucoup trop restrictive en ce qui concerne la durée de séjour « *moins d'un an en Belgique* » et la nationalité « *pays reconnu comme en voie de développement (ou assimilé)* ». Cette définition ne fait aucune mention des enfants d'illégaux qui ont pourtant le droit eux aussi de bénéficier de la scolarité comme tous les enfants vivant sur le territoire belge et ne tient pas compte non plus de tous les jeunes arrivants de pays où le français est devenu langue seconde suite à la décolonisation : « *Je suis obligé d'accueillir tous les enfants qui se présentent à moi. Pour pouvoir refuser, il faut que cela soit circonstancié, qu'il n'y ait plus de place par exemple. Sinon, il n'y a pas de critère d'acceptation : tous doivent être reçus* ». (Un directeur).

Les écoles se sentent tenues d'accepter tout enfant qui en fait la demande, qu'il soit en règle ou non, mais s'il n'est pas reconnu comme primo-arrivant, l'école ne peut pas bénéficier de certains avantages, comme par exemple un meilleur encadrement ou des heures de français supplémentaires. La reconnaissance du statut de primo-arrivant est très difficile à obtenir, il y a un certain flou autour de cette notion, qui est considérée différemment par l'administration et par l'école. Certains directeurs renoncent à déclarer les primo-arrivants parce que ça leur demande beaucoup d'énergie et que le vérificateur en élimine souvent la moitié lorsqu'il applique la circulaire à la lettre (être sur le territoire depuis moins d'un an).

Les professionnels rencontrés pointent tous les *difficultés de communication* dues à la non connaissance de la langue française des primo-arrivants et de leur famille. Les difficultés apparaissent dès le moment de l'inscription lorsque personne dans l'école ne comprend la langue parlée par l'élève primo-arrivant et lorsqu'il faut recourir à un interprète occasionnel (soit un élève de même nationalité, soit une connaissance parlant la langue du nouvel inscrit ...). Ces problèmes de communication perdurent tout au long de la scolarité et peuvent provoquer des malentendus tenaces entre les parents et l'école. Par exemple, ils ne comprennent pas les notes inscrites dans le journal de classe, ils ne viennent pas aux réunions de parents, ou ils viennent mais ne comprennent pas ce qui s'y dit ... Souvent ce sont les enfants qui traduisent pour leurs parents.

La non-connaissance de la langue engendre parfois des blocages, notamment avec le PMS ou avec les assistantes sociales, qui ne peuvent pas toujours gérer efficacement les difficultés de certains enfants à cause d'une incompréhension réciproque : « *C'est difficile parce qu'en fait, on ne sait pas très bien si l'enfant n'a pas compris parce qu'il est d'un niveau intellectuel bas ou bien parce qu'il n'a pas compris la langue. Cela n'est pas évident du tout, on réagit au coup par coup en fonction de l'enfant* ». (Une enseignante).

Dans l'ensemble, les enfants primo-arrivants progressent assez vite dans l'apprentissage du français, mais cette rapidité dépend de plusieurs facteurs qui sont la motivation personnelle, l'implication des parents dans la scolarité des enfants, le degré d'immersion pratiqué à l'extérieur de l'école, la stabilité familiale (les enfants primo-arrivants sont souvent amenés à changer de domicile, parfois même de région linguistique, et donc d'établissement scolaire, ce qui ne facilite pas du tout l'apprentissage).

Leur niveau de langue ne correspond pas du tout à leur niveau intellectuel : certains ont des facilités ou ont eu une bonne scolarité dans leur pays d'origine, mais comme ils parlent mal le français, on les confond parfois avec des élèves en difficulté scolaire. Il existe un profond décalage entre les exigences de l'école et ce que les élèves primo-arrivants peuvent réaliser avec le peu de français qu'ils sont parvenus à assimiler. C'est évidemment très dommageable pour leur orientation scolaire future : « *Le problème, c'est souvent que leur niveau de langue ne correspond pas à leur développement intellectuel. En général, ils sont très malins et ont une véritable soif d'apprendre* ». (Une enseignante).

Enfin, il faut noter que les élèves primo-arrivants sont souvent isolés au début de leur arrivée, ou bien qu'ils ont tendance à se regrouper entre eux et à former des clans lorsqu'ils sont plusieurs de même nationalité dans une même école. C'est un réflexe qui ne facilite pas toujours une intégration rapide : « *Je peux observer un isolement de l'élève même en ce qui concerne des condisciples issus de la même culture. Puisqu'ils ne parlent pas le français, ils sont généralement seuls et isolés* ». (Une enseignante).

Les directeurs d'établissements sont confrontés à des *problèmes administratifs*. Ils sont innombrables, surtout pour les personnes en situation précaire, généralement en attente d'un statut de réfugié qui est loin de leur être garanti. L'intégration des élèves primo-arrivants dans les classes est délicate car il n'existe aucune structure d'accueil pour les recevoir, ni au sein des écoles, ni au niveau des structures extérieures comme les associations, les écoles de devoirs, ... Leur insertion se fait sans transition, sans tests préalables, parfois même sans avertir l'enseignant à qui on les confie. Il n'y a pas souvent d'information sur le vécu et sur la situation passée des nouveaux élèves, d'abord parce que la langue est une barrière ou, dans certains cas, parce qu'il n'y a pas de dialogue entre direction et enseignants. Il semble que tout soit laissé à la libre initiative de ceux qui accueillent : « *Il n'y a ni orientation ni évaluation. On essaye d'obtenir des documents quand c'est possible. L'âge détermine le choix de la classe (sauf pour la problématique de l'examen cantonal). Les structures scolaires sont différentes suivant les cultures, il faut savoir comment se comporter avec des personnes ayant une autre culture.* » (Un directeur).

Le manque de documents officiels ou même de simples papiers d'identité pose problème, non seulement pour l'inscription mais aussi pour l'orientation au sein d'une classe normale. Il est très difficile de les orienter suivant leur vécu scolaire, vu que les systèmes scolaires de certains pays sont très différents du nôtre. De plus, certains élèves viennent de pays en guerre et leur scolarité est parfois inexistante. Tout est donc à refaire. A ce niveau, il faut distinguer les écoles secondaires des écoles primaires :

- dans une école secondaire, l'élève primo-arrivant de moins de 16 ans qui n'a pas de documents va en 1^e accueil tandis que ceux de plus de 16 ans sont placés en 3^e professionnelle.
- dans une école primaire, on met les élèves primo-arrivants dans une classe correspondant à leur tranche d'âge (ou parfois à leur taille !). S'ils ont l'âge d'aller en 6^e primaire, on les place généralement en 5^e pour qu'ils aient le temps d'apprendre le français avant de passer l'examen de fin de primaire.

On peut donc conclure que les enfants primo-arrivant qui viennent plus jeunes en Belgique ont plus de chance de réussir une scolarité dans l'enseignement général que les enfants plus âgés qui eux sont automatiquement relégués dans la branche professionnelle. Pour ceux qui arrivent avec des diplômes ou des bulletins scolaires de leur pays, il faut aussi reconnaître que ces papiers n'ont aucune équivalence avec la scolarité pratiquée en Belgique. Les connaissances sont souvent très différentes, de même que les habitudes d'apprentissage.

A ces problèmes administratifs, s'ajoute celui de la rigidité des règlements scolaires souvent inadaptés face à la mobilité des élèves primo-arrivants. Ceux qui arrivent avec un visa de touriste, avec une autorisation de séjour de 3 mois, sont obligés de repartir pendant quelques jours dans leur pays d'origine pour pouvoir revenir. Or un jeune en séjour illégal doit avoir fréquenté l'école pendant au moins 3 mois avant d'être comptabilisé. Il faut donc s'adapter et contourner le règlement, ou accepter de fermer les yeux devant des situations irrégulières. Cela exige une grande souplesse de la part des directions d'écoles lorsqu'elles doivent justifier leur situation.

Les *problèmes d'orientation* des élèves primo-arrivants sont liés aux difficultés administratives et linguistiques. Il est très difficile de connaître leur passé scolaire (s'il existe) pour les évaluer correctement et s'ils sont plus âgés, il leur faudra une volonté peu commune pour arriver à se distinguer et à suivre l'enseignement général : « *Il faut que les candidats soient conscients qu'il s'agit d'un enseignement général donc beaucoup plus conceptuel que le technique et le professionnel. Avec le handicap supplémentaire de la langue ...* ». (Un directeur).

Les enfants primo-arrivants sont souvent seuls et isolés. Au début de leur séjour à l'école, ils sont marqués par un passé douloureux et la barrière de la langue fait qu'il y a des difficultés à les aider efficacement. C'est du moins ce que ressentent les psychologues du PMS ou les assistantes sociales. Les personnes interrogées se reconnaissent souvent impuissantes pour aider à résoudre les *problèmes psychologiques* de ces enfants (troubles du sommeil, de la mémoire, anxiété, difficultés de concentration provoquant des difficultés d'apprentissage) : « *Il y a le PMS mais il y a le problème de la langue. Nous avons l'exemple d'un petit Kosovar qui ne parlait absolument pas, son frère nous a dit qu'il avait été traumatisé par la guerre. Depuis, il a de graves problèmes qui demanderaient un suivi psychologique sérieux mais il vient peu à l'école, on ne peut donc pas l'aider* ». (Une enseignante).

On pointe également le fait qu'il est psychologiquement très éprouvant d'être enseignant dans une classe passerelle car là, les élèves ont tous un passé douloureux, sont parfois même

séparés de leurs parents et peuvent partir du jour au lendemain (expulsion ou déménagement). Il faut donc être solide moralement et mentalement. Des réseaux de soutien, des groupes de parole devraient peut-être être envisagés, afin de permettre aux enseignants vivant des situations difficiles de se rencontrer et d'échanger leur expérience, avec des spécialistes qui pourraient les conseiller utilement.

Souvent, les enseignants à qui l'on confie le soin de s'occuper des PA *ne sont pas formés* pour le faire. Ils sont parfois enseignants de langue étrangère (dans le secondaire) ou instituteurs (dans le primaire) mais ils sont livrés à eux-mêmes et font un peu ce qu'ils veulent (ou peuvent) : « *Je procède en fait par essais erreurs.* », « *Notre apprentissage s'est fait par l'expérience* ». (Une enseignante).

Les formations existantes sont souvent trop théoriques ou trop longues (comme le master ou le certificat en FLES) et les enseignants doivent se former sur le terrain. Il n'y a pas non plus de reconnaissance officielle pour le statut d'enseignant en FLE : n'importe qui peut s'improviser professeur de FLE s'il a déjà un diplôme ou une expérience d'enseignant. Ce flou ne valorise pas la profession ni les résultats de ceux qui suivent ce type d'enseignement. Il faudrait éventuellement songer à la possibilité pour ceux ou celles qui suivent la formation complète à l'université de devenir formateurs ou formatrices d'enseignants.

Il faut signaler aussi le fait que les enseignants ne disposent pas (ou peu) de matériel pédagogique adapté à ce public¹². Ils doivent donc souvent beaucoup bricoler eux-mêmes et fabriquer leurs propres outils ; ce qui exige évidemment beaucoup de temps et de réflexion. Une banque de données sur les ressources existantes et disponibles ne serait pas du luxe.

Lorsque des élèves primo-arrivants arrivent en Belgique sans que leur *connaissance de leur langue maternelle* soit achevée et qu'ils doivent passer à une autre langue (parfois deux en Belgique), ils n'ont pas de bases assez solides pour pouvoir acquérir une bonne connaissance du français. Ce problème se retrouve chez les enfants issus de l'immigration qui développent entre eux un savoir composé de mots de leur langue maternelle, de mots de français et d'autres. Cette pratique de la langue dont ils se contentent entre eux est fort préjudiciable à leur réussite scolaire. Certaines ambassades organisent des cours de langue pour renforcer la connaissance de la langue maternelle de leurs ressortissants, mais rien n'est organisé pour les élèves primo-arrivants provenant des pays de l'Est, par exemple : « *Les enfants parlent plus mal le français aujourd'hui qu'il y a dix ans. Ils font un mélange de toutes les langues. Si l'enfant n'a pas de référent stable en langue maternelle, il aura des difficultés à apprendre le français.* » (Un directeur).

Lors de leur arrivée en Belgique, les élèves primo-arrivants n'ont généralement aucune connaissance du pays, de la langue et de la culture. Or, suivant leur pays d'origine, il y a de grandes différences culturelles qui peuvent provoquer des malentendus et des crispations si l'on ne fait pas l'effort de les comprendre. Ainsi, il est très difficile pour un Africain de

¹² Cf. le Centre d'Autoformation et de Formation (CAF) continuée de la Communauté française, situé à Tihange. Ce centre organise des journées de formation notamment sur le FLE. Le CAF a construit un outil (kit de survie) pour les élèves de classe-passerelle de Saint-Gilles (Athénée Victor Horta). Cet outil est totalement transposable à un autre environnement (voir article dans « *Le journal de l'alpha* », n°143, octobre-novembre 2004, p. 26-29.).

s'adapter au rythme et aux horaires rigides de l'école. Certains ne comprennent pas toujours non plus l'importance que l'on accorde aux documents administratifs. Certaines religions (musulmane, par exemple) pratiquées de manière rigoriste peuvent engendrer des comportements d'isolement : on refuse le contact avec des gens considérés comme « corrompus ou impurs » car on craint d'être contaminé. Cette peur de la contamination n'est pas toujours en rapport avec la religion, la notion de « race » peut aussi être à l'origine d'un repli. Les Tsiganes d'origine roumaine sont ainsi souvent en butte au racisme et à un rejet.

Lorsque des élèves primo-arrivants d'une même nationalité arrivent ensemble, ils ont tendance à se regrouper et parfois même à reproduire les haines de leurs parents, ce qui ne favorise pas les échanges. Certains craignent de devoir renoncer à leur culture d'origine et refusent de s'investir dans l'apprentissage du français pour ne pas être infidèles à leurs racines. On peut rencontrer aussi des cas inverses : « *Certains élèves assez ambitieux et voulant sortir de leur milieu d'origine relativement modeste, éprouvent une espèce de gêne à évoquer leur culture d'origine* ». (Une enseignante).

La question qui se pose alors est de savoir comment valoriser la langue et la culture d'origine de façon à permettre aux enfants primo-arrivants de se construire une identité personnelle solide.

Toutes les difficultés citées ci-dessus sont ressenties avec plus ou moins d'importance suivant le pourcentage d'élèves primo-arrivants inscrits dans l'école. Dans les écoles où ils sont peu nombreux les problèmes semblent moins aigus car les élèves s'intègrent plus facilement aux autres enfants.

Dans les établissements où le nombre d'élèves primo-arrivants est important, il y a plus de problèmes à tous les niveaux (communication, administratif, encadrement insuffisant, etc.) Ces établissements fonctionnent à peu de choses près comme des classes-passerelles sans en avoir la reconnaissance officielle. Ils peuvent obtenir certains avantages, mais ces derniers sont souvent insuffisants et s'apparentent plus à du bricolage. La communication entre direction et enseignants est évidemment meilleure dans certaines écoles que dans d'autres, ce qui favorise évidemment un meilleur suivi des élèves primo-arrivants.

4.3.2.4. Quelques pistes pour l'avenir

Dans la grande majorité des cas, l'accueil des élèves primo-arrivants est totalement inorganisé et est laissé à la libre initiative de chaque établissement. Les ressources disponibles, le soutien apporté pour aider à l'accueil et à une meilleure intégration des élèves primo-arrivants au système scolaire s'apparentent bien souvent à de la ficelle et à du bricolage (par exemple, le brassage de langue, le recours à des interprètes d'occasion ou à des bénévoles) et dépendent surtout de la bonne volonté, du dynamisme et de la disponibilité des acteurs scolaires concernés.

Dans l'ensemble des écoles sur lesquelles a porté cette enquête, les plaintes sont rares (sauf dans les écoles à forte concentration d'élèves primo-arrivants), mais il semble tout de même que des solutions pourraient être proposées afin d'améliorer le système. Certaines d'entre elles ont été proposées par les personnes interrogées, d'autres sont des solutions qui nous semblent envisageables et même souhaitables après l'analyse approfondie des résultats de ces observations.

4.3.2.4.1. Solutions au sein des écoles

Il faudrait prévoir des *cours de renforcement en français* donnés par des professeurs spécialisés, cours qui feraient partie de l'horaire normal et non des cours supplémentaires en dehors des heures de classe. Ils seraient donnés non seulement aux élèves primo-arrivants mais aussi à tous les élèves pour qui le français semble tellement difficile qu'il en devient pour eux une langue seconde.

Des *cours de maintien de la langue d'origine* devraient être également prévus de façon à valoriser la culture maternelle et à donner une assise linguistique sérieuse aux enfants concernés.

En ce qui concerne les problèmes de traduction, il faudrait également recourir à des *interprètes assermentés*, au besoin développer ce service de façon à éviter les malentendus et les risques générés par des traductions aléatoires ou incorrectes.

Envisager une *meilleure collaboration* entre les établissements et le centre PMS semble également souhaitable : là où elle existe, cette collaboration semble fructueuse. Diriger un enfant en souffrance vers des acteurs compétents peut aider dans bien des cas aussi bien les enseignants que les enfants et les parents. Pour cela, il faudrait que le PMS soit reconnu partout comme un interlocuteur valable et actif dans tous les réseaux et à tous les niveaux.

Une autre solution pourrait être de donner un *statut particulier aux écoles* qui accueillent un grand nombre d'immigrants. Ainsi, les écoles où existe une grande concentration d'élèves primo-arrivants et de jeunes immigrés devraient pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires et disposer des mêmes prérogatives que les classes-passerelles.

Il faudrait envisager un *accompagnement des enfants lors du passage du primaire au secondaire*, afin qu'une continuité soit assurée tout comme cela se fait déjà entre le maternel et le primaire, avec le cycle 5-8.

4.3.2.4.2. Entre les écoles et les intervenants externes

Comme les élèves primo-arrivants qui arrivent plus tôt (en âge d'école maternelle ou primaire) éprouvent en général beaucoup moins de problèmes d'adaptation que les enfants

plus âgés, les solutions à proposer pour leur accueil consisteront surtout à améliorer le contact entre les parents et l'école, à encourager les parents à mettre le plus tôt possible leur enfant à l'école maternelle et à aider ces parents eux-mêmes à s'intégrer le plus rapidement possible afin qu'ils puissent suivre la scolarité de leurs enfants. Il faut donc encourager les *rencontres interculturelles* à tous les niveaux, créer un climat favorable à la bonne entente en multipliant les occasions de se parler et de se voir. Il faut aussi valoriser la culture d'origine de chacun, afin que le jeune puisse se sentir à l'aise dans sa double identité et que le développement de l'une ne se fasse pas au détriment de l'autre. Cela se pratique déjà dans certaines écoles où l'on essaye de favoriser cette approche qui devrait être généralisée et ne pas dépendre uniquement du bon vouloir ou de l'esprit d'ouverture de quelques-uns.

Il serait également profitable pour chaque établissement de *s'ouvrir à des associations de quartier* qui serviraient ainsi d'intermédiaires entre école et parents, permettant une meilleure compréhension entre les gens d'origine et de culture différentes. Plus une école fonctionne en vase clos, refermée sur elle-même, moins elle a de chance de s'ouvrir à l'interculturel. Il faut pouvoir compter sur des réseaux communautaires, sur des services compétents, si l'on veut favoriser un climat d'accueil à l'autre. Certaines écoles l'ont bien compris, elles multiplient les échanges et les actes d'ouverture vers l'autre, encourageant le recours à des aides externes (comme les écoles de devoirs), alors que d'autres semblent plus frileuses. On présente en annexe des modèles d'accueil scolaire venant d'autres pays.

5. Conclusions

Les résultats renforcent le sentiment selon lequel le traitement de la question du droit d'asile en Belgique, mais aussi dans d'autres pays voisins, est lui-même producteur de désordres relevant de la santé psychosociale.

Les personnes qui arrivent en Belgique avec la volonté d'y trouver un monde meilleur se trouvent face à un système défensif qui les cantonne dans un entre-deux et une instabilité de séjour qui les met dans l'impossibilité de projeter une quelconque action visant à leur intégration dans le pays. Cette situation floue favorise dans certains cas des décompensations psychiques et autres somatisations. Il se dégage une impression d'incohérence de la politique d'asile qui, d'une part, tente d'accueillir et de répondre aux besoins primaires des demandeurs d'asile et, d'autre part, les cantonne dans des espaces physiques tels que les centres ou un espace social tel que le statut de personnes assistées, d'autant plus que ce cantonnement peut durer de longues années. Les familles réfugiées ont ainsi tout le loisir de se déstructurer et de consommer une rupture avec leur milieu d'origine sans pouvoir se réinsérer dans leur nouveau monde. La situation des enfants naissant et grandissant dans de telles familles est alors préoccupante dans la mesure où les conditions nécessaires pour favoriser un développement psychologique sain sont compromises, y compris au sein des écoles qui les accueillent. Même après avoir obtenu le droit d'asile, les difficultés se prolongent : discrimination, racisme, impossibilité de trouver du travail, etc.

Il est donc important de reconsidérer la politique d'asile. Si ce point de vue est partagé par de nombreux autres interlocuteurs depuis longtemps et nécessite encore bien des développements, il n'en reste pas moins que la lenteur des démarches administratives et juridiques a des conséquences évidentes sur la santé des familles en demande d'asile. Bien souvent le refus d'octroyer une stabilité de séjour aboutit à pousser la famille concernée dans une clandestinité totale. Cette situation n'est pas sans incidences majeures sur l'état de santé des groupes de réfugiés. Cette constatation fait inmanquablement songer à l'hypocrisie du rapport aux demandeurs d'asile qui sont d'une part refoulés mais, d'autre part, exploités notamment dans des réseaux de travail bon marché. La réponse musclée d'exclusion et de fermeture des frontières qui est actuellement donnée au phénomène de demande d'asile politique semble destinée à calmer les angoisses d'une partie de l'opinion publique. Une réponse plus positive serait d'imaginer une politique d'immigration pro-active à l'échelle européenne qui pourrait adoucir la pression migratoire sud-nord, charriant des flux importants de personnes à la recherche d'une vie meilleure.

Cependant, ces considérations générales, bien qu'elles soient fondamentales, ne doivent pas nous distraire de la nécessité de considérer des problématiques spécifiques liées à la santé et à l'accueil des familles dont certaines finissent tout de même par être stabilisées dans leur droit de séjour dans le pays. Aussi, un autre des enjeux est d'imaginer des actions contribuant à une prise en charge autonomisante des familles en voie d'intégration en Belgique. En effet, il est paradoxal de constater que les familles rencontrées jugent extraordinaire l'accueil sanitaire dont elles font l'objet, d'autant plus que leurs références sont les systèmes sanitaires du pays d'origine. Mais, cette prise en charge totale ne les prépare pas à la réalité de la vie en Belgique si un droit de séjour leur est accordé.

Les démarches du parcours migratoire des familles rencontrées génèrent en elles de nombreuses souffrances. Ces personnes ont dû déployer une énergie incroyable pour arriver vivants en Belgique. Leur histoire est remplie de traumatismes : tortures, fuite, séjours en prison, guerre, corruption, etc. Ils sont sans cesse confrontés à leur histoire ce qui complique d'autant plus leur intégration. De plus, ils dépensent une grande énergie pour les besoins primordiaux que sont le logement, les problèmes administratifs, les réactions de rejet, le racisme, la scolarisation des enfants, etc. C'est ce qui crée un repli sur eux-mêmes dû à la fatigue physique et psychique.

Les personnes immigrées passent par une longue période d'incertitude et de démarches administratives (de un à trois ans en moyenne) avant d'obtenir leur statut de résident. Tant qu'ils n'ont pas le statut de réfugié, ils n'arrivent pas à faire le deuil de ce qu'ils ont perdu, à se refaire une vie. La majorité des demandeurs d'asile (90%) se verront confronter par la suite à un ordre de quitter le territoire. La majorité d'entre eux choisiront de vivre dans la clandestinité. Ce sera le temps de la perte complète d'espoir, de la vie sans projet, du « *no man's land* ». Ceux qui auront la chance d'obtenir le droit d'asile ne seront pourtant pas sortis d'affaire. Ils devront souvent accepter une perte de statut social.

Un des grands facteurs facilitateurs du parcours migratoire est de prendre appui sur des personnes ressources, des tuteurs de résilience, ceci aussi bien pour les parents qui s'appuieront sur quelqu'un qui propose son aide que pour les enfants qui rencontreront des amis, des membres du personnel de l'école, d'autres parents d'élèves, ... Ces personnes accompagnent les familles immigrées pour leurs démarches, les procédures administratives, l'obtention d'un logement ou d'un travail, l'accès aux soins de santé, ainsi que l'éducation des enfants. Elles peuvent être de la famille, des amis, une rencontre fortuite, des fonctionnaires mais aussi des personnes rencontrées dans un lieu de culte, la foi étant un élément important pour garder courage.

Les constatations précédentes rejoignent le concept de résilience. Depuis que ces personnes ont vécu les évènements qui les ont poussés à quitter leur pays, ils ont rencontré des obstacles qui ont rendu leur parcours perturbant. Dans un premier temps, leur résilience a été rendue possible grâce à un premier réseau d'aide constitué de proches de la famille ; dans un second temps, c'est un second réseau d'aide constitué de professionnels du monde de l'enfance qui les aident à voir la lumière au bout du tunnel. Il est également important de souligner le rôle joué par l'enfant dans le processus d'intégration. En effet, il « oblige » les parents à avoir des contacts avec des professionnels de la santé, de l'éducation, ou simplement les parents de leurs camarades de jeux.

Dans ce contexte général, les aspects qui méritent le plus d'attention et qui doivent s'inscrire dans une démarche pragmatique sont principalement : les besoins des immigrants à leur arrivée, les questions de communication lors des soins et des actions de prévention, ainsi que les difficultés d'accès aux systèmes sanitaires et scolaires.

Les investigations menées afin d'identifier les problématiques majeures et les solutions qui se dégagent en matière d'accueil socio-sanitaire et socio-scolaire des familles et enfants primo-arrivants permettent de noter l'existence de dispositifs utiles rencontrant la majeure

partie des difficultés listées. Ainsi, les services socio-sanitaires centralisés et spécifiques comme les « relais-santé » ou les services de médiation interculturelle, les dispositifs de logement subventionnés et les classes passerelles sont parmi les exemples que nous pouvons rappeler.

Toutefois, les travailleurs de terrain rencontrés déclarent que ces solutions ne répondent pas à l'ensemble des problèmes auxquels ils sont confrontés. Notamment, ces pistes restent très insuffisantes en termes quantitatifs et ne couvrent que certains points centraux, laissant de vastes zones géographiques excentrés sans moyens. Ainsi, une série d'orientations restent encore à envisager et à organiser.

Il s'avèrerait intéressant notamment de mettre en place un service d'interprétariat permettant à la fois des traductions à proprement parlé, mais aussi des interventions de médiation interculturelle lorsque cela s'avère nécessaire. Ce service devrait être localisé dans un lieu précis et accessible à tous, notamment par les moyens de télécommunication, comme il en existe des exemples dans différentes villes.

Il est important de souligner la nécessité de favoriser les liens entre différentes cultures, de s'ouvrir à l'autre, de communiquer et surtout de bien comprendre la difficulté qu'il y a pour un enfant étranger à trouver sa place dans notre système scolaire. Tous les acteurs qui sont sur le terrain quotidiennement font un travail important, mais il serait bon qu'ils soient encouragés et soutenus par les pouvoirs publics en recevant les moyens nécessaires à leur action. Une des solutions qu'il nous semble bon d'encourager est le recours à des professeurs spécialisés en FLE dans tous les établissements qui accueillent des élèves primo-arrivants. Cela permettrait de réduire le séjour dans les classes-passerelles et une intégration plus rapide dans les classes ordinaires.

Les professionnels rencontrés dans le cadre de l'investigation soulignent également leur intérêt quand à la mise au point d'une chaîne de relais, de collaborations, de partenariats où eux-mêmes, tout comme les personnes étrangères, pourront trouver rapidement les ressources nécessaires à une problématique déterminée. Ils soulignent également l'importance d'établir une liste de personnes ressources qui permettrait d'organiser aisément des formations au niveau interculturel et santé. L'outil interne devrait dans ce cadre être mis à profit.

Un grand intérêt est également porté au fait de trouver des pistes afin d'informer au mieux les personnes étrangères sur le fonctionnement du système socio-sanitaire et scolaire belge. L'utilité de la création de lieux de paroles et d'expression pour les personnes étrangères est également soulignée par un grand nombre de travailleurs sociaux. Dans ce cadre, les exemples sont peu nombreux et devraient intégrer des techniques créatives pour atteindre un maximum d'efficacité en termes d'expression et de prévention de l'incommunication.

Un autre des besoins identifiés par les intervenants du secteur socio-sanitaire et scolaire vise le soutien à apporter aux professionnels eux-mêmes face aux difficultés soulevées par la présence des familles et enfants issus de l'immigration dont ils ont la charge. Les acteurs rencontrés semblent préconiser la constitution et le développement des réseaux d'échanges

entre professionnels qui dépassent le simple fait de partager des informations à caractère technique. Cette recherche peut en être un exemple type de ce genre d'initiatives qui permet à un ensemble d'intervenants de se rencontrer régulièrement afin d'échanger informations et points de vue sur l'incidence de la présence des familles primo-arrivantes sur leurs pratiques professionnelles. Ces rencontres servent à diffuser des pratiques positives et éprouvées au sein de ce réseau. Elles servent également à se délester de certaines expériences difficiles à travers la confrontation aux autres. Les professionnels gagnent ainsi en estime d'eux-mêmes et en sentiment d'efficacité. La production et la distribution de documents utiles aux professionnels entrent dans la même stratégie.

6. Perspectives

Au vu de toutes ces constatations, il devient évident qu'un des enjeux majeurs est d'imaginer et de valider des modalités d'accueil, de soutien, de soins et d'accompagnement qui soient autonomisantes et positives pour les personnes en voie d'intégration en Europe ou, tout au moins, en transit avant un transfert vers un autre territoire. L'objectif de l'action sera ainsi d'accompagner les professionnels socio-éducatifs et sociosanitaires chargés d'orienter les familles demandeuses d'asile, dans divers pays européens. Cette démarche permettra de travailler à l'identification, au maintien et au soutien, ainsi qu'au développement, à la validation-évaluation, à la modélisation et à la dissémination de pratiques existantes ou à inventer qui soient soucieuses d'investir et de valoriser le « temps d'attente » de façon à ce que cet espace-temps ne constitue pas une violence institutionnelle à l'égard de ces candidats au séjour et des professionnels.

Les travaux menés dans le cadre de la recherche UNI-SOL permettent également de constater que les contextes favorisant l'expression du vécu, des projets et rêves, et l'humour auprès des personnes candidats réfugiés en situation d'instabilité de droit de séjour et d'attente exerce un effet favorable leur estime d'eux-mêmes, leur sentiment d'efficacité personnelle, leur renforcement identitaire, ainsi que sur leur inscription sociale au sein de leur groupe d'appartenance et de la société en général, en bref, de leurs capacités de résilience. Aussi, il apparaît opportun de proposer la conduite d'actions socio-éducatives à caractère ludique et créatif au public de candidats réfugiés et à leurs enfants dans les contextes d'accueil dans lesquels ils évoluent : logements privés dans des quartiers populaires et centre d'accueil. Bien que ce type d'animations existe, il semble qu'elles n'accrochent que rarement les publics visés.

Il s'agira d'identifier des centres d'activités ou des personnes ressources capables de proposer des animations créatives à des enfants et des parents réfugiés dans l'esprit de l'investissement positif du temps d'attente des demandeurs d'asile, d'encadrer et d'orienter ces centres et personnes dans leurs contacts avec les publics visés ainsi que d'accompagner les professionnels au niveau méthodologique dans la mise en œuvre de ces activités. Il sera également question de coordonner et de mettre en œuvre des activités créatives et récréatives avec les publics d'enfants et d'adultes réfugiés, en collaboration avec des acteurs locaux, dans des domaines tels que le chant et le mouvement, le théâtre-action, ou l'activité picturale (photos ou dessins). Il s'agira également d'orienter le public vers certaines formations ou activités, prise de responsabilités dans le groupe, ceci sur base des activités réalisées et du contact établi avec le public. Il est aussi prévu de diffuser des produits artistiques dans et

autour des localités investies afin de favoriser la valorisation et l'insertion du public réfugié. Enfin, il sera question d'évaluer et de modéliser des actions locales à des fins de comparaison avec d'autres actions du même type et de diffusion vers les professionnels de l'accueil des réfugiés par des moyens divers : articles, séminaires et conférences.

Les résultats attendus de ces actions sur le terrain seront de permettre : (1) aux personnes participantes une expression libératrice sur leur vécu migratoire et trajet de demandeur d'asile, une prise de distance sur ce vécu et une valorisation personnelle à travers le maîtrise de techniques, réseaux sociaux, et de connaissances nouvelles (le français par exemple), (2) aux enfants et à leurs parents de se rencontrer à travers les activités proposées de façon à tendre vers un équilibre intergénérationnel dans le contexte difficile du temps d'attente, (3) le développement de nouvelles dynamiques relationnelles positives et de la cohésion sociale au sein des centres d'accueil et des quartiers où résident les familles réfugiées à travers le développement et la diffusion des activités récréatives et de leur produit, (4) aux intervenants socio-éducatifs travaillant avec des familles réfugiées de développer de nouvelles connaissances et techniques d'animation avec le public cité, de développer également de nouveaux réseaux d'échanges transdisciplinaires entre professionnels impliqués par ce même public. Il s'agira enfin de produire des contenus de publications et de formations à diffuser plus largement auprès de la communauté des travailleurs sociaux chargés de l'accueil des familles réfugiées.

7. Bibliographie du sujet

- Agenda Interculturel, (2005). Pas dans mon jardin. *Numéro spécial demandeurs d'asile*, janvier, n° 229, 35 p.
- Asensi, H., & Le Du, C. (2003). *Savons nous accueillir les réfugiés en France ?*.
- Barras C. Et Murillo A., (2001). L'éducation familiale peut-être vecteur de construction d'une nouvelle identité pluriculturelle. *Osmoses*, avril-mai-juin, pp. 24-26.
- Baubet T. et al. (éds) (2003). *Soigner malgré tout*. Grenoble : La Pensée sauvage.
- Baubet T., & al. (éds). *Soigner malgré tout : la pensée sauvage*. Traumas et soins, vol1, p71-95.
- Baubet T., et al. (2004). Traumas spécifiques chez les demandeurs d'asile en France : des spécificités cliniques thérapeutiques. *Journal international de victimologie*, v. 2, n° 2, 7 p.
- Baudet, T., & Moro M-R. (éds), (2003). *Psychiatrie et migrations*. Paris : Masson.
- Boet, S., (2001). La résilience, un message d'espoir. Conférence réalisée pour La Gazouillette, pp. 1-12.
- Born, M. (1999). Délégation par abandon : approche psychologique. *Les Politiques Sociales*, n° 3-4, 13-18.
- Carlier Y., (2000). Pour une politique migratoire humaine et réaliste en Belgique dans l'Europe de demain. *Nouvelle Tribune*, mai, n° 23, pp. 32-44.
- Cherbonnier, A., Kinna, F., (2000). Santé en exil. *Bruxelles santé*, n°17, pp.8-14.
- Chimienti, M., Cattacin, S., & al., (2001). *Migration et Santé : priorités d'une stratégie d'interventio.*, Rapport de base d'une étude Delphi, Rapport de recherche 18 / 2001 du forum suisse pour l'étude des migrations. Neuchâtel : SFM / FSM.
- Collectif, (1999). Intégration : la politique d'immigration à la croisée des chemins. *Osmoses*, avril, pp. 13-16.
- Collectif, (2000). Santé. Traitement de la différence. *H&M*, mai-juin, n° 1225, 4-12.
- Crutzen, D., & Manço, A., (2003). *Compétences linguistiques et sociocognitives des enfants de migrants Turs et Marocains en Belgique*. Paris : L'Harmattan. Compétences interculturelles.
- Cyrulnik, B. (2001). *Les vilains petits canards*. Odile Jacob : Paris.
- Dassetto F., (2001). Migrations : de l'histoire au présent. *Nouvelle Tribune*, août, n° 27, pp. 30-32.
- Debatty, J-L., (2001). Et le mur tomba... 10 ans d'immigration de l'Est depuis 1989. *Nouvelle Tribune*, n°28(décembre), pp. 20-23.

Debroux, A. (2002). *Les besoins en santé des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège*. Liège : Cripel.

Diken, B. et Laustsen, C. (2001). "From Refugee Camps To Gated Communities. Biopolitics and the End of the City". *Millenium, Journal of International Studies*, vol 30(3), 761-784.

Dumon, W. et Michiels, L. (2000). OCDE – Système d'Observation Permanente des Migrations (SOPEMI), Sociologisch Onderzoeksinstituut : K.U.Leuven.

Ezembe, F., (1998), "Familles africaines. Repères culturels et migration", dans *Passerelles*, n°16, pp. 311-318.

Fassin, D., (2001), Les migrations : facteur de régulation démographique et socio-économique. *Nouvelle Tribune*, août, n° 27, pp. 33-36.

Garreta-Bochaca, J., & Nuria Llevot-Calvet, (2001). Immigration, éducation et intégration en Catalogne (Espagne). In VEI Enjeux, Accueillir les migrants, Montrouge, CNDP, Paris, n°125, pp. 120-135.

Grimmeau, J-P., (1992). Vagues d'immigration et localisation des étrangers en Belgique. In Morelli, A.(dir), *Histoire des Etrangers et de l'Immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*. Bruxelles : Editions vie Ouvrière, pp. 105-118.

Hullebroeck, P., (1992). La politique générale d'immigration et la législation sur les étrangers. In Morelli, A. (dir), *Histoire des Etrangers et de l'Immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Editions vie Ouvrière, pp. 119-140.

Iyakaremye, S., (1999). Immigrés et personnes défavorisées : dénominateurs communs en santé. *Bruxelles Infor-Santé*.

Iyakaremye, S., (1999). L'Education pour la santé, avec la logique de l'autre. *Osmoses*, n°13, pp.22-23.

Jacques, P. (2004). Cité dans Actes du colloque du 2 juin 2004 : *Aspects sociopsychologiques du parcours des demandeurs d'asile en Belgique*. CERAIC : Bruxelles.

Kagne B., (1998). Africains de Belgique : une structuration politique difficile. *Osmoses*, hors-série, pp. 32-35.

Lieberman P., & Vanderkam M., (2004). Intégration : la politique d'immigration à la croisée des chemins, *Osmoses*, avril , n° 11, pp. 13-16.

Lieberman P., (1996). La discrimination positive pour repenser les processus d'intégration. *Osmoses*, oct-nov-déc , n°1, pp. 8-10.

Manço, A. (1999). *Intégration et identités. Stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*. De Boeck : Bruxelles.

Manço, A. (2001). Violences et médiation dans les familles immigrées. *Les politiques sociales*, n° 3-4, 23-37.

Manço, A. (2002). *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration, perspectives théoriques et pratiques*. Paris : L'Harmattan, compétences interculturelles.

Manço, A. (2002). La politique de régionalisation de l'immigration au Québec. *Migration*, n° 39-41, 51-90.

Manço, A. (éd.), (2004). *Turquie : vers de nouveaux horizons migratoires ?*. Paris, Turin, Budapest : L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles ».

Manço, A. et Amoranitis, S. (1999). Délégation par abandon : un nouveau concept opératoire. *Les Politiques Sociales*, n° 3-4, 4-12.

Manço, A., Petit, S. et Born, M. (2004). *Optimalisation de l'interaction entre familles récemment immigrées et services sanitaires : contribution au bien-être des enfants. Rapport de recherche*. Fondation Houtman, Université de Liège, IRFAM.

Moussaoui, J., et Manço, A. (2004). *Processus pathogènes dans la trajectoire d'exil : examen des mécanismes sociaux et psychologiques*. Document pour formation d'intervenants.

Moissaoui T., (1998). Les assises de l'action interculturelle : des constats et des propositions. *Osmoses*, avril-mai-juin, n° 7, pp. 18-19.

Morelli, A., (1992). L'histoire de l'immigration en Belgique est-elle terminée ?. In Morelli(dir), A., *Histoire des Etrangers et de l'Immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Editions vie Ouvrière, pp. 329-331.

Moro, M. (1994). *Parents en exil : psychopathologie et migration*. Paris : PUF.

Onckelinx C., (2000). Vivre en famille, en Europe. Une intégration en marche. *Nouvelle Tribune*, mai, n° 23, pp. 40-44.

Petit, S. et Manço, A. (2004). *Aspects sociopsychologiques du parcours des demandeurs d'asile en Belgique*. Notes de la journée de réflexion nationale du 2 juin 2004 organisée par le CERAIC à Bruxelles.

Rousseau, C., & Nadeau, L. (2003). *Migration, exil et santé psychosociale*. Paris : Masson.

Schiff, C., (2001). Les élèves nouveaux arrivants : obstacles linguistiques et motivation scolaire. *VEI Enjeux hors séries*, vol3.

Schurmans, D. (2004). Cité dans Actes du colloque du 2 juin 2004 : *Aspects sociopsychologiques du parcours des demandeurs d'asile en Belgique*. CERAIC : Bruxelles.

Sprengheiti, F., (2003). Le C.P.A.S. et les candidats réfugiés : entre suivi sanitaire et service social public à distance. *Osmoses*, n°27(Avril – Mai – Juin), pp.17-18.

Vatz Laaroussi, M., & Manço, A. (2003). *Jeunesses, citoyennetés, violences. Réfugiés albanais en Belgique et au Québec*. L'Harmattan : Paris.

Velghe, V. (2004). Cité dans Actes du colloque du 2 juin 2004 : *Aspects sociopsychologiques du parcours des demandeurs d'asile en Belgique*. CERAIC : Bruxelles.

Adresses internet :

- *L'intégration scolaire des enfants immigrants en Europe, Belgique – Communauté française, description nationale – 2003/2004*. Informations publiées et éditées par l'unité européenne d'Eurydice : <http://www.eurydice.org>.
- *Le Moniteur belge : décret du 14 juin*. Ministère de la Communauté française. <http://www.staatsbladclip.be/lois/2001/07/17> (consulté le 24/11/2004)

- ***Le Guide de l'enseignement obligatoire en Communauté française de Belgique.***
Publication de la Communauté française de Belgique.
<http://www.enseignement.be/gen/syst/publications.asp>
- ***La construction des compétences en français : le cas des classes-passerelles au secondaire en Belgique francophone,*** Aphrodite Maravelaki, Frédéric Sinzot, Dominique Léonard.
Pour plus d'informations sur cette communication : maravalaki@rom.ucl.ac.be
- ***Société, éducation et diversité culturelle,*** C. Maréchal.
http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/hist_geo/ResPeda/Migrations/catherine/CopiedeSOCIETEEDUCATIONETDIVERSITECULTURELLE2htm
- ***Casnav, Quelques conseils pratiques, Académie d'Amiens,*** Henri Laborie.
<http://www.ac-amiens.fr/pedagogie/arrivants/accueillir/accueillir/conseils.htm>,
- ***Passerelles pour enfants venus d'ailleurs,*** Annick Hovine, article paru dans La libre Belgique, 2001, mis en ligne le 31/08/2001
<http://www.lalibre.be/>
- ***La scolarisation des élèves primo-arrivants et les classes passerelles dans l'enseignement fondamental*** (8 pages) Dossier spécial Primo-arrivants, Les nouvelles de l'Observatoire-4/2004-n°49-
<http://www.restode.cfwb.be/pgres/copil/novobs/novobs49/primo-arrivants1.pdf>

8. Annexes

| | | |
|-----------|--|----|
| Annexe 1 | Guide d'entretien pour les intervenants sociaux rencontrés : la santé des populations immigrées..... | 70 |
| Annexe 2 | Guide d'entretien familles primo-arrivantes..... | 73 |
| Annexe 3 | Grille d'encodage des récits de vie..... | 75 |
| Annexe 4 | Grille d'analyse des entretiens..... | 78 |
| Annexe 5 | Guide d'entretien : familles en Belgique depuis dix ans et plus..... | 79 |
| Annexe 6 | Guide d'entretien : Problématique des immigrés confrontés à l'apprentissage du français langue seconde..... | 83 |
| Annexe 7 | Guide d'entretien destiné aux adolescents primo-arrivants fréquentant l'enseignement secondaire de la région liégeoise..... | 86 |
| Annexe 8 | Guide d'entretien pour les enseignants..... | 89 |
| Annexe 9 | Modèle de scolarisation des enfants primo-migrants dans d'autres pays..... | 91 |
| Annexe 10 | Optimisation de l'interaction entre familles récemment immigrées et services sanitaires : contribution au bien-être des enfants : résumé..... | 93 |
| Annexe 11 | Optimisation de l'interaction entre familles récemment immigrées et services sanitaires : contribution au bien-être des enfants : résumé en anglais..... | 95 |
| Annexe 12 | Poster présenté à Atlanta : Optimising interaction between newly immigrant families and health services : contribution to children's well-being..... | 96 |

Annexe1

Grille d'entretien pour les intervenants sociaux rencontrés : La santé des populations immigrées

Profil de l'institution :

Nom de la personne de référence :

Fonction dans la structure d'accueil :

Description détaillée du public cible :

La population que vous prenez en charge rencontre t'elle les problèmes suivants ?

D'un point de vue de la santé physique :

- problèmes d'hygiène, liés à la précarité des conditions de vie et de logement
- problèmes de sida et autres MST (prévention et traitement)
- hépatites
- problèmes gynécologiques (grossesses non désirées, réfection d'hymen,
- problèmes de contraception, questionnements par rapport à la gynécologie et à la virginité)
- tuberculose
- diabète (surtout chez les femmes)
- problèmes respiratoires et pulmonaires, liés à la précarité (bronchites chroniques, rhumes non soignés chez les enfants, autres problèmes pulmonaires)
- problèmes cardiaques (tension, problèmes circulatoires)
- problèmes bucco-dentaires
- problèmes d'alimentation et de malnutrition
- problèmes dermatologiques et allergiques des enfants
- douleurs au dos

- malaria
- salmonellose
- ulcères

D'un point de vue de la santé psychologique :

- Problèmes de stress, anxiété, angoisses liées à l'insécurité, aux traumatismes, à l'attente, aux changements
- Dépressions
- Plaintes psychosomatiques
- Souffrance liée à un manque de reconnaissance sociale, d'une perte de repères, perte d'identité, diminution de l'estime de soi
- Souffrance liée à la solitude et à l'isolement
- Souffrance liée à des traumatismes multiples
- Psychoses

Rencontrez-vous les difficultés suivantes lors de la prise en charge des populations concernées ?

- Problèmes de communication, de compréhension, de relation liées à la langue, la culture
- Problèmes liés à l'accès financier aux soins de santé (lourdeur administrative, situations de précarité)
- Méconnaissance, par les personnes étrangères, de leurs droits en matière de soins de santé
- Dysfonctionnement de l'aide médicale urgente (lourdeur administrative)
- Différence de perception du temps (horaires)
- Surconsommation des services de santé
- Difficulté d'accès aux soins pour les femmes (pudeur, tabous, indépendance)
- Difficulté de cerner la demande

- Problèmes par rapport au suivi médical et du traitement de certaines pathologies (diabète, tuberculose)
- Le manque d'éducation (de scolarisation) entraîne plus encore des difficultés de compréhension, une méconnaissance de la santé du corps (surtout chez les femmes)
- Dans des situations de précarité, la santé n'est pas une priorité

Rencontrez-vous des difficultés qui ne se trouvent pas dans la liste ci-dessus ? Si oui, lesquelles ?

Qu'avez-vous mis en place pour faire face aux différents problèmes rencontrés ?

Quels sont les résultats que vous avez obtenus des tentatives de résolutions de problèmes mises en place ?

Y a t'il des idées de résolutions de problèmes que vous voudriez mettre en place et que vous n'arrivez pas à concrétiser ? Pourquoi ?

Désireriez-vous obtenir une aide particulière ? Laquelle ?

Y a t'il des personnes vers qui vous croyez utile de nous orienter ? Si oui, lesquelles ?

Etes-vous dans la possibilité de nous mettre en contact avec des familles que nous pourrions rencontrer ?

1. Des familles que vous jugez « adaptées » et « stratégiques » (intégrées, compétentes, sans gros problèmes, ayant la maîtrise des choses, ...)
2. Des familles que vous estimez « en difficulté » (personnes perdues, sans ressources, problèmes de compréhension et de communication, familles qui ne maîtrisent pas ce qui leur arrivent, qui posent problème aux intervenants, etc.)

Informations supplémentaires :

Annexe 2
Grille d'entretien familles primo-arrivantes

Toute la famille sera rencontrée de manière individuelle.

Pour les parents et les adolescents, entretiens semi-structurés.

Les thèmes abordés sont les suivants.

1. Présentation globale des objectifs de la recherche – Mise en confiance essentielle.
2. Données démographiques et sociales
 - Composition de la famille
 - Statut de la famille en Belgique
 - Statut de la famille dans le pays d'origine
 - Niveau scolaire et profession exercée dans le pays d'origine ainsi qu'éventuellement dans le pays d'accueil
 - Langues parlées
 - Date d'arrivée en Belgique et parcours migratoire
 - Projet de vie général.
 - Projet de vie par rapports aux enfants.
 - Les besoins en santé sont-ils rencontrés ? Evaluation des besoins. Vers qui se dirigent-ils lorsqu'ils rencontrent des problèmes de santé ? Perception de l'accueil dans les structures liées aux soins de santé.
 - Santé psychologique.
 - Sentiment d'appartenance au pays d'accueil.
 - Tuteur de résilience éventuel sur lequel se reposerait la famille.
 - Difficultés rencontrées dans le processus d'intégration.
 - Pratique d'activités qui permettent d'être en contact avec d'autres personnes.
3. Récit de vie.

4. Bilan des causes qui pourraient amener des problèmes liés à la santé.
 - a. Insécurité de séjour
 - b. Insécurité financière
 - c. Insécurité de logement voire vétusté du logement
 - d. Actes d'exclusion subis
 - e. Difficulté d'emploi
 - f. Sentiment d'inutilité
 - g. Isolement psycho-social
 - h. Problèmes liés à l'apprentissage de la langue
 - i. Stress acculturatif
 - j. Aliénation des enfants
 - k. Problèmes éducatifs par rapport aux enfants
 - l. Culpabilité de l'immigré
 - m. Tiraillement culturel

Pour les enfants de moins de 12 ans , approche par le dessin.

1. Dessin de famille.
2. Dessin du pays de l'enfant (il ne sera pas précisé de quel pays il s'agit, ce qui permettra d'avoir une information sur le pays auquel s'associe prioritairement l'enfant).
3. Dessin de l'autre pays (si l'enfant a dessiné en premier le pays d'accueil, nous lui demanderons de dessiner son pays d'origine et inversement).

Discussion sur base des dessins.

Annexe 3

Grille d'encodage des récits de vie

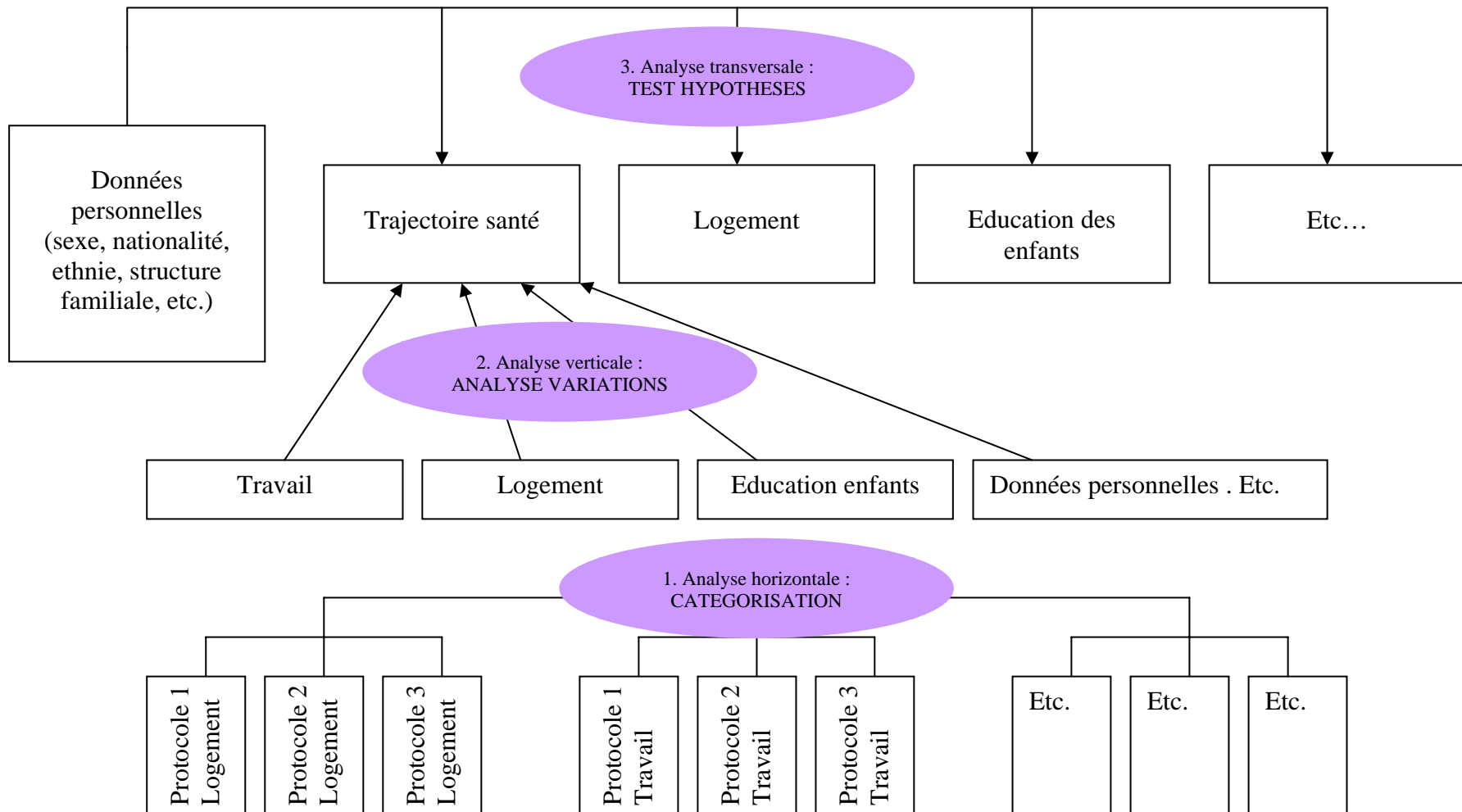
| | |
|--|--|
| <u>Nom</u> | |
| | |
| <u>Moyen de recrutement</u> | |
| | |
| Nombre de rencontres avec la famille | |
| | |
| Climat du ou des entretiens | |
| | |
| <u>Composition familiale</u> | |
| | |
| Parents | |
| Age actuel des parents | |
| Nombre d'enfants | |
| Age des enfants au premier entretien | |
| | |
| <u>Situation familiale avant la migration</u> | |
| | |
| Pays d'origine | |
| Langue parlée au pays d'origine | |
| Niveau d'études du père | |
| Niveau d'études de la mère | |
| Profession exercée par le père au pays d'accueil | |
| Profession exercée par la mère au pays d'accueil | |
| Religion | |
| | |
| <u>Migration</u> | |
| | |

| | |
|---|--|
| Date de départ du pays d'origine | |
| Raisons de la migration | |
| Conditions de la migration | |
| Véçu dans un autre pays d'accueil avant la Belgique | |
| | |
| <u>Arrivée en Belgique</u> | |
| | |
| Date d'arrivée en Belgique | |
| Présence d'une personne connue en Belgique avant l'arrivée | |
| Premiers jours - Accueil - Prise en charge - Qui ? Quoi ? Comment ? Où ? | |
| Premier logement | |
| | |
| <u>Vie en Belgique depuis l'immigration</u> | |
| | |
| Situation administrative actuelle (droit de séjour) | |
| Lieu de résidence actuel | |
| Etat du logement | |
| Moyens financiers pour faire face à la vie | |
| Emploi exercé en Belgique par le père | |
| Emploi exercé en Belgique par la mère | |
| | |
| <u>Contacts et loisirs</u> | |
| | |
| Fréquentation des organismes et associations | |
| Réseau social | |
| Loisirs | |
| | |
| <u>Santé</u> | |
| | |

| | |
|---|--|
| Problèmes de santé physique rencontrés par un ou plusieurs membres de la famille | |
| Problèmes de santé psychologique rencontrés par un ou plusieurs membres de la famille | |
| | |
| <u>Vécu de l'immigration et ressources</u> | |
| | |
| Projet de vie | |
| Obstacles ou ressources pour le projet | |
| Motivations personnelles face à la vie | |
| Deuil du pays d'origine | |
| Ambiance familiale | |
| | |
| <u>Langues</u> | |
| | |
| Langues parlées par le père | |
| Langues parlées par la mère | |
| Langues parlées par les enfants | |
| | |
| <u>Enfants</u> | |
| | |
| Vécu de la migration | |
| Difficultés personnelles rencontrées par un ou plusieurs enfants de la famille | |
| Scolarité | |
| Expression par le dessin | |
| | |
| <u>Informations supplémentaires</u> | |

Grille d'analyse des entretiens

Annexe 4



I. Données personnelles

1) Pays d'origine

2) Situation familiale

- composition actuelle de la famille
 - nombre d'enfants
 - sexe
 - âge des enfants
 - lieux de naissance
 - études en cours, profession...
 - ressources financières (pension, CPAS...)
- changement dans la composition dû à la migration

3) Etat civil (célibataire, marié(e), veuf(ve), divorcé(e))

4) Langue(s)

- langue maternelle des parents
- langues parlées à la maison: entre les parents, entre parents et enfant, entre enfants
- langues parlées par les parents
- langues parlées à l'extérieur

5) Demande éventuelle de naturalisation

- pour les parents
- pour les enfants

II. Parcours migratoire

- Année et lieu de départ du pays d'origine
- Migration tous ensemble ou non
- Raison(s) du départ (guerre, chômage, catastrophe naturelle, opposition politique...)
- Situation personnelle et professionnelle avant le départ du pays d'origine (conditions de vie, emploi, logement, vie sociale...)
- Voyage (durée, moyen de transport, déroulement...)
- Moment de l'arrivée en Belgique (passages par d'autres pays)

- Possibilité de choisir la Belgique (si oui...raisons du choix)
- Correspondance entre les attentes et ce que la Belgique offrait réellement :
 - structures légales (papiers, permis de séjours...)
 - structures matérielles (logements, la nourriture, rythme de vie)
 - ressources humaines et sociales
 - soins de santé (prospectus en différentes langues, prise en charge des arrivés...)
 - aide financière si candidats réfugiés
 - attentes, projets de vies pour les enfants en arrivant (et maintenant)
- Origine de ces attentes (personne-ressource en Belgique, informations, imagination...)
- Ressources déjà présentes en Belgique: famille, amis, connaissances
- Premiers jours en Belgique (centre ouvert, centre fermé, contact professionnel, contrat, logement à disposition, regroupement familial...)
- Déroulement des procédures administratives

III. Education

- Chemin d'apprentissage du français (cours, abandon des cours...)
- Moment d'entrée à l'école par rapport à la migration
- Déroulement du parcours scolaire (choix de l'école langues, résultats...)
- Participation des parents dans la scolarité des enfants (participation aux devoirs, rencontres avec les professeurs...)
- Difficultés éventuelles dues aux différences interculturelles
- Moyens de remédier à ces difficultés
- Formation des parents (avant, depuis, maintenant)
- Carrière professionnelle

IV. Logement

- "Parcours résidentiel" (entre puis logement, directement locataire, logement social, évolution dans la qualité du logement, le premier bail...)
- Lieu de résidence
- Type de logement (appartement, maison, logement social, nombre de pièces, commodités, «état du logement, nombre de pièces...)
- Statut d'occupation (propriétaire, locataire, mis à disposition gratuitement)
- Durée d'installation dans la maison, le quartier, la ville ou le

village...

- Degré de satisfaction par rapport au logement

V. Santé

- "Parcours santé"
- Etat général de santé des membres de la famille
- Démarches effectuées les premières fois auprès de services de santé (gratuit, payé soi-même, médecins, hôpital, frais, mutuelle...)
- Différences entre la première fois et aujourd'hui (langue, droits, prix, assurances...)
- Endroit où la personne reçoit ses soins médicaux (hôpital, médecin généraliste...)
- Besoin éventuel d'y être accompagné (si oui par qui, raisons invoquées ...)
- Facilité d'expression des problèmes pour lesquels il y a consultation Présence d'un interprète médical (« médiateur interculturel ») lors des consultations
- Compréhension des explications données, prescriptions médicales...
- Difficultés éventuelles concernant les différences possibles entre la culture d'origine et celle du pays d'accueil (explications différentes, soins différents,...)
- Stratégies utilisées pour résoudre ces difficultés (visite chez des médecins susceptibles de mieux connaître la culture d'origine, visite chez le médecin lors des vacances dans le pays d'origine...)
- Degré de satisfaction quant aux soins prodigués (accueil, relations avec les professionnels, qualité des soins...)
- Faculté de régler financièrement les soins médicaux nécessaires
- Utilisation des services d'aide à domicile (opinion personnelle par rapport à ces services)
- Compatibilité du logement par rapport à l'état de santé
- Etat d'esprit (triste, perdu, estime de soi...)

VI. Réseaux de socialisation

- Relation avec l'entourage affectif en Belgique (famille, voisinage, habitants du quartier, compatriotes, toutes origines confondues...)
- Endroits de rencontre (mosquée, centre socioculturel, café, domicile, sport, hobbies...)
- Fréquentation de diverses associations de la communauté d'origine
- Pratique d'une religion, fréquentation d'un lieu de culte, apports de la pratique religieuse

VII. Relations avec le pays d'origine

- Attitudes envers la culture d'origine (pratique des traditions, langue, cuisine, activités...)
- Types de relations entretenues avec la famille restée au pays (envoi d'argent, cadeaux, contacts téléphoniques réguliers, séjours dans le pays d'origine ou venue de la famille en Belgique...)
- Intérêt pour les événements qui se déroulent dans le pays d'origine
- Moyens utilisés pour s'informer (télévision, radio, presse écrite, contacts avec la famille...)
- Projet de retour dans le pays d'origine (raison(s) éventuelle(s))

VIII. Les droits et les prestations sociales

- Connaissance de ses droits en tant que citoyen en Belgique
- Connaissance des services d'aides disponibles (associations, service à domicile...)
- Manière et raisons pour lesquelles s'effectuent les démarches administratives (commune, du CPAS...)
- Difficultés éventuelles (problèmes linguistiques, relations avec les professionnels, problèmes de compréhension des dispositifs sociaux ou des informations transmises...) et fréquence (par mois : semaine / semestre...)
- Possibilité d'aide pour effectuer les démarches administratives (interprètes, associations...)
- Personne-ressource, institution...en cas de difficultés
- Événements marquants

IX. Divers

- Préoccupations actuelles
-
- Regard sur la vie en Belgique
- Sentiment à l'égard des conditions de vie en Belgique en tant que personne immigrée
- Proposition pour améliorer la situation des immigrés
- Projets de vie et projet éventuel de retourner au pays
- A refaire ?

QUESTIONNAIRE

Problématique des immigrés confrontés à l'apprentissage du français langue seconde

Date :

Nom de l'établissement :

Nom de la personne interrogée :

Définition de PRIMO-ARRIVANTS dans le cadre de la recherche : les enfants non francophones âgés de 2 ans et demi à moins de 18 ans qui ont fait l'objet d'une demande de reconnaissance en qualité de réfugiés ou d'apatrides ou sont ressortissants de pays en voie de développement, en situation légale ou illégale, et arrivés en Belgique depuis moins de 5 ans.

1. QUESTIONS POUR LES RESPONSABLES D'ÉTABLISSEMENT

Rubrique 1 (accueil)

1. Accueillez-vous des enfants primo-arrivants dans votre établissement pour l'année 2004-2005 ? Si oui, combien et de quelle nationalité ?
2. Acceptez-vous tous les primo-arrivants ? Si non, quels sont vos critères d'acceptation ?
3. Quelles difficultés les primo-arrivants rencontrent-ils lors de l'inscription ?

Rubrique 2 (structures d'accueil)

1. Bénéficiez-vous d'une structure particulière pour l'accueil des primo-arrivants dans votre école (classe passerelle, PMS, autres ressources) ? En avez-vous fait la demande à la Communauté française ? Si non, sur quels dispositifs d'accueil pouvez-vous compter lors de l'arrivée d'un primo-arrivant dans votre école ?
2. Les structures d'accueil dépassent-elles le cadre scolaire ? Si oui, quels sont les soutiens extra-scolaires sur lesquels comptent les primo-arrivants ?
3. Les dispositifs mis en place pour l'accueil des primo-arrivants vous semblent-ils suffisants ? Si non, que faudrait-il mettre en place selon vous ?

Rubrique 3 (évaluation)

1. Comment les primo-arrivants sont-ils orientés et évalués à leur arrivée dans l'école ?
2. Est-il tenu compte de leur vécu d'immigration, de leur passé scolaire, de leurs projets d'avenir, de leurs attentes envers l'école et de celles de leur famille ?
3. Est-il tenu compte de la situation éventuelle de réfugié de guerre chez les primo-arrivants ?
4. Si oui, de quelle façon tient-on compte, au sein de l'établissement, du traumatisme possible d'un enfant ? Considère-t-on qu'il y a un risque ? Si oui, de quelle façon est-il abordé ?

Rubrique 4 (apprentissage)

1. Les professeurs confrontés à l'accueil des primo-arrivants reçoivent-ils une formation adéquate ?
2. Quels moyens sont-ils mis en œuvre pour aider les primo-arrivants à apprendre le français de base nécessaire à la scolarisation ?

Rubrique 5 (réflexions personnelles)

1. Face à cette problématique, comment concevez-vous votre rôle et celui des professeurs ?
2. Quels sont les besoins exprimés par l'équipe pédagogique ?
3. Avez-vous d'autres remarques à faire concernant ce sujet ?

2. QUESTIONS POUR LES ENSEIGNANTS

Rubrique 1

1. Avez-vous des élèves reconnus comme primo-arrivants dans votre classe ?
2. Si oui, combien ?
3. De quelles nationalités sont-ils ?
4. Avez-vous été mis au courant du vécu de l'immigration de ces primo-arrivants ?
5. Le processus d'insertion des primo-arrivants a-t-il déjà fait l'objet d'une (ou plusieurs) réunion(s) de réflexion ou d'échange d'expériences regroupant les enseignants de l'école ?

Si oui, quelles sont les lignes de conduite générales qui en sont sorties ? Si non, en éprouvez-vous le besoin et l'envisagez-vous dans le futur ?

Rubrique 2

1. Concrètement, comment évalue-t-on le niveau d'un primo-arrivant d'une part à son arrivée, et d'autre part au long de l'évolution de son insertion ?
2. Y a-t-il un suivi régulier du primo-arrivant pour le réorienter éventuellement ?
3. À quoi cette évaluation vous sert-elle dans votre pratique ?

Rubrique 3

1. Comment favorisez-vous le respect multiculturel dans votre classe ?
2. En ce qui concerne la socialisation, quelles sont vos observations par rapport à l'apprentissage de la langue ?
3. Les besoins en langue sont-ils différents selon les enfants (origine, famille, etc.) ?
4. Quels sont les blocages que vous pouvez observer ? Quelles en sont les causes ? Quelles en sont les conséquences ?
5. Quelle est votre attitude face à un primo-arrivant tout au long de son apprentissage de la langue ? Votre comportement évolue-t-il ? Si oui, de quelle façon ?
6. Comment réagissez-vous lorsque les enfants parlent une langue différente entre eux ?
7. Faites-vous appel à des enseignants spécialisés en FLES pour vous occuper des primo-arrivants ?
8. Comment se déroulent les relations avec les parents des primo-arrivants ? Parvenez-vous à discuter avec eux ? Si oui, de quelle manière (traduction, intermédiaire, langue élémentaire, etc.) ?

Rubrique 4 (réflexion personnelle)

- Pourriez-vous raconter brièvement une expérience personnelle (heureuse ou malheureuse) d'accueil de primo-arrivants qui pourrait être utile pour d'autres ?

Annexe 7

Guide d'entretien destiné aux adolescents primo-arrivants fréquentant l'enseignement secondaire de la région liégeoise.

Nom, âge, classe

1. Parcours migratoire

- 1.1. Pays d'origine
- 1.2. Causes du départ, évènement qui a amené le départ
- 1.3. Date de départ
- 1.4. Date d'arrivée
- 1.5. Pays traversés
- 1.6. Personnes accompagnatrices dans le voyage (lien de parenté, âge)
- 1.7. Personnes connues vivant en Belgique (lien de parenté)
- 1.8. Image de la Belgique avant le départ, comment s'est-elle formée ?
- 1.9. Difficultés à l'arrivée
- 1.10. Aide à l'arrivée (famille, services sociaux)

2. Situation familiale

- 2.1. Personnes vivant au domicile (nombre, âge, lien de parenté)
- 2.2. Autres membres de la famille ou de la communauté d'origine vivant à proximité

3. Logement

- 3.1. Lieu d'habitation, type de logement
- 3.2. Nombre de logement occupé depuis arrivée en Belgique
- 3.3. Obtention du premier logement
- 3.4. Image du logement (confort, plaisant, intimité)
- 3.5. Déménagement prévu

4. Situation administrative

- 4.1. Droit de séjour

5. Santé physique

- 5.1. Bonne santé, fréquence de maladies, nature de maladies (élève + famille)
- 5.2. Personne de référence pour les soins (MG, urgences, maison médicale), fréquence de consultation
- 5.3. Nécessité d'accompagnement, qui et pour quoi

6. Langue

- 6.1. Langue parlée dans pays d'origine
- 6.2. Connaissance préalable du français (comment, dans quel contexte, à quelle fréquence, avec qui)
- 6.3. Apprentissage de la langue (école, cours de langue, logopède)
- 6.4. Connaissance du français des parents, besoin de traducteur
- 6.5. Langue parlée à la maison et hors de l'école, avec les copains

7. Scolarité

- 7.1. Autres écoles fréquentées auparavant
- 7.2. Temps écoulé entre l'arrivée en Belgique et la scolarisation
- 7.3. Choix de l'école (qui et pourquoi)
- 7.4. Résultats scolaires
- 7.5. Représentation de l'école (plaisante, envie d'apprendre)
- 7.6. Absences (fréquence, causes_maladie, décès, démarches administratives)
- 7.7. Membres de la famille inscrits à l'école (quelle école, comment s'y sentent-ils)
- 7.8. Amitié au sein de l'école (qui, se voient aussi en dehors de l'école)
- 7.9. Relations avec professeurs, autres élèves, éducateurs, autres personnes présentes pour l'aider
- 7.10. Personnes, professionnels autour de lui pour l'aider
- 7.11. Difficultés rencontrés à l'école
- 7.12. Personnes ressources en cas de problèmes à l'école (professeur, parents, autres élèves)
- 7.13. Connaissance du centre PMS (rencontre préalable, avec qui, pourquoi)
- 7.14. Vécu de la visite médicale
- 7.15. Aide aux devoirs (qui)
- 7.16. Investissement des parents dans la vie scolaire (réunion de parents), représentation de l'école, attentes par rapport à l'école, aux résultats, au comportement en classe
- 7.17. Difficultés liés aux différences de culture
- 7.18. Investissement personnel par rapport à l'école
- 7.19. Vision de l'avenir

8. Formation des parents

- 8.1. Niveau d'études
- 8.2. Profession d'origine
- 8.3. Travail actuel
- 8.4. Formation actuelle éventuellement en cours

9. Religion

- 9.1. Croyance
- 9.2. Pratique (fréquentation lieu de culte, prière, respect des règles)
- 9.3. Apport de la religion dans la vie

10. Réseau social – Loisirs

- 10.1. Personnes fréquentées en dehors de l'école (origine, comment rencontrer)
- 10.2. Loisirs en-dehors de l'école, apport de ces activités
- 10.3. Fréquentation d'associations ou lieux de rencontre de communauté d'origine, apport
- 10.4. Petit(e) ami(e)
- 10.5. Envie d'autres choses (activités, personnes)

11. Santé psychologique

- 11.1. Bien-être psychologique (tristesse, découragement)
- 11.2. Relation avec parents (entente, aide, écoute en cas de problème)
- 11.3. Personnes ressources en cas de problèmes
- 11.4. Image de soi

- 11.5. Sentiment d'être différent des autres
- 11.6. Difficultés rencontrées dans la vie quotidienne (nature, personnes ressources)
- 11.7. Vision de l'avenir
- 11.8. Connaissance des organismes d'aide pour les jeunes (rencontres préalables)

12. Vécu de l'immigration – Nostalgie du pays d'origine

- 12.1. Ressenti par rapport à l'immigration, inquiétudes
- 12.2. Relation avec pays d'origine
- 12.3. Envie de rentrer dans le pays d'origine
- 12.4. Réaction face à culture belge, la Belgique, les belges

13. Remarques personnelles

Guide d'entretien pour les enseignants

1. Profil de l'école

- 1.1. Nom de l'établissement
- 1.2. Adresse
- 1.3. Quartiers desservis
- 1.4. Nombre d'élèves
- 1.5. Proportion d'élèves d'origine étrangère
- 1.6. Nombre ou proportion d'élèves primo-arrivants
- 1.7. Nationalités des élèves
- 1.8. Critères d'acceptation des élèves (niveau de français, port du voile,...)

2. Structures d'accueil

- 2.1. Discrimination positive ?
- 2.2. Structures d'accueil internes à l'école (classe-passerelle, cours particuliers en français, grille horaire allégée,...)
- 2.3. Structures externes (PMS, école de devoirs,...)
- 2.4. Avantages et inconvénients de la structure proposée

3. Orientation-évaluation

- 3.1. Difficultés à l'inscription
- 3.2. Inscription : choix de la filière, de l'option ? (qui et pourquoi)
- 3.3. Evaluation des compétences lors de l'inscription/ Equivalence de diplômes
- 3.4. Evaluation en cours d'année
- 3.5. Suivi régulier au cours de l'année
- 3.6. Si inscription en professionnel, mécanismes prévus pour une réorientation en technique ou en général ?

4. Professeurs

- 4.1. Formation des professeurs par rapport à la problématique
- 4.2. Perception du rôle de professeur par rapport à cette problématique
- 4.3. Concertation entre les professeurs, travail en équipe par rapport à ces élèves
- 4.4. Relation avec les PA, évolution de l'attitude, du comportement des professeurs au cours du processus d'apprentissage du français des élèves

5. Difficultés des PA

- 5.1. Connaissance du vécu d'immigration (traumatisme de guerre, culture d'origine,...)

5.2. Prise en compte de ce vécu, du passé scolaire, des projets d'avenir et des attentes par rapport à l'école

5.3. Principales difficultés rencontrées par les PA, blocages éventuels

6. Intégration des PA

6.1. Facteurs favorisant l'intégration (connaissance préalable du français, présence d'autres élèves de même nationalité dans l'établissement, investissement des parents,...)

6.2. Regroupement éventuel des élèves de même nationalité entre eux, conversation dans la langue d'origine : attitudes des enseignants par rapport à ces comportements

6.3. Si classe-passerelle, les élèves de ces classes s'intègrent-ils dans les autres groupes d'élèves, y a-t-il des activités communes prévues ?

6.4. Racisme éventuel : attitudes des enseignants

7. Relation avec les parents

7.1. Relation avec les parents

7.2. Intérêt, investissement des parents dans la scolarité des enfants

7.3. Communication aux parents, système de traduction mis en place

7.4. Difficultés rencontrées

8. Remarques éventuelles

Annexe 9

Modèles de scolarisation des enfants primo-migrants dans d'autres pays

Le Québec

Il semble intéressant d'aller voir ce qui se fait au Québec¹³, où depuis plus de trente ans, le Ministère de l'Éducation a instauré divers services et moyens pour soutenir l'intégration de ses élèves immigrants (on recense plus de deux cents langues maternelles dans le réseau scolaire québécois).

Une des premières mesures à l'arrivée des élèves primo-arrivants en milieu urbain est le regroupement en classe d'accueil « fermée » pour une durée minimale de dix mois. Dans ces classes, les élèves primo-arrivants sont soumis à un apprentissage intensif de la langue française ainsi qu'à une initiation à la vie québécoise. En milieu rural, l'intégration se fait immédiatement dans la classe ordinaire et est assortie d'un soutien individuel ou par petits groupes. Des recherches ayant démontré qu'un trop long séjour en classe d'accueil nuisait à l'intégration, un modèle intermédiaire est actuellement expérimenté (diminution de la période de fréquentation de la classe d'accueil et intégration progressive de l'élève aux cours tels que l'éducation physique, les arts plastiques ou les mathématiques)

En 1978, des cours de langue d'origine ont été introduits (souvent en dehors des heures réservées au curriculum), des études ayant prouvé qu'une meilleure connaissance de la langue et de la culture d'origine facilitait à la fois l'apprentissage d'une seconde langue et l'intégration à une autre culture.

Depuis 1973, le Ministère de l'Éducation du Québec a soutenu divers travaux dont nous pourrions nous inspirer pour améliorer les conditions d'accueil des élèves primo-arrivants en Belgique :

- programmes d'études d'accueil et d'apprentissage du français
- guides d'orientation et d'évaluation
- outils et documents d'accompagnement
- recherches en matière d'accueil et d'intégration
- plan d'intervention globale dont l'objectif est d'envisager des solutions concrètes pour favoriser la scolarisation des élèves primo-arrivants et leur intégration dans le système scolaire québécois parfois fondamentalement différent de celui qu'ils ont connu
- modules d'auto perfectionnement
- matériel pédagogique (cahiers d'activités incluant la dimension interculturelle)
- formation continuée des enseignants

De toutes les façons, l'accent est mis sur la prise en compte de la diversité : conception de l'école et de l'apprentissage ainsi que conception de la discipline et des droits de l'enfant (Schiff 2001¹⁴), statut des rôles respectifs des hommes et des femmes, usages linguistiques (communication dans une autre langue que le français). Au Québec, la tendance est à une intégration différenciée en fonction des caractéristiques des élèves (âge d'arrivée, origine, connaissances langagières). Cette tendance est à l'œuvre également en France où une fiche de scolarisation est établie par la cellule d'accueil des non francophones dès leur arrivée en vue de mieux les orienter.¹⁵

¹³ *L'intégration des jeunes immigrants et immigrantes à l'école québécoise*, Marie-France BENES et Suzanne DYOTTE, VEI Enjeux, n° 125, juin 2001, p. 146-158.

¹⁴ *Les élèves nouveaux arrivants : obstacles linguistiques et motivation scolaire*, Claire SCHIFF, VEI Enjeux, hors série n° 3, octobre 2001.

¹⁵ La cellule d'accueil de l'Académie de Paris, Madeleine REBAUDIERES, VEI Enjeux, n°125, juin 2001, p. 227.

La Catalogne

Un article¹⁶ très intéressant explique les mesures mises en œuvre (avec plus ou moins de succès) par l'administration catalane pour organiser un accueil plus favorable des enfants immigrés.

Les mesures sont les suivantes :

1. objectif prioritaire : garantir la scolarisation de tous les enfants et fixer pour tous les élèves les mêmes buts ;
2. éviter les concentrations artificielles d'élèves issus de l'immigration ou d'élèves autochtones qui se trouvent dans des situations sociales à risque ;
3. amélioration qualitative des établissements qui sont en danger de ghettoïsation en prenant des mesures de discrimination positive.

La politique d'éducation interculturelle du département d'enseignement se base sur ces mesures pour définir cinq grands domaines d'action :

1. l'accueil à l'école des élèves nouveaux
2. le soutien à la scolarisation des élèves étrangers
3. la formation des professeurs en éducation interculturelle
4. le soutien à l'enseignement (les matériaux didactiques)
5. l'encouragement à la réalisation et à la participation dans les débats sur l'éducation interculturelle.

D'autres tentatives d'améliorer la situation de l'accueil des primo-arrivants existent dans d'autres pays, comme la Suisse, la France, les Pays-Bas ... Il est utile de s'informer pour comprendre comment ces pays organisent l'accueil, quelles sont les bonnes pratiques à mettre en œuvre, de façon à pouvoir les transposer chez nous. Les articles consultés montrent que les problèmes rencontrés sont généralement très semblables à ceux identifiés lors de ce travail. Il reste évidemment à trouver et à diffuser les solutions les plus efficaces pour les résoudre.

¹⁶ *Immigration, éducation et intégration en Catalogne (Espagne)*, Jordi GARRETA BOCHACA et Nuria LLEVOT CALVET in VEI Enjeux, « Accueillir les migrants », Montrouge, n° 125, juin 2001, pp. 120-135.

Annexe 10

Optimalisation de l'interaction entre familles récemment immigrées et services sanitaires : contribution au bien-être des enfants : résumé

Altay Manço, Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations - Sylvie Petit et Michel Born, Université de Liège

Dans le cadre de la recherche UNI-SOL, l'équipe de Liège a travaillé dans un quartier à forte densité de population immigrée (le quartier Ste Marguerite), ainsi qu'avec un centre de réfugiés (le centre de réfugiés de Nonceveux). Une collaboration a été installée avec les institutions socio-sanitaires afin d'évaluer les difficultés que les travailleurs de terrain rencontrent lors de la prise en charge des populations ciblées. L'équipe a rencontré également des familles immigrées avec enfants afin d'approcher leur vécu d'intégration et d'analyser les difficultés qu'elles rencontrent. Les informations obtenues permettent une meilleure compréhension du devenir des familles et apportent des éclaircissements sur leurs potentialités en termes d'insertion. Dans un deuxième temps, des rencontres ont eu lieu entre intervenants et chercheurs afin de définir un plan d'action utile aux yeux de tous. Un programme *ad hoc* de diffusion des résultats et d'interpellation des décideurs est actuellement mise en route. Enfin, des perspectives d'approfondissement des investigations ainsi que des actions se mettent en place à la fois au niveau local, national et européen.

Objectifs

Familles : (1) Identifier les problématiques rencontrées par les familles primo-arrivantes, ainsi que les ressources et contraintes de ces dernières, (2) Analyser le parcours migratoire et le projet de vie des familles, (3) Repérer les facteurs intrinsèques de résilience des enfants et de leurs familles, (4) Favoriser leur expression concernant les besoins de santé et l'accessibilité aux structures existantes.

Intervenants socio-sanitaires : (1) Créer des réseaux intra et interuniversitaires de solidarité, (2) Favoriser la création de réseaux avec et entre les structures locales de prise en charge des familles, (3) Soutenir les professionnels de la santé en charge de ce public.

Méthodes

- Rencontre d'une trentaine de professionnels de la santé travaillant en étroite collaboration avec le public cible : interviews, réunions, et visites d'institutions. Rencontre d'une quinzaine d'enseignants, éducateurs et animateurs d'enfants en contact avec les familles primo-arrivantes, visant l'identification des problématiques particulières liées à l'accueil socio-scolaire des élèves non-francophones (analyses en cours).
- Rencontre de 24 familles immigrées : interviews, dessins d'enfants :
 - 12 familles présentes en Belgique depuis moins de 5 ans avec enfants de moins de 16 ans ;
 - 12 familles présentes en Belgique depuis une dizaine d'années et ayant des enfants de moins de 16 ans lors de la migration (à titre de contraste).
- Rencontre d'une trentaine d'adolescents primo-arrivants fréquentant des établissements scolaires de la région liégeoise : interviews visant à se représenter leur vécu du parcours migratoire (analyses en cours).

Résultats

Professionnels : Organisation de réunions à thèmes sur base des trois problématiques principales identifiées par tous les participants (travailleurs et chercheurs) : (1) L'organisation administrative et pratique de l'offre de soins de la prise en charge sanitaire des familles récemment immigrées ou réfugiées, (2) Le logement et les incidences sanitaires de ce dernier sur les populations, (3) Les effets de la politique d'accueil sur la santé mentale des familles.

Familles : L'analyse des trajectoires migratoires des 24 familles rencontrées montrent que 12 facteurs importants contribuent à la stabilisation, au bien-être, et à l'intégration des familles en Belgique, isolés à partir de l'étude : (1) Situation administrative : droit de séjour, (2) Etat psychologique des familles, (3) Rapports au système médical et aux soins de santé, (4) Présence d'une personne connue en Belgique avant l'arrivée, (5) Réseau social et loisirs, (6) Acquisition d'un logement autonome, (7) Maîtrise de la langue du pays d'accueil, (8) Croyances et religion, (9)

Scolarité et loisirs des enfants, (10) Esprit commun de sacrifice pour les enfants, (11) Exercice d'un emploi, (12) Nostalgie et liens tissés avec le pays d'origine.

Conclusions

Les résultats renforcent le sentiment selon lequel le traitement de la question du droit d'asile en Belgique est lui-même producteur de désordres relevant de la santé. Les personnes qui arrivent en Belgique avec la volonté d'y trouver un monde meilleur se trouvent face à un système qui les cantonne dans un entre-deux et une instabilité de séjour qui les met dans l'impossibilité de projeter une quelconque action visant à leur intégration dans le pays. La situation des enfants naissant et grandissant dans de telles familles est alors préoccupante dans la mesure où les conditions nécessaires pour favoriser un développement psychologique sain sont compromises. La recherche permet d'aboutir à plusieurs réalisations concrètes de formation et initiatives d'accompagnement des intervenants en lien avec ce public.

Annexe 11

Title : Optimization of interaction between recently immigrant families and medical services: contribution to the wellbeing of the children

A. Manço, S. Petit, & M. Born

Liège University – Belgium – Psychology of Delinquency and Psycho-Social Service & IRFAM – Research Institute, Formation and Actions on Migrations.

Context : The contribution of the Liege team to the UNISOL project from Houtman Funds (Belgium) is based on three basic interrogations: - 1. Which are the resources and difficulties of the recently-migrant families ? 2. Which are the needs and resources of the professionals who deal with them? 3. How universities and research structures can help to develop the competences of the health workers ? -.

Methods : Mobilization of networks of professionals and active observation near recently-migrant families

Main outcomes : The local team works on the Ste-Marguerite district of Liege and with the refugees centre of Nonceveux. Collaboration is installed with the medical institutions of the district and with the refugees centre. The aim is the evaluation of difficulties and needs of professional actors who are responsible of the targeted populations. The team also meets families with children and describe the difficulties of them with social and health institutions. The information obtained allows a better comprehension of becoming families and brings explanations on their potentialities in terms of insertion. In the second time, meetings take place between social workers and researchers in order to define a useful action plan for all. An ad hoc programme of diffusion of the results to the decision makers is envisaged.

Key-Words : Health Recently Immigration Children Refugee Families



OPTIMISING INTERACTION BETWEEN NEWLY IMMIGRANT FAMILIES AND HEALTH SERVICES : CONTRIBUTION TO CHILDREN'S WELL-BEING


Michel Born¹, Altay Manço², Sylvie Petit¹

¹ Department of Psychology of Delinquency and of psychosocial development

² IRFAM : Institut de Recherche, Formations et d'Action sur les Migrations

In collaboration with the Houtman Fund

Research objectives



- Identifying the problems faced by newly-arrived families, their resources and constraints
- Analysing the migration route and the families' plans for the future
- Pointing out intrinsic resilience factors in children and their families
- Encouraging their expression as regards health requirements and their possibility of access to existing structures
- Creating intra- and inter-university solidarity networks
- Encouraging creation of networks with and between local family care structures
- Supporting health professionals in charge of this population



Introduction

The Liege team works in an area with a large immigrant population and a refugee centre. Collaboration has been set up with health services in order to assess the difficulties faced by local workers when taking charge of target populations. The team also meets with immigrant families and their children in order to approach their experience of integration and analyse the problems they have to cope with. The information thus obtained gives a better understanding of what may happen to these families and throws light on their potentialities for insertion. Later on, meetings are held between professionals and researchers in order to determine a plan of action considered by all to be of use. An ad hoc programme for diffusing results and approaching decision-makers is in view.

Method



Professionals

A meeting with 25 health professionals working in close collaboration with the target population: interviews, meetings and visits to health services.

Families

Meetings with 24 immigrant families: interviews, children's drawings

12 families having stayed in Belgium for less than 5 years with children under 16

12 families having stayed in Belgium for about 10 years and with children who were under 16 at the time of migration (in contrast to the former).

Results

Professionals

Organisation of themed meetings based on three main issues identified by all the participants (workers and researchers)

- Practical and administrative organisation of the health care offer for the newly immigrant families or refugees
- Accommodation and its health effects on population
- Effects of **reception (???)** policy on families' mental health

Families

Analysis of migration routes followed by the 24 families interviewed shows that 12 important factors contribute to stabilisation, well-being and integration of families in Belgium.

- Administrative situation: residence permit
- Families' psychological condition
- Relationship with the medical system and medical care
- Presence of a personal connection in Belgium before arrival
- Social and leisure network
- Acquisition of independent accommodation
- Languages
- Religion
- Children's schooling and leisure activities
- General spirit of sacrifice for the children
- Work
- Homesickness

(Current) research conclusions

Present results support the feeling that the treatment of the asylum issue in Belgium is in itself a cause of health problems. These people arriving in Belgium with the desire for a better life find themselves confronted by a system that confines them to a between-world, without permanent residence, which makes it impossible to plan any action leading to integration in the country. The situation of children born or growing up in such families is thus worrying insofar as the conditions necessary for the healthy psychological development are compromised.

CONTACTING AUTHOR | mborn@ulg.ac.be
 SERVICE DE PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE | UNIVERSITE DE LIEGE
 INTERNATIONAL CONFERENCE | TOWARDS UNITY FOR HEALTH | ATLANTA OCTOBER 2004

